

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE de Bois-le-Roi

Stéphanie VARIZAT | *Conseillère biodiversité et sciences citoyennes*

BOIS-LE-ROI



Avec le soutien financier de France Relance
et de l'Office Française de la Biodiversité



Avec le soutien financier de la Région Ile-de-France



Batiment F / 18 allée Gustave Prugnat, Moret-sur-Loing / 77250 Moret-Loing-et-Orvanne
Tél. : 01 64 31 11 18 / Fax : 01 64 31 16 46 / contact@seme-id77.fr
seine-et-marne-environnement.fr
SIRET : 383 715 836 00037 / Code NAF : APE 913E/9499Z



Table des matières

I. CONTEXTE.....	7
1 Présentation de la démarche.....	7
2 Localisation et limites du territoire.....	7
3 Les différents secteurs et leurs caractéristiques.....	7
II. RAPPELS DE LA MÉTHODOLOGIE.....	10
1 Localisations des points d'écoute et transects (par quartiers).....	10
2 Notion de fonctionnalité du site.....	12
3 Responsabilité du site pour l'espèce.....	12
4 Dates de passage.....	13
III. SYNTHÈSE DES SECTEURS.....	14
Secteur 1 - A – Le Coulant.....	14
Secteur 2 – l'Écluse.....	17
Secteur 3 – la Cave.....	20
Secteur 4 - B – les Foucherolles.....	23
Secteur 5 – la Cité.....	26
Secteur 6 – les Viarons.....	29
Secteur 7 – l'Ermitage.....	32
Secteur 8 – Zone industrielle.....	35
Secteur 9 - H – Marchais.....	37
Secteur 10 – Brolles.....	40
Secteur 11 – Mariniers.....	42
Secteur 12 - Exhaustif C – Base de Loisirs.....	44
Résumé de la synthèse par secteurs.....	47
IV. SYNTHÈSE SECTEURS EXHAUSTIFS.....	57
Secteur E – Parc de la Mairie.....	60
Secteur F – Parc de l'École de Musique (Parc des Chardonnerets).....	63
Secteur G – Clos Saint-Père.....	66
Exhaustif I – Parcelle future crèche.....	68
V. BILAN GLOBAL.....	70
1 Flore.....	70
2 Oiseaux.....	76
3 Mammifères dont chiroptères.....	81
4 Reptiles.....	85
Espèces patrimoniales.....	85
Espèces protégées.....	85
5 Amphibiens.....	86
6 Lépidoptères.....	88
7 Odonates.....	90
8 Orthoptères.....	92
VI. COMPARAISON DES SECTEURS DES DONNÉES STANDARDISEES.....	103
1 Source des données.....	103
2 Représentation graphique de la biodiversité.....	103
3 Protocole amphibiens.....	107
4 Points d'écoute oiseaux.....	108
5 Transects insectes.....	112
6 Transects rhopalocères.....	117
7 Transects odonates.....	120
8 Transects orthoptères.....	123
9 Points d'écoute chiroptères.....	126
VII. ANALYSE DES RÉSULTATS.....	129
1 État des lieux de la biodiversité.....	129
2 Secteurs à enjeux.....	129
VIII. VOLET SENSIBILISATION.....	131
IX. CONCLUSION.....	132
X. ANNEXES.....	133

Index des tableaux

Tableau 1: Présentation des secteurs.....	9
Tableau 2: Présentation des secteurs exhaustifs.....	9
Tableau 3: Dates de passage des suivis.....	13
Tableau 4: Synthèse du nombre d'espèces contactées sur le secteur 1.....	14
Tableau 5: Espèces patrimoniales observées en 2021 sur le secteur 1.....	15
Tableau 6: Espèces protégées observées en 2021 sur le secteur 1.....	15
Tableau 7: Espèces exotiques envahissantes floristiques observées en 2021 sur le secteur 1.....	15
Tableau 8: Synthèse du nombre d'espèces contactées sur le secteur 2.....	17
Tableau 9: Espèces patrimoniales observées en 2021 sur le secteur 1.....	18
Tableau 10: Espèces protégées observées en 2021 sur le secteur 1.....	18
Tableau 11: Espèces exotiques envahissantes floristiques observées en 2021 sur le secteur 1.....	19
Tableau 12: Synthèse du nombre d'espèces contactées sur le secteur 3.....	20
Tableau 13: Espèces patrimoniales observées en 2021 sur le secteur 3.....	20
Tableau 14: Espèces protégées observées en 2021 sur le secteur 3.....	21
Tableau 15: Espèces exotiques envahissantes floristiques observées en 2021 sur le secteur 3.....	21
Tableau 16: Synthèse du nombre d'espèces contactées sur le secteur 4.....	23
Tableau 17: Espèce patrimoniale observée en 2021 sur le secteur 4.....	24
Tableau 18: Espèces protégées observées en 2021 sur le secteur 4.....	24
Tableau 19: Espèces exotiques envahissantes floristiques observées en 2021 sur le secteur 4.....	25
Tableau 20: Synthèse du nombre d'espèces contactées sur le secteur 5.....	26
Tableau 21: Espèces patrimoniales observées en 2021 sur le secteur 5.....	27
Tableau 22: Espèces protégées observées en 2021 sur le secteur 5.....	27
Tableau 23: Espèces exotiques envahissantes floristiques observées en 2021 sur le secteur 5.....	28
Tableau 24: Synthèse du nombre d'espèces contactées sur le secteur 6.....	29
Tableau 25: Espèces patrimoniales observées en 2021 sur le secteur 6.....	30
Tableau 26: Espèces protégées observées en 2021 sur le secteur 6.....	30
Tableau 27: Espèces exotiques envahissantes floristiques observées en 2021 sur le secteur 6.....	31
Tableau 28: Synthèse du nombre d'espèces contactées sur le secteur 7.....	32
Tableau 29: Espèces patrimoniales observées en 2021 sur le secteur 7.....	33
Tableau 30: Espèces protégées observées en 2021 sur le secteur 7.....	33
Tableau 31: Espèces exotiques envahissantes floristiques observées en 2021 sur le secteur 7.....	34
Tableau 32: Synthèse du nombre d'espèces contactées sur le secteur 8.....	35
Tableau 33: Espèces patrimoniales observées en 2021 sur le secteur 8.....	35
Tableau 34: Espèces protégées observées en 2021 sur le secteur 8.....	36
Tableau 35: Espèces exotiques envahissantes floristiques observées en 2021 sur le secteur 8.....	36
Tableau 36: Synthèse du nombre d'espèces contactées sur le secteur 9.....	37
Tableau 37: Espèces patrimoniales observées en 2021 sur le secteur 9.....	37
Tableau 38: Espèces protégées observées en 2021 sur le secteur 9.....	38
Tableau 39: Espèce exotique envahissante floristiques observées en 2021 sur le secteur 9.....	39
Tableau 40: Synthèse du nombre d'espèces contactées sur le secteur 10.....	40
Tableau 41: Espèces patrimoniales observées en 2021 sur le secteur 10.....	40
Tableau 42: Espèces protégées observées en 2021 sur le secteur 10.....	41
Tableau 43: Espèces exotiques envahissantes floristiques observées en 2021 sur le secteur 10.....	41
Tableau 44: Synthèse du nombre d'espèces contactées sur le secteur 11.....	42
Tableau 45: Espèces patrimoniales observées en 2021 sur le secteur 11.....	43
Tableau 46: Espèces protégées observées en 2021 sur le secteur 11.....	43
Tableau 47: Espèces exotiques envahissantes floristiques observées en 2021 sur le secteur 11.....	43
Tableau 48: Synthèse du nombre d'espèces contactées sur le secteur C / 12.....	44
Tableau 49: Espèces patrimoniales observées en 2021 sur le secteur 12.....	44
Tableau 50: Espèces protégées observées en 2021 sur le secteur 12.....	45
Tableau 51: Espèces exotiques envahissantes floristiques observées en 2021 sur le secteur 11.....	46
Tableau 52: Synthèse du nombre d'espèces contactées sur le secteur D.....	57
Tableau 53: Espèces protégées observées en 2021 sur le secteur D.....	58
Tableau 54: Espèces exotiques envahissantes observées en 2021 sur le secteur D.....	59
Tableau 55: Synthèse du nombre d'espèces contactées sur le secteur E.....	60
Tableau 56: Espèces patrimoniales observées en 2021 sur le secteur E.....	61
Tableau 57: Espèces protégées observées en 2021 sur le secteur E.....	61
Tableau 58: Espèces exotiques envahissantes observées en 2021 sur le secteur E.....	61
Tableau 59: Synthèse du nombre d'espèces contactées sur le secteur F.....	63

Tableau 60: Espèces protégées observées en 2021 sur le secteur F.....	64
Tableau 61: Espèces exotiques envahissantes observées en 2021 sur le secteur F.....	65
Tableau 62: Synthèse du nombre d'espèces contactées sur le secteur G.....	66
Tableau 63: Espèces patrimoniales observées en 2021 sur le secteur G.....	66
Tableau 64: Espèces protégées observées en 2021 sur le secteur G.....	67
Tableau 65: Espèces exotiques envahissantes observées en 2021 sur le secteur G.....	67
Tableau 66: Synthèse du nombre d'espèces contactées sur le secteur I.....	68
Tableau 67: Espèces protégées observées en 2021 sur le secteur I.....	69
Tableau 68: Synthèse du nombre d'espèces par groupe taxonomique.....	95
Tableau 69: Représentation de la diversité à l'échelle départementale/régionale du nombre d'espèces	96
Tableau 70: Liste des espèces exotiques envahissantes contactées en 2021 et secteur concerné.....	97
Tableau 71: Synthèse des espèces protégées contactées en 2021.....	98
Tableau 72: Synthèse des espèces patrimoniales contactées en 2021.....	101
Tableau 73: Synthèse des espèces déterminantes de ZNIEFF contactées en 2021.....	102
Tableau 74: Nombre d'espèces protocolées par secteur.....	103
Tableau 75: Structuration des cortèges avifaunistiques issue des données protocolées.....	111

Index des figures

Figure 1: Localisation des secteurs définis dans le cadre de l'ABC de Bois-le-Roi.....	8
Figure 2 : Localisation des transects et points d'écoutes standardisés.....	11
Figure 3: Carte des espèces protégées du Coulant en 2021.....	16
Figure 4: Carte des espèces protégées du stade des Foucherolles en 2021.....	24
Figure 5: Carte des espèces protégées du Marchais en 2021.....	38
Figure 6: Carte des espèces protégées de la base de loisirs en 2021.....	45
Figure 7: Carte du nombre d'espèces d'amphibiens en 2021 par secteur.....	48
Figure 8: Carte du nombre d'espèces d'oiseaux en 2021 par secteur.....	49
Figure 9: Carte du nombre d'espèces de mammifères en 2021 par secteur.....	50
Figure 10: Carte du nombre d'espèces d'odonates en 2021 par secteur.....	51
Figure 11: Carte du nombre d'espèces d'orthoptères en 2021 par secteur.....	52
Figure 12: Carte du nombre d'espèces de reptiles en 2021 par secteur.....	53
Figure 13: Carte du nombre d'espèces de rhopalocères en 2021 par secteur.....	54
Figure 14: Carte du nombre d'espèces patrimoniales en 2021 par secteur.....	55
Figure 15: Carte du nombre d'espèces protégées en 2021 par secteur.....	56
Figure 16: Carte des espèces protégées des Viarons (2021).....	59
Figure 17: Carte des espèces protégées du Parc de la Mairie (2021).....	62
Figure 18: Carte des espèces protégées du Parc de l'école de musique (2021).....	64
Figure 19: Carte des espèces protégées sur la parcelle de la future crèche (2021).....	69
Figure 20: Carte de la localisation de la flore exotique envahissante notée en 2021.....	75
Figure 21: Carte de la localisation des oiseaux patrimoniaux notés en 2021.....	78
Figure 22: Carte de la localisation des espèces de chauves-souris patrimoniales notées en 2021.....	82
Figure 23: Carte de la localisation des espèces de mammifères protégées notées en 2021.....	83
Figure 24: Carte de la localisation des espèces herpétologiques protégées notées en 2021.....	87
Figure 25: Carte des espèces de rhopalocères déterminantes de ZNIEFF contactées en 2021.....	89
Figure 26: Carte de la localisation des espèces d'odonates vus en 2021.....	91
Figure 27: Carte de la localisation des espèces d'orthoptères déterminantes de ZNIEFF ou protégées régionalement notée en 2021.....	93
Figure 28: Nombre d'espèces issues d'inventaires standardisés par secteur.....	104
Figure 29: Carte du nombre d'espèces protocolées par secteur en 2021.....	105
Figure 30: Moyenne du nombre d'espèces issues des inventaires standardisés par secteur.....	106
Figure 31: Nombre d'espèces issues des points d'écoute amphibiens par secteur.....	107
Figure 32: Nombre d'espèces d'oiseaux notés en point d'écoute par secteur.....	109
Figure 33: Nombre moyen d'espèces d'oiseaux par spécialité.....	109
Figure 34: Carte du nombre d'espèces d'oiseaux aux points d'écoute en 2021.....	110
Figure 35: Nombre d'espèces d'insectes sur transect par secteur.....	112
Figure 36: Nombre moyen d'espèces d'insectes contactées sur transect par type de milieu.....	113
Figure 37: Carte du nombre d'espèces d'insectes sur les transects en 2021.....	115
Figure 38: Nombre d'occurrences des espèces d'insectes les plus fréquentes lors des inventaires standardisés.....	116
Figure 39: Nombre d'espèces de rhopalocères issues des transects par secteur.....	117
Figure 40: Nombre moyen d'espèces de rhopalocère par type de milieu (2021).....	117
Figure 41: Carte du nombre d'espèces protocolées de rhopalocères par secteur en 2021.....	119
Figure 42: Nombre d'espèces d'odonates contacté pendant les transects par secteur.....	120
Figure 43: Carte du nombre d'espèces d'odonates issus des transects en 2021.....	122
Figure 44: Nombre d'espèces d'orthoptères issues des transects par secteur.....	123
Figure 45: Moyenne des espèces d'orthoptères contactées en fonction du milieu (2021).....	124
Figure 46: Carte du nombre d'espèces d'orthoptères issues des transects en 2021.....	125
Figure 47: Nombre d'espèces de chiroptères contactées en inventaire par secteur.....	126
Figure 48: Moyenne des espèces de chiroptères contactées en fonction du milieu (2021).....	127
Figure 49: Carte du nombre d'espèces de chiroptères issus de points d'écoute en 2021.....	128

Index des tableaux

Illustration III.1: Renouée du Japon sur le secteur le Coulant.....	14
Illustration III.2: Renouée du Japon au niveau de l'écluse (photo 2020).....	17
Illustration III.3: Renouée du Japon à proximité du lavoir.....	26
Illustration III.4: Placette botanique du secteur Ermitage, une fauche régulière a été observée en 2021.	32
Illustration III.5: Placette botanique du secteur de la zone industrielle.....	35
Illustration III.6: Méliée du Mélampyre sur Pavot de Californie (crédit photo : Stéphanie Varizat - SEME).....	39
Illustration III.7: Placette botanique de Mariniers.....	42
Illustration IV.1: <i>Ophrys apifera</i>	65

I. CONTEXTE

1 Présentation de la démarche

La commune de Bois-le-Roi a établi un partenariat avec l'association Seine-et-Marne environnement (SEME) pour mener à bien un projet d'atlas de la biodiversité communale. Il s'agit d'établir un état des lieux le plus complet et représentatif possible de la biodiversité présente sur le territoire communal.

SEME coordonne en partenariat avec la commune, les inventaires spécifiques et installe des suivis à réaliser sur une période de 3 ans (2021-2023). Ils sont menés essentiellement par l'association SEME et également par des données opportunistes des habitants.

De plus, ce projet ambitieux s'appuie sur le principe de la science participative. L'idée est de sensibiliser mais surtout de stimuler les habitants, les agents techniques (*etc.*) de la commune afin qu'ils participent activement à la collecte des données sur leur propre territoire. Des formations, animations sont proposées ; autant d'interventions dont l'objectif est d'amener les habitants à découvrir leur patrimoine naturel et à l'enrichir.

2 Localisation et limites du territoire

Le territoire concerné par les inventaires comprend la totalité de la surface communale de Bois-le-Roi, incluant des zones urbanisées ainsi que les parcelles agricoles.

3 Les différents secteurs et leurs caractéristiques

Pour établir l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) de Bois-le-Roi, la commune a été découpée en 12 secteurs et 8 secteurs exhaustifs (certains secteurs exhaustifs bénéficient des mêmes éléments de protocoles que pour les secteurs non exhaustifs), pour un total de 15 éléments de protocoles dès la première année en 2021.

La visée de ce découpage est de pouvoir comparer ces zones entre elles vis-à-vis de leur biodiversité et de tester l'hypothèse selon laquelle un type donné d'occupation du sol et d'urbanisme (de type résidentiel, espace vert, zone d'activité, *etc.*) influe sur la richesse et la diversité des espèces présentes.

Pour permettre des comparaisons pertinentes, ces quartiers ont été dessinés de façon à constituer des ensembles ayant une certaine homogénéité de recouvrement paysager, architectural (zones urbaines, agricoles, forestières, espaces verts, *etc.*) ou se distinguant comme une entité à part.

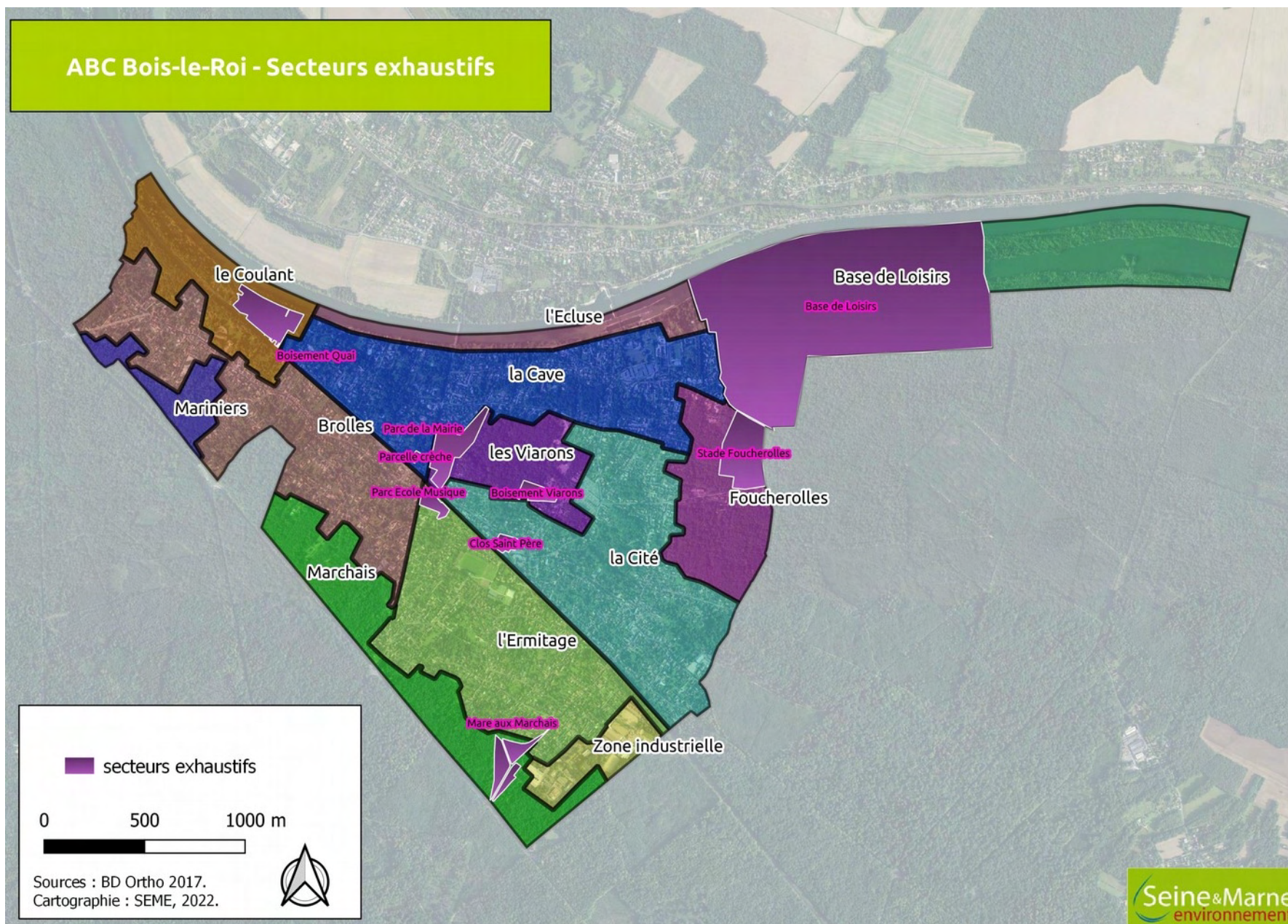


Figure 1: Localisation des secteurs définis dans le cadre de l'ABC de Bois-le-Roi

Le tableau ci-dessous décrit les secteurs définis dans le cadre de l'ABC de Bois-le-Roi et leur milieu principal (protocole + données opportunistes) :

Tableau 1: Présentation des secteurs

Numéro	Nom du secteur	Caractéristiques générales
1	Le Coulant	Forêt
2	l'Écluse	Ripisylve
3	La Cave	Urbain
4	Foucherolles	Forêt
5	La Cité	Urbain
6	Les Viarons	Forêt
7	l'Ermitage	Urbain
8	Zone industrielle	Industries
9	Marchais	Forêt
10	Brolles	Urbain
11	Mariniers	Forêt
12	Base de Loisirs	Loisirs

Le tableau ci-dessous donne les secteurs à visée exhaustive (protocole + prospection de l'ensemble du site + données opportunistes) :

Tableau 2: Présentation des secteurs exhaustifs

Numéro	Nom du secteur	Caractéristiques générales
A	Le Coulant	Forêt
B	Foucherolles	Forêt
C	Base de Loisirs	Loisirs
D	Les Viarons	Forêt
E	Parc de la Mairie	Parc Urbain
F	Parc École de Musique Chardonnerets	Parc Urbain
G	Clos Saint Père	Parc Urbain
H	Mare aux Marchais	Forêt
I	Parcelle future crèche	Friche

II. RAPPELS DE LA MÉTHODOLOGIE

Les deux objectifs techniques du projet sont :

- établir un inventaire de la biodiversité communale. C'est-à-dire savoir quelles sont les espèces présentes,
- étudier la répartition de ces espèces. C'est-à-dire savoir quels sont les secteurs les plus riches, les moins riches, savoir si certaines espèces sont spécifiques d'un secteur, *etc.* De ces informations peuvent découler des stratégies décisionnelles en faveur de la biodiversité.

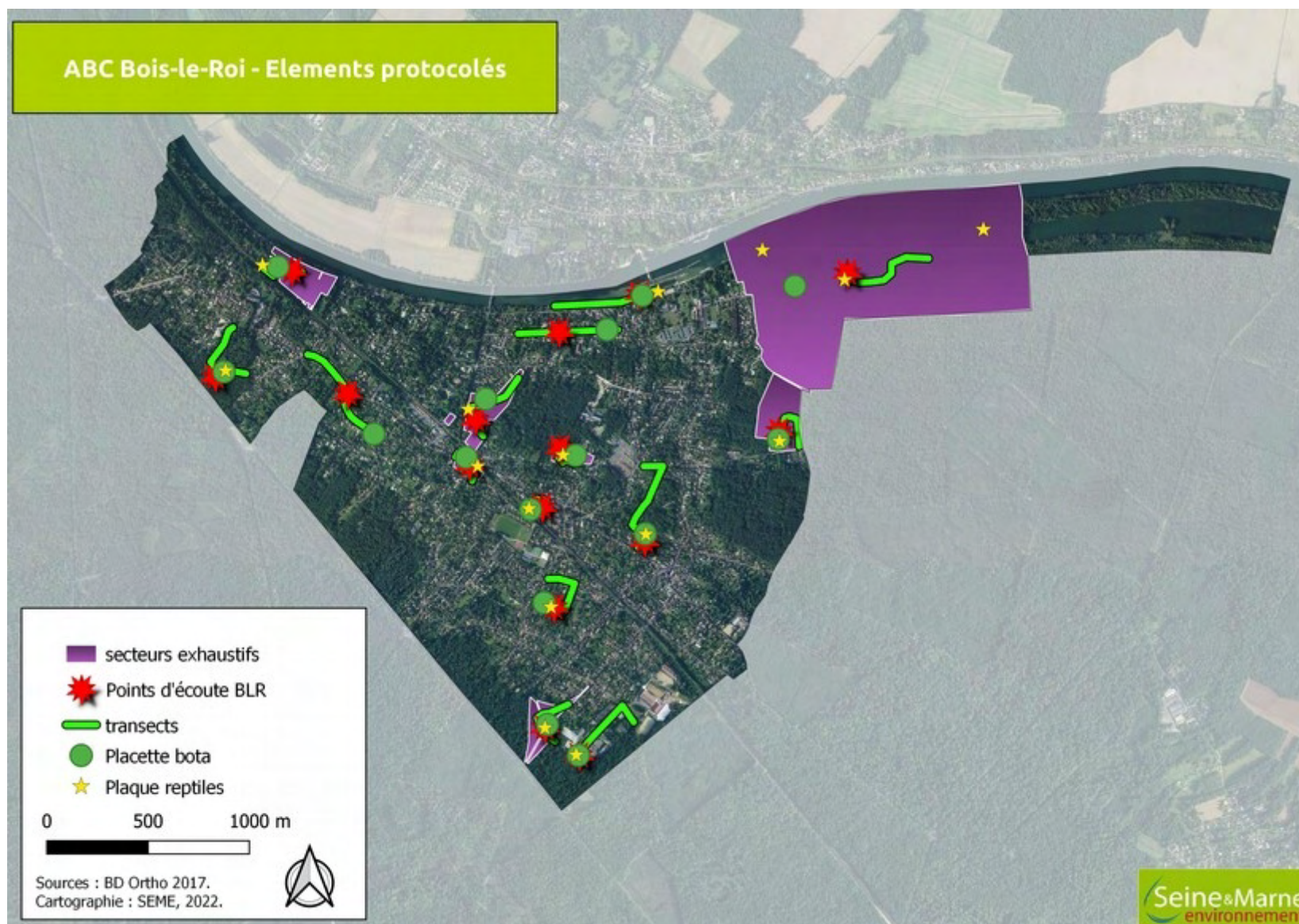
Des données opportunistes, des données issues d'inventaires à visée exhaustive et des données standardisées sont récoltées durant 3 ans. L'année 2021 correspond à la première année de suivis naturalistes. Toutes permettent de répondre au premier objectif cité ci-dessus.

Les données standardisées en raison de leurs conditions identiques de collecte dans l'espace et dans le temps, permettent des comparaisons et donc de répondre au deuxième objectif.

1 Localisations des points d'écoute et transects (par quartiers)

La carte ci-après rappelle le positionnement de tous les transects et points d'écoutes correspondant aux suivis standardisés.

Figure 2 : Localisation des transects et points d'écoutes standardisés



2 Notion de fonctionnalité du site

La présence d'une espèce ayant des exigences écologiques particulières indique une bonne fonctionnalité du milieu où elle est observée.

Cependant l'absence de ces espèces ne traduit pas nécessairement un dysfonctionnement du milieu.

La présence d'individus en hiver (ex : oiseaux d'eau), ou en halte migratoire, informe sur la tranquillité du site et sa capacité à nourrir en hiver.

La présence d'individus en chasse/pêche/nourrissage (oiseaux, chauve-souris, odonates) indique la fonctionnalité du site en terme d'apport de nourriture et de fonctionnement de la chaîne alimentaire.

La présence d'espèces déterminantes de ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique) indique la bonne qualité écologique du milieu.

La présence d'espèces déterminantes de zones humides (végétation) selon la liste de l'arrêté de 2008, indique le caractère humide de la zone.

La présence d'espèces déterminantes des aires protégées indique l'intérêt écologique du site.

La présence d'espèces invasives indique un dysfonctionnement du site.

3 Responsabilité du site pour l'espèce

Pour les espèces patrimoniales, on peut évaluer la responsabilité du site pour l'espèce notamment par sa répartition spatiale au niveau régional voire national.

Une analyse d'après la base de données Cettia Île-de-France (maintenant Géonature Île-de-France) à l'échelle régionale (ou sur le site Lobelia en complément pour la flore) permet de regarder si :

- le site constitue un unique bastion
- le site est incorporé dans l'unité géographique constituant l'unique bastion
- l'espèce est présente dans moins de 10 % des carrés sur l'ensemble de l'Île-de-France.

La définition d'une espèce patrimoniale ainsi que des différents niveaux de protection d'une espèce se trouvent en annexe.

Une espèce exotique envahissante (EEE) est une espèce introduite par l'homme volontairement ou involontairement sur un territoire hors de son aire de répartition naturelle, et qui menace les écosystèmes, les habitats naturels ou les espèces locales.

4 Dates de passage

Ce tableau informe sur les dates de passage des naturalistes de SEME pour les taxons ciblés :

Tableau 3: Dates de passage des suivis

Date	Thème
22/02	Amphibiens 1
06/05	Oiseaux 1
11/06 + 17/06 + 21/06 + 23/06	Botanique 1
11/06	Insectes 1
14/06	Oiseaux 2
23/06	Chiroptères 1
23/06	Amphibiens 2
07/09	Insectes 2
22/09 + 23/09	Botanique 2
28/09	Chiroptères 2
22/09 + 23/09	Insectes 3

III. SYNTHÈSE DES SECTEURS

Cette partie développe les résultats des suivis naturalistes concernant les données issues des protocoles de SEME ainsi que des données opportunistes rentrées par les bacots et par SEME.

Secteur 1 - A – Le Coulant

Description du site

Le secteur du Coulant est un boisement humide dont l'habitat principal est une forêt de feuillus. Il longe la voie ferrée au nord ouest de la commune. Ce boisement présente un intérêt pour la continuité écologique : il fait le lien entre la ripisylve au nord, la forêt de Fontainebleau à l'ouest et la zone urbanisée au sud. La particularité de ce boisement est la présence d'une source qui traverse le bois du sud vers le nord pour se jeter dans la Seine.



Illustration III.1: Renouée du Japon sur le secteur le Coulant

Une partie du boisement est une parcelle communale dont l'inventaire exhaustif a été mené.

NB : un diagnostic mené pour la SNCF vient compléter les relevés de SEME.

Synthèse du nombre d'espèces sur le site

Sur le secteur du Coulant, ce sont **65 espèces** qui ont été contactées.

Tableau 4: Synthèse du nombre d'espèces contactées sur le secteur 1

Nombre d'espèces total	
Amphibiens	0
Oiseaux	18
Odonates	4
Rhopalocères	4
Orthoptères	1
Mammifères dont Chiroptères	1
Reptiles	1
Botanique	30
Autres	4

Espèces patrimoniales

2 espèces patrimoniales ont été contactées en 2021.

Tableau 5: Espèces patrimoniales observées en 2021 sur le secteur 1

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN ou PR	LRN	LRR	DO A1	Critère nidification
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	PN	LC	LC	x	Possible
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	PN	NT	NT		Probable

DO A1 : Directive Oiseaux Annexe 1

Espèces protégées

15 espèces bénéficiant d'un statut de protection ont été contactées en 2021.

Tableau 6: Espèces protégées observées en 2021 sur le secteur 1

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	PN ou PR
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	LC	LC	PN
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	NA	LC	PN
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	LC	LC	PN
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	NA	LC	PN
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	NT	NT	PN
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	LC	PN
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	NA	LC	PN
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	LC	LC	PN
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	LC		PN
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	NA	LC	PN
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux	LC		PN
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	LC	LC	PN
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	NA	LC	PN
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	NA	LC	PN
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC	LC	PN

EEE

4 espèces exotiques envahissantes floristiques ont été contactées sur ce site.

Tableau 7: Espèces exotiques envahissantes floristiques observées en 2021 sur le secteur 1

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Caractère envahissant UICN	Caractère envahissant CBNBP
<i>Parthenocissus quinquefolia</i>	Vigne vierge à cinq feuilles	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissantes Avérées
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier-cerise	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissante Potentielles Implantées
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissantes Avérées

<i>Symphoricarpos albus</i>	Symphorine à fruits blancs	espèces invasives potentielles à surveiller attentivement	Espèce Exotique Envahissante Potentielles Implantées
-----------------------------	----------------------------	---	--

Phytosociologie

Le faciès de la végétation est une Frênaie de ravins et de pentes fraîches Dryopterido affinis – Fraxinion excelsioris représenté avec l'Érable sycomore *Acer pseudoplatanus*, le Hêtre *Fagus sylvatica* et le Frêne élevé *Fraxinus excelsior*. Cette communauté forestière s'exprime dans des ravins encaissés et versants abrupts (>30°) d'exposition froide. Elle est caractérisée par un confinement important qui crée un microclimat humide et à faible amplitude thermique. Cette végétation sert de corridor écologique pour la faune. Riche en bois mort du fait de la difficulté d'intervention, ce boisement est un refuge important pour la faune saproxylique. De manière générale, difficile d'accès, cette végétation est peu menacée en Île-de-France ; cependant, l'eutrophisation des sols avec le ruissellement des eaux peut provoquer une banalisation de la végétation. Il convient de laisser la dynamique naturelle agir, en créant des zones tampons avec des bandes enherbées pour capter les eaux de ruissellement.

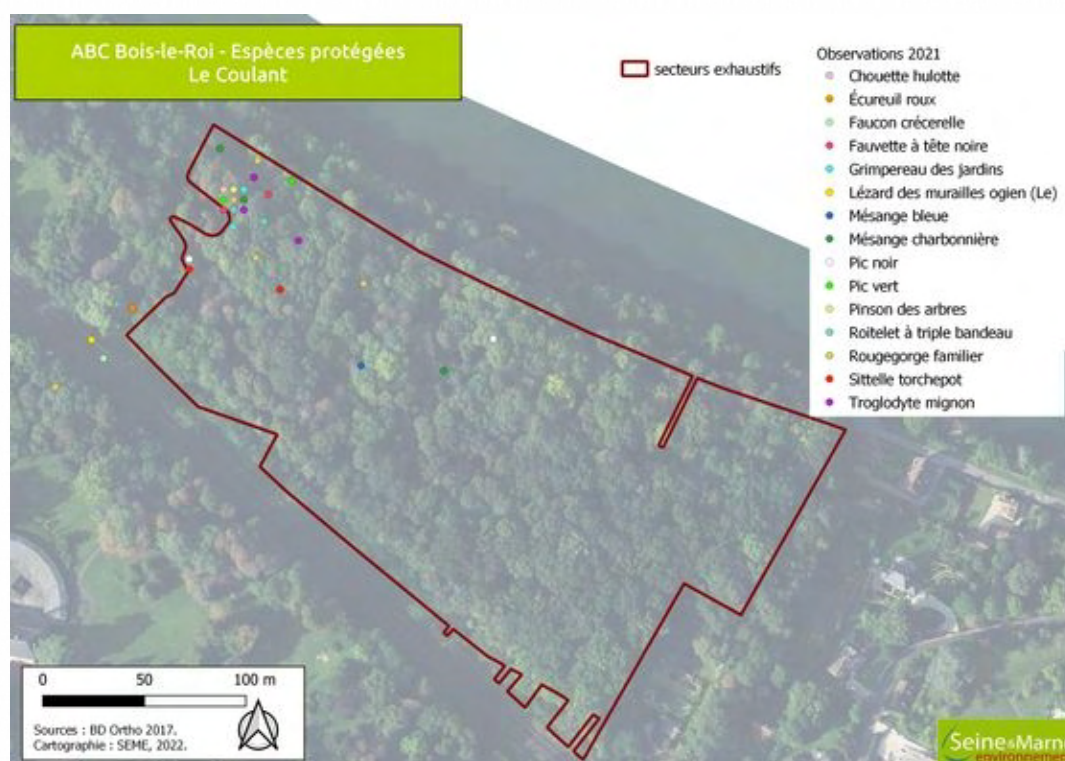


Figure 3: Carte des espèces protégées du Coulant en 2021

Analyse du site

Boisement d'importance pour la continuité écologique entre la Seine et la forêt de Fontainebleau, la présence de vieux bois permet à la faune qui en dépend de se nourrir et trouver refuge. Attention toutefois au développement des espèces exotiques envahissantes qui vont progressivement unifier le milieu. La source coulant au pied de la voie ferrée avant de s'enfoncer dans le boisement permet à certaines espèces d'odonates de se développer.

En 2022, une pose d'un capteur à ultrasons chiroptères pourra être envisagé afin d'avoir un inventaire plus exhaustif des chiroptères.

Secteur 2 – l'Écluse

Description du site

Ce secteur est caractérisé par son lien avec la ripisylve et la Seine. La placette botanique est située sur un site fauché. Ce site a un rôle à jouer concernant la faune et flore rivulaires. A l'ouest du secteur, les berges sont peu bétonnées ce qui favorise le développement de la biodiversité. En 2021, une partie du site était inaccessible car l'écluse est en travaux.



Illustration III.2: Renouée du Japon au niveau de l'écluse (photo 2020).

Synthèse du nombre d'espèces sur le site

Sur le secteur de l'Écluse, ce sont **81 espèces** qui ont été contactées, dont 47 dans le cadre d'un protocole.

Tableau 8: Synthèse du nombre d'espèces contactées sur le secteur 2

Nombre d'espèces totales	
Amphibiens	0
Oiseaux	24
Odonates	2
Rhopalocères	2
Orthoptères	3
Mammifères dont Chiroptères	2
Reptiles	0
Botanique	128
Autres	0

Espèces patrimoniales

6 espèces patrimoniales ont été contactées en 2021.

Tableau 9: Espèces patrimoniales observées en 2021 sur le secteur 1

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN ou PR	LRN	LRR	Critère nidification
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	PN	NT	LC	Possible
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	PN	NT	NT	Possible
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	PN	LC	NT	Possible
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	PN	NT	VU	Possible
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	PN	LC	NT	Possible
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	PN	LC	VU	Possible

Espèces protégées

22 espèces bénéficiant d'un statut de protection ont été contactées en 2021.

Tableau 10: Espèces protégées observées en 2021 sur le secteur 1

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	PN ou PR
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	NT	LC	PN
<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse	NT	LC	PN
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	NA	LC	PN
<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé	LC	LC	PN
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	NT	NT	PN
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	NA	LC	PN
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	LC	PN
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	LC	NT	PN
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	NT	VU	PN
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	LC	NT	PN
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	NA	LC	PN
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	NA	LC	PN
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	VU	PN
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran	NA	LC	PN
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	LC	LC	PN
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	NA	LC	PN
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	LC	LC	PN
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	LC	LC	PN
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	NT	NT	PN
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	NA	LC	PN
<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	LC	VU	PN
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	NA	LC	PN

EEE

3 espèces exotiques envahissantes floristiques ont été contactées sur ce site.

Tableau 11: Espèces exotiques envahissantes floristiques observées en 2021 sur le secteur 1

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Caractère envahissant UICN	Caractère envahissant CBNBP
<i>Acer negundo</i>	Érable négundo	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissantes Avérées
<i>Parthenocissus quinquefolia</i>	Vigne vierge à cinq feuilles	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissantes Avérées
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissantes Avérées

Phytosociologie

La placette ayant été inventoriée après une fauche, la végétation qui se développe sur les berges de l'écluse correspond à une **prairie** représentée par le groupement *Agrostio stoloniferae* - *Arrhenatheretea elatioris subsp. elatioris* dont les espèces caractéristiques rencontrées sont le Trèfle des prés (*Trifolium pratense*) et le Sourcils-de-Vénus (*Achillea millefolium*). Des espèces basses supportant la fauche régulière et le piétinement sont bien représentées comme le Ray-gras (*Lolium perenne*), la Pâquerette (*Bellis perenis*) et (le Plantain majeur (*Plantago major*). Une fauche moins régulière peut permettre à d'autres espèces hautes de se développer telle que le Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*).

Analyse du site

Une gestion adaptée de la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) présente sur site permettra de limiter son développement et sa propagation. La création de petits îlots refuge de prairies fauchés tous les deux ans, le long de l'écluse, pourra fournir une ressource en nourriture pour les oiseaux et l'entomofaune.

Secteur 3 – la Cave

Description du site

Ce secteur est composé de tissu urbain discontinu. Malgré l'urbanisation, la présence de nombreux jardins arborés ainsi qu'un boisement relativement proche de la Seine rend ce site intéressant pour les continuités écologiques.

Synthèse du nombre d'espèces sur le site

Sur le secteur de la Cave, ce sont **159 espèces** qui ont été contactées, dont 43 dans le cadre d'un protocole.

Tableau 12: Synthèse du nombre d'espèces contactées sur le secteur 3

Nombre d'espèces totales	
Amphibiens	1
Oiseaux	28
Odonates	3
Rhopalocères	12
Orthoptères	7
Mammifères dont Chiroptères	13
Reptiles	1
Botanique	94
Autres	2

Espèces patrimoniales

7 espèces patrimoniales ont été contactées en 2021.

Tableau 13: Espèces patrimoniales observées en 2021 sur le secteur 3

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN ou PR	LRN	LRR	Critère nidification
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	PN	NT	LC	Possible
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	PN	LC	NT	Possible
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	PN	LC	VU	Possible
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	PN	NT	NT	Probable
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	PN	LC	NT	Possible
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	PN	VU	VU	Possible
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	PN	VU	EN	Possible

Espèces protégées

25 espèces bénéficiant d'un statut de protection ont été contactées en 2021.

Tableau 14: Espèces protégées observées en 2021 sur le secteur 3

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	PN ou PR
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	NT	LC	PN
<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse	NT	LC	PN
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	NA	LC	PN
<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé	LC	LC	PN
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	NT	NT	PN
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	NA	LC	PN
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	LC	PN
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	LC	NT	PN
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	NT	VU	PN
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	LC	NT	PN
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	NA	LC	PN
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	NA	LC	PN
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	VU	PN
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran	NA	LC	PN
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	LC	LC	PN
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	NA	LC	PN
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	LC	LC	PN
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	LC	LC	PN
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	NT	NT	PN
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	LC	NT	PN
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	VU	VU	PN
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	NA	LC	PN
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	VU	EN	PN
<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	LC	VU	PN
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	NA	LC	PN

EEE

3 espèces exotiques envahissantes ont été contactées sur ce site.

Tableau 15: Espèces exotiques envahissantes floristiques observées en 2021 sur le secteur 3

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Caractère envahissant UICN	Caractère envahissant CBNBP
<i>Acer negundo</i>	Érable négundo	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissantes Avérées
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissantes Avérées

La Perruche à collier (*Psittacula krameri*) a été entendue en vol au dessus du site. Il s'agit d'une espèce exotique envahissante.

Phytosociologie

Effectuée sur un trottoir enherbé, la placette, révèle une végétation des **prairies** *Agrostio stoloniferae* - *Arrhenatheretea elatioris subsp. elatioris* avec le Trèfle douteux (*Trifolium dubium*) ou le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*). Ce milieu présente un caractère perturbé et **fauché**, traduit par la présence d'espèces appartenant au groupement *Trifolio repentis* - *Cynosuretalia cristati*, comme l'Havenon (*Avena fatua*), le Trèfle des prés (*Trifolium pratense*) et la Pâquerette (*Bellis perennis*).

Analyse du site

Un Crapaud commun (*Bufo bufo*) a été observé en migration en février rue de l'île Saint-Pierre. Aucune mortalité routière n'a été observée sur cette route.

Un particulier a souhaité la pose d'un capteur à ultrasons pour chiroptères dans son jardin avenue du Maréchal Leclerc. En une nuit, **11 espèces de chiroptères** ont été contactées, sur les 22 présentes en Île-de-France. Avec, en plus, la forte probabilité de **présence d'une colonie de reproduction de Pipistrelle commune** (*Pipistrellus pipistrellus*).

Outre son caractère urbanisé, ce secteur riche en jardins privés permet d'abriter une faune en transition entre la Seine et les boisements.

Secteur 4 - B – les Foucherolles

Description du site

Le secteur des Foucherolles regroupe le stade homonyme ainsi que la partie forêt de Fontainebleau à l'est de la commune. Les éléments protocolés sont situés au niveau du stade, il s'agit effectivement d'un secteur exhaustif, qui est décrit dans la sous-partie secteur B. Le milieu ouvert au cœur de la forêt est très attractif pour certaines espèces.

Synthèse du nombre d'espèces sur le site

Sur le secteur de les Foucherolles, ce sont **108 espèces** qui ont été contactées.

Tableau 16: Synthèse du nombre d'espèces contactées sur le secteur 4

Nombre d'espèces total	
Amphibiens	0
Oiseaux	18
Odonates	0
Rhopalocères	11
Orthoptères	10
Mammifères dont Chiroptères	1
Reptiles	1
Botanique	59
Autres	7

Phytosociologie

3 espèces indicatrices de zones humides ont été contactées : Jonc glauque *Juncus inflexus*, Menthe des champs *Mentha arvensis* et la Menthe suave *Mentha suaveolens*.

La placette se trouve à l'ouest du site, proche du parking. Les végétations mises en avant sont celles d'ourlets riches en espèces prairiales. Effectivement, la végétation prairiale du groupement *Agrostio stoloniferae* - *Arrhenatheretea elatioris subsp. elatioris* évolue naturellement en se refermant vers un ourlet, du groupement *Trifolio medii* - *Geranietea sanguinei* représenté avec l'Origan commun (*Origanum vulgare*) et la Gesse à larges feuilles (*Lathyrus latifolius*).

Cette végétation semble assez banale mais sert de zone refuge pour un grand nombre d'espèces faunistiques. Cette végétation est menacée par une fauche systématique, aussi un pâturage extensif ou une fauche annuelle exportatrice pourraient être mis en place.

Espèces patrimoniales

1 espèce patrimoniale a été contactée en 2021.

Tableau 17: Espèce patrimoniale observée en 2021 sur le secteur 4

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN ou PR	LRN	LRR	Critère nidification
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	PN	DD	LC	Possible

Espèces protégées

14 espèces bénéficiant d'un statut de protection ont été contactées en 2021.

Tableau 18: Espèces protégées observées en 2021 sur le secteur 4

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	PN ou PR
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	LC	LC	PN
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	DD	NT	PN
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	NA	LC	PN
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	LC	PN
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	LC	LC	PN
<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre helvétique			PN
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	NA	LC	PN
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	NA	LC	PN
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	LC	LC	PN
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	NA	LC	PN
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	NA	LC	PN
<i>Mantis religiosa</i>	Mante religieuse		LC	PR
<i>Melitaea athalia</i>	Mélitée du Méléampyre	LC	LC	PR
<i>Oecanthus pellucens</i>	Grillon d'Italie		LC	PR

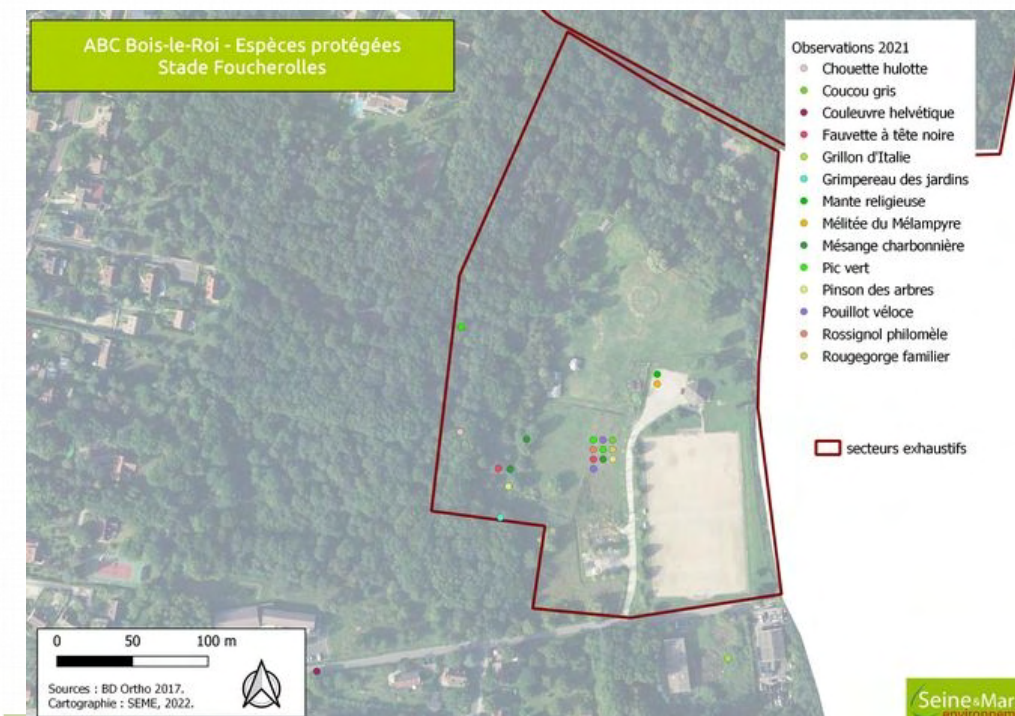


Figure 4: Carte des espèces protégées du stade des Foucherolles en 2021

EEE

6 espèces exotiques envahissantes floristiques ont été contactées sur ce site.

Tableau 19: Espèces exotiques envahissantes floristiques observées en 2021 sur le secteur 4

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Caractère envahissant UICN	Caractère envahissant CBNBP
<i>Erigeron annuus</i>	Vergerette septentrionale	Espèces invasives potentielles à surveiller attentivement	Espèce Exotique Envahissante Potentielles Implantées
<i>Erigeron canadensis</i>	Vergerette du Canada	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissante Potentielles Implantées
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier cerise	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissantes Avérées
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissantes Avérées
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissantes Avérées
<i>Solidago canadensis</i>	Solidage du Canada	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissantes Avérées

Analyse du site

Un enjeu autour des espèces exotiques envahissantes est à noter, notamment avec une gestion adaptée de la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*). Le site du stade fait office de zone ouverte au cœur de la forêt ce qui est attractif pour de nombreuses espèces de lisières. Une gestion différenciée sur certaines pelouses avec une fauche annuelle et export pourrait être intéressante. La lisière est une zone de transition entre une forêt et la prairie, une gestion adaptée permet de protéger la faune et la flore se développant à l'interface, souvent très riche.

Secteur 5 – la Cité

Description du site

Au cœur du centre ville, un boisement d'une taille conséquente sert de liaison douce aux habitants. La présence d'une source a servi à la construction du lavoir par le passé.



Illustration III.3: Renouée du Japon à proximité du lavoir.

Synthèse du nombre d'espèces sur le site

Sur le secteur de la Cité, ce sont **130 espèces** qui ont été contactées.

Tableau 20: Synthèse du nombre d'espèces contactées sur le secteur 5

Nombre d'espèces total	
Amphibiens	0
Oiseaux	26
Odonates	0
Rhopalocères	12
Orthoptères	5
Mammifères dont Chiroptères	1
Reptiles	0
Botanique	82
Autres	4

Phytosociologie

4 espèces indicatrices des milieux humides ont été contactées : Helxine (*Soleirolia soleirolii*), Plantain majeur (*Plantago major*), la Baldingère faux-roseau (*Phalaris arundinacea*), et l'Agrostide stolonifère (*Agrostis stolonifera*).

La placette en arrière du lavoir, fait ressortir un groupement typique des **ourlets nitrophiles**, groupement *Aegopodion podagrariae*, représenté avec *Aegopodium podagraria*, *Stachys sylvatica* et *Lapsana communis*. Cette végétation à flore banale participe à la mosaïque d'habitat en contexte forestier et a un rôle de zone refuge et corridors écologiques. Les menaces sur ce milieu sont le fauchage systématique et intensif ainsi que les perturbations anthropiques (piétinement...).

Espèces patrimoniales

3 espèces patrimoniales ont été contactées en 2021.

Tableau 21: Espèces patrimoniales observées en 2021 sur le secteur 5

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN ou PR	LRN	LRR	Critère nidification
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	PN	NT	LC	Certain
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	PN	NT	NT	Possible
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	PN	LC	NT	Possible

Espèces protégées

20 espèces bénéficiant d'un statut de protection ont été contactées en 2021.

Tableau 22: Espèces protégées observées en 2021 sur le secteur 5

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	PN ou PR
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	NT	LC	PN
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	VU	VU	PN
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	NA	LC	PN
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	NT	NT	PN
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	LC	LC	PN
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	NA	LC	PN
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	LC	PN
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	LC	NT	PN
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	NA	LC	PN
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	LC	NT	PN
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	NA	LC	PN
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	LC	LC	PN
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	NA	LC	PN
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	LC	LC	PN
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	NA	LC	PN
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	LC	LC	PN
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	NA	LC	PN
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	NA	LC	PN
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC	LC	PN
<i>Hipparchia fagi</i>	Sylvandre	LC	LC	PR

EEE

7 espèces exotiques envahissantes floristiques ont été contactées sur ce site.

Tableau 23: Espèces exotiques envahissantes floristiques observées en 2021 sur le secteur 5

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Critère UICN	Critère CBNBP
<i>Berberis aquifolium</i>	Mahonia faux-houx	Espèces invasives potentielles à surveiller attentivement	Espèce Exotique Envahissante Potentielles Implantées
<i>Erigeron canadensis</i>	Vergerette du Canada	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissante Potentielles Implantées
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier-cerise	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissante Potentielles Implantées
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissantes Avérées
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissantes Avérées
<i>Senecio inaequidens</i>	Séneçon sud-africain	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissante Potentielles Implantées
<i>Solidago canadensis</i>	Tête d'or	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissantes Avérées

Analyse du site

Le boisement ancien constitue un réservoir de biodiversité à l'intérieur de la ville et favorise le déplacement de la faune.

Ici également, un enjeu autour des espèces exotiques envahissantes est présent : la Renouée du Japon ainsi que la Vigne vierge à cinq feuilles (*Parthenocissus quinquefolia*) sont en développement au cœur du boisement, ce qui va mener à une homogénéisation de la végétation et la perte de la valeur écologique du site.

Une pose d'un boîtier d'enregistrement d'ultrasons pour les chauves-souris pourra permettre de mieux comprendre l'utilisation de ce bois par les chiroptères.

Secteur 6 – les Viarons

Description du site

Plus grand boisement au cœur de la commune, de nombreuses espèces peuvent y trouver refuge. Ce boisement est utilisé en circulation douce par les habitants.

Synthèse du nombre d'espèces sur le site

Sur le secteur des Viarons, ce sont qui **137 espèces** ont été contactées.

Tableau 24: Synthèse du nombre d'espèces contactées sur le secteur 6

Nombre d'espèces total	
Amphibiens	2
Oiseaux	24
Odonates	3
Rhopalocères	6
Orthoptères	5
Mammifères dont Chiroptères	3
Reptiles	0
Botanique	91
Autres	3

Phytosociologie

3 espèces caractéristiques des zones humides ont été contactées : le Groseillier rouge (*Ribes rubrum*), la Menthe des Champs (*Mentha arvensis*) ainsi que l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*).

Le boisement a un faciès de **Chênaies-frênaies fraîches** alluviales. Il s'agit d'une communauté forestière de fond de vallon ou dépression faible, avec un sol toujours à bonne réserve d'eau, hygromorphe non inondable. Le groupement végétal dominant est *Fraxino excelsioris* -*Quercion roboris*, marqué par le Chêne pédonculé *Quercus robur*, le Frêne commun *Fraxinus excelsioris*, la Primevère officinale *Primula veris* et l'Épiaire des bois *Stachys sylvatica*, accompagné de l'érable champêtre *Acer campestre*, le Charme commun *Carpinus betulus*, et le Merisier *Prunus avium*, etc.

Cette végétation est menacée en Île-de-France par drainage, modification des hydrosystèmes, conversion en peupleraie et eutrophisation de la nappe. Sa gestion doit se faire en laissant du bois mort sur place en bonne quantité et sans utilisation d'engins lourds pour limiter l'impact sur le sol.

Espèces patrimoniales

2 espèces patrimoniales ont été contactées en 2021.

Tableau 25: Espèces patrimoniales observées en 2021 sur le secteur 6

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN ou PR	LRN	LRR	Critère nidification
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	PN	LC	NT	Possible
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	PN	LC	VU	Possible

Espèces protégées

18 espèces bénéficiant d'un statut de protection ont été contactées en 2021.

Tableau 26: Espèces protégées observées en 2021 sur le secteur 6

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	PN ou PR
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	LC	NT	PN
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	NT	LC	PN
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	LC		PN
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	LC	LC	PN
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	NA	LC	PN
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	LC	LC	PN
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	NA	LC	PN
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	LC	PN
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	NA	LC	PN
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	VU	PN
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	LC	LC	PN
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	NT	NT	PN
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	NA	LC	PN
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux	LC		PN
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	LC	LC	PN
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	NA	LC	PN
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC	LC	PN
<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux		LC	PR

EEE

7 espèces exotiques envahissantes ont été contactées sur ce site.

Tableau 27: Espèces exotiques envahissantes floristiques observées en 2021 sur le secteur 6

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Critère UICN	Critère CBNBP
<i>Acer negundo</i>	Érable negundo	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissantes Avérées
<i>Berberis aquifolium</i>	Mahonia faux-houx	Espèces invasives potentielles à surveiller attentivement	Espèce Exotique Envahissante Potentielles Implantées
<i>Eschscholzia californica</i>	Pavot de Californie	Espèces à surveiller	
<i>Parthenocissus quinquefolia</i>	Vigne vierge à cinq feuilles	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissantes Avérées
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier-cerise	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissante Potentielles Implantées
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissantes Avérées
<i>Symphoricarpos albus</i>	Symphorine à fruits blancs	Espèces invasives potentielles à surveiller attentivement	Espèce Exotique Envahissante Potentielles Implantées

La Perruche à collier (*Psittacula krameri*) a été entendue en vol au dessus du site. Il s'agit d'une espèce exotique envahissante.

Analyse du site

Ce site sert de réservoir de biodiversité au cœur de la commune et a un rôle non négligeable pour les corridors écologiques.

Secteur 7 – l’Ermitage

Description du site

Malgré le contexte d’urbanisation, ce secteur reste caractérisé par de nombreux jardins et des petits boisements permettant à la faune d’utiliser ce site à la manière de pas japonais.



Illustration III.4: Placette botanique du secteur Ermitage, une fauche régulière a été observée en 2021.

Synthèse du nombre d’espèces sur le site

Sur le secteur de l’Ermitage, ce sont **168 espèces** qui ont été contactées.

Tableau 28: Synthèse du nombre d’espèces contactées sur le secteur 7

	Nombre d’espèces total
Amphibiens	2
Oiseaux	25
Odonates	2
Rhopalocères	7
Orthoptères	11
Mammifères dont Chiroptères	13
Reptiles	0
Botanique	99
Autres	8

Phytosociologie

6 espèces caractéristiques des milieux humides ont été contactées : Douce-amère *Solanum dulcamara*, Plantain majeur *Plantago major*, Menthe des champs *Mentha arvensis*, le Houblon *Humulus lupulus*, la Cardamine des prés *Cardamines pratensis*, et l’Agrostide stolonifère *Agrostis stolonifera*.

D’après les groupements végétaux, le milieu dominant est la lisière, avec notamment le groupe *Galeopsio tetrahit* - *Senecionetea sylvatici*, représenté par le Gaillet gratteron *Galium aparine*, l’Herbe à robert *Geranium robertianum* ou le lierre terrestre *Glechoma hederacea* et l’Alliaire officinale *Alliaria petiolata*. Certaines espèces sont plus typiques d’ourlets telles que la Berce commune *Heracleum sphondylium* ou le Myosotis des champs *Myosotis arvensis*. Des plantes plus typiques des prairies, sont présentes du fait de la fauche régulière du chemin.

Espèces patrimoniales

3 espèces patrimoniales ont été contactées en 2021.

Tableau 29: Espèces patrimoniales observées en 2021 sur le secteur 7

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN ou PR	LRN	LRR	Critère nidification
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	PN	NT	LC	Possible
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	PN	NT	NT	Certain
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	PN	LC	VU	Possible

Espèces protégées

30 espèces bénéficiant d'un statut de protection ont été contactées en 2021.

Tableau 30: Espèces protégées observées en 2021 sur le secteur 7

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	PN ou PR
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	NT	LC	PN
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	LC		PN
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	LC	LC	PN
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe			PN
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	NA	LC	PN
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	NT	NT	PN
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	LC		PN
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	NA	LC	PN
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	LC	PN
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	LC	EN	PN
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	LC	LC	PN
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	LC	LC	PN
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	NT	NT	PN
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	VU	NT	PN
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	NA	LC	PN
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	VU	PN
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	LC	LC	PN
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	NA	LC	PN
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	LC	LC	PN
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	LC	LC	PN
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	NT	NT	PN
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	LC	DD	PN
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	LC	LC	PN
<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette		LC	PN
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	NA	LC	PN
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux	LC		PN
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	LC	LC	PN
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	NA	LC	PN
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	NA	LC	PN
<i>Oedipoda caerulescens</i>	OEdipode turquoise		LC	PR

EEE

7 espèces exotiques envahissantes floristiques ont été contactées sur ce site.

Tableau 31: Espèces exotiques envahissantes floristiques observées en 2021 sur le secteur 7

Nom scientifique	Nom vernaculaire	EEE
<i>Berberis aquifolium</i>	Mahonia faux-houx	potentielle
<i>Erigeron annuus</i>	Vergerette septentrionale	potentielle
<i>Erigeron canadensis</i>	Vergerette du Canada	proscrire
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier-cerise	proscrire
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	proscrire
<i>Solidago canadensis</i>	Tête d'or	proscrire
<i>Symphoricarpos albus</i>	Symphorine à fruits blancs	potentielle

Des **Frelons asiatiques** (*Vespa velutina*) ont été notés dans ce secteur.

Analyse du site

Ce secteur a un rôle à jouer dans le déplacement des espèces.

Secteur 8 – Zone industrielle

Description du site

Ce secteur est composé d'une zone industrielle en lisière de la forêt de Fontainebleau à l'est de la commune. Il est situé à proximité directe avec une zone Natura 2000.



Illustration III.5: Placette botanique du secteur de la zone industrielle

Synthèse du nombre d'espèces sur le site

Sur le secteur de la zone industrielle, ce sont **69 espèces** qui ont été contactées.

Tableau 32: Synthèse du nombre d'espèces contactées sur le secteur 8

Nombre d'espèces totales	
Amphibiens	0
Oiseaux	17
Odonates	0
Rhopalocères	3
Orthoptères	5
Mammifères dont Chiroptères	1
Reptiles	0
Botanique	44
Autres	0

Phytosociologie

La placette étant en lisière de forêt, des espèces de sous-bois sont présentes avec le Sceau de Salomon (*Polygonatum multiflorum*) ou des pousses de Chênes pédonculés (*Quercus robur*). D'autres espèces sont plus typiques des lisières telles que la Benoîte commune (*Geum urbanum*) ou la Lampsane commune (*Lapsana communis*).

Espèces patrimoniales

2 espèces patrimoniales ont été contactées en 2021.

Tableau 33: Espèces patrimoniales observées en 2021 sur le secteur 8

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN ou PR	LRN	LRR	Critère nidification
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	PN	LC	NT	Possible
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	PN	LC	VU	Possible

Espèces protégées

14 espèces bénéficiant d'un statut de protection ont été contactées en 2021.

Tableau 34: Espèces protégées observées en 2021 sur le secteur 8

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	PN ou PR
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	LC	LC	PN
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	VU	VU	PN
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	NA	LC	PN
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	LC	LC	PN
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	NA	LC	PN
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	LC	PN
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	LC	NT	PN
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	NA	LC	PN
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	VU	PN
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	LC	LC	PN
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	NT	NT	PN
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	LC	LC	PN
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC	LC	PN
<i>Oedipoda caerulescens</i>	OEdipode turquoise		LC	PR

EEE

3 espèces exotiques envahissantes floristiques ont été contactées sur ce site.

Tableau 35: Espèces exotiques envahissantes floristiques observées en 2021 sur le secteur 8

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Critère UICN	Critère CBNBP
<i>Parthenocissus quinquefolia</i>	Vigne vierge à cinq feuilles	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissantes Avérées
<i>Phytolacca americana</i>	Raisin d'Amérique	Espèces à surveiller	Espèce Exotique Envahissante Potentielles Implantées
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissantes Avérées

Analyse du site

Ce site en bordure de forêt a un rôle à jouer sur l'effet lisière. L'installation de nichoirs pour les oiseaux, voire de haies sur les sites industriels pourraient assurer une transition entre la ville et la forêt.

Secteur 9 - H – Marchais

Description du site

Le secteur de la Mare au Marchais est une prairie en gestion différenciée. La forêt de Fontainebleau est présente sur une partie du secteur. Ce site présente donc un intérêt pour sa lisière.

Synthèse du nombre d'espèces sur le site

Sur le secteur du Marchais, ce sont **107 espèces** qui ont été contactées.

Tableau 36: Synthèse du nombre d'espèces contactées sur le secteur 9

Nombre d'espèces totales	
Amphibiens	0
Oiseaux	22
Odonates	0
Rhopalocères	7
Orthoptères	11
Mammifères dont Chiroptères	2
Reptiles	0
Botanique	62
Autres	1

Phytosociologie

4 espèces caractéristiques des zones humides ont été contactées sur ce secteur : le Houblon *Humulus lupulus*, la Renoncule rampante *Ranunculus repens*, l'Oseille agglomérée *Rumex conglomeratus* et la Consoude officinale *Symphytum officinale*.

Le groupement végétal dominant est *Agrostio stoloniferae - Arrhenatheretea elatioris subsp. elatioris* typique des **prairies**, ici représenté avec la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), le Bouton d'or (*Ranunculus acris*), ou encore le Trèfle des prés (*Trifolium pratense*). Certaines espèces hygrophiles se développent également : la Patience agglomérée (*Rumex conglomeratus*) et la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*).

Espèces patrimoniales

2 espèces patrimoniales ont été contactées en 2021.

Tableau 37: Espèces patrimoniales observées en 2021 sur le secteur 9

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN ou PR	LRN	LRR	Critère nidification
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	PN	LC	NT	Possible
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	PN	DD	NT	Possible

La Nielle des blés (*Agrostemma githago*) aurait pu être considérée comme patrimoniale du fait de sa classification « en danger critique d'extinction » sur la Liste Rouge Régionale de la flore d'Île-de-France. Cependant, l'observation a été effectuée dans un site sur lequel beaucoup d'espèces horticoles ont été plantées. Aussi, il est probable que cette espèce soit issue d'une plantation et non spontanée.

Espèces protégées

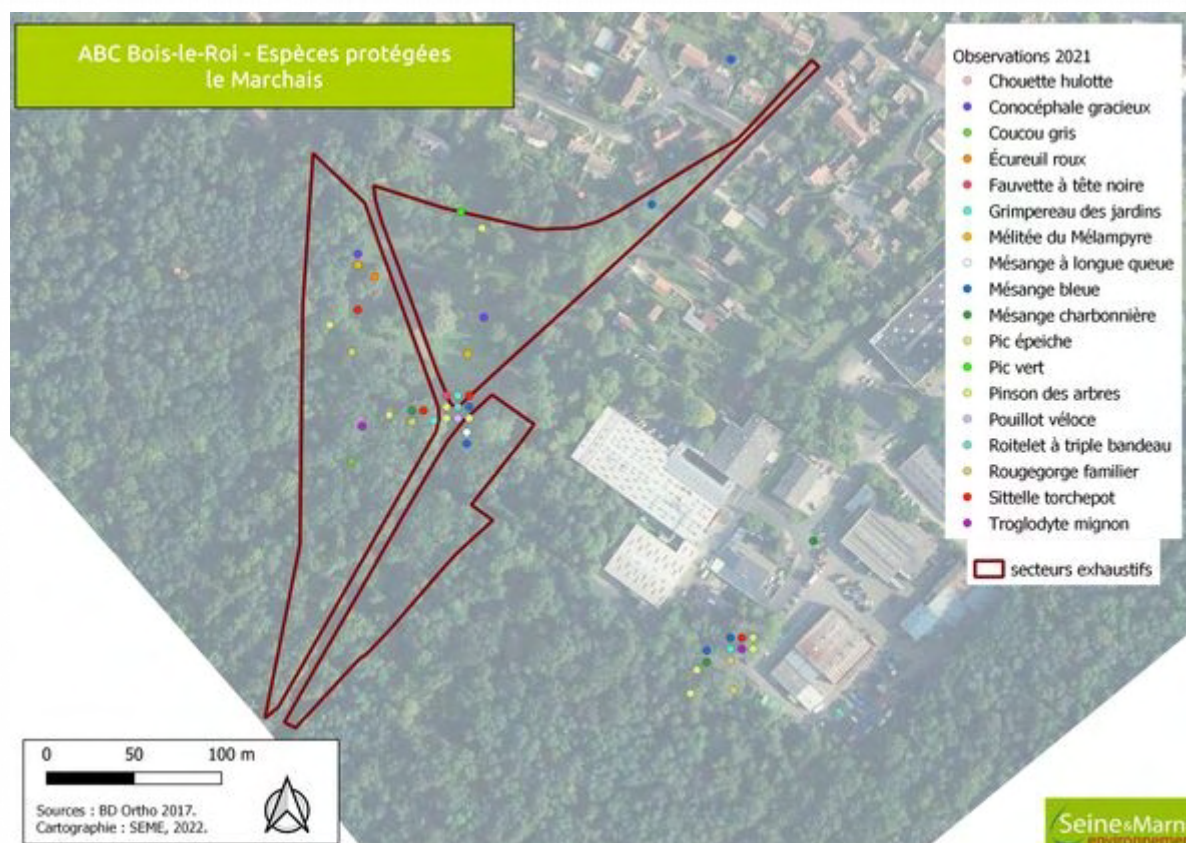


Figure 5: Carte des espèces protégées du Marchais en 2021

18 espèces bénéficiant d'un statut de protection ont été contactées en 2021.

Tableau 38: Espèces protégées observées en 2021 sur le secteur 9

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	PN ou PR
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	LC	NT	PN
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	LC	LC	PN
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	DD	NT	PN
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	NA	LC	PN
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	LC	LC	PN
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familial	NA	LC	PN
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	LC	PN
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	NA	LC	PN
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	NA	LC	PN
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	LC	LC	PN

<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	NA	LC	PN
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux	LC		PN
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	LC	LC	PN
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	NA	LC	PN
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	NA	LC	PN
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC	LC	PN
<i>Melitaea athalia</i>	Mélitée du Mélampyre	LC	LC	PR
<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux		LC	PR

EEE

2 espèces exotiques envahissantes ont été contactées sur ce secteur. Il s'agit du Raisin d'Amérique, présent dans des jardins de particuliers, probablement rapportée régulièrement par l'avifaune ainsi que le Pavot de Californie.

Tableau 39: Espèce exotique envahissante floristiques observées en 2021 sur le secteur 9

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Critère UICN	Critère CBNBP
<i>Phytolacca americana</i>	Raisin d'Amérique	Espèces à surveiller	Espèce Exotique Envahissante Potentielles Implantées
<i>Eschscholzia californica</i>	Pavot de Californie	Espèces à surveiller	

Analyse du site

Une gestion différenciée telle qu'elle est appliquée à la prairie permet de maintenir un milieu propice à l'entomofaune. Le faible nombre d'espèces exotiques envahissantes rencontrées sur ce site est une indication sur son bon fonctionnement écologique avec peu de perturbations.

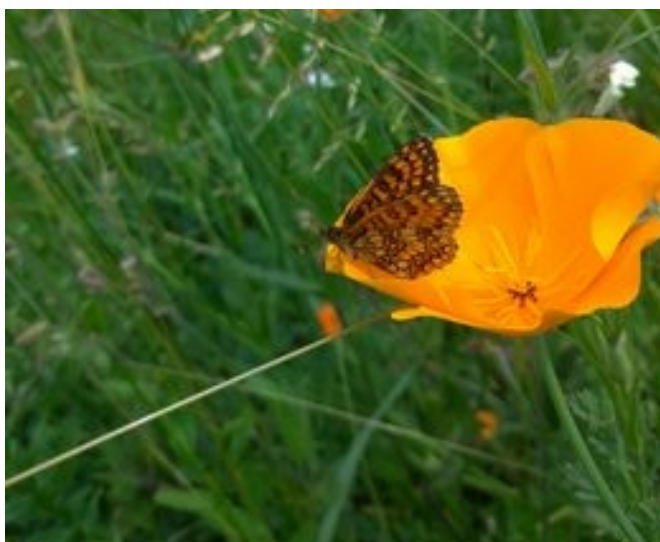


Illustration III.6: Mélitée du Mélampyre sur Pavot de Californie (crédit photo : Stéphanie Varizat - SEME)

Secteur 10 – Brolles

Description du site

Ce secteur est urbanisé avec une présence non négligeable de jardins privés.

Synthèse du nombre d'espèces sur le site

Sur le secteur de Brolles, ce sont 134 espèces qui ont été contactées.

Tableau 40: Synthèse du nombre d'espèces contactées sur le secteur 10

Nombre d'espèces totales	
Amphibiens	1
Oiseaux	14
Odonates	3
Rhopalocères	17
Orthoptères	6
Mammifères dont Chiroptères	2
Reptiles	1
Botanique	59
Autres	31

Phytosociologie

Aucun groupement végétal dominant ne se détache sur la placette. Effectivement, très perturbée par les piétons et coupes, une végétation peine à s'établir.

Espèces patrimoniales

2 espèces patrimoniales ont été contactées en 2021.

Tableau 41: Espèces patrimoniales observées en 2021 sur le secteur 10

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN ou PR	LRN	LRR	Critère nidification
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	PN	NT	LC	Possible
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	PN	LC	VU	Probable

Espèces protégées

12 espèces bénéficiant d'un statut de protection ont été contactées en 2021.

Tableau 42: Espèces protégées observées en 2021 sur le secteur 10

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	PN ou PR
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	LC	NT	PN
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	NT	LC	PN
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	LC	LC	PN
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	NA	LC	PN
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	LC	PN
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard à deux raies	LC		PN
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	NA	LC	PN
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	VU	PN
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	NA	LC	PN
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	NA	LC	PN
<i>Melitaea athalia</i>	Mélitée du Mélampyre	LC	LC	PR
<i>Oedipoda caerulescens</i>	OEdipode turquoise		LC	PR

EEE

5 espèces exotiques envahissantes floristiques ont été contactées sur ce site.

Tableau 43: Espèces exotiques envahissantes floristiques observées en 2021 sur le secteur 10

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Critère UICN	Critère CBNBP
<i>Berberis aquifolium</i>	Mahonia faux-houx	Espèces invasives potentielles à surveiller attentivement	Espèce Exotique Envahissante Potentielles Implantées
<i>Parthenocissus quinquefolia</i>	Vigne vierge à cinq feuilles	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissantes Avérées
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier-cerise	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissante Potentielles Implantées
<i>Senecio inaequidens</i>	Séneçon sud-africain	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissante Potentielles Implantées
<i>Syringa vulgaris</i>	Lilas	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissantes Avérées

Analyse du site

Le réseau de jardins intervient dans les corridors écologiques d'une réserve de biodiversité à une autre. La présence de haies et arbres permet à l'avifaune de se déplacer.

Secteur 11 – Mariniers

Description du site

Boisement de feuillus s'inscrivant la continuité de la forêt de Fontainebleau à l'est de la commune. Ce boisement est également situé proche du bois au nord de la commune : le Coulant.



Illustration III.7: Placette botanique de Mariniers

Synthèse du nombre d'espèces sur le site

Sur le secteur des Mariniers, ce sont **73 espèces** qui ont été contactées.

Tableau 44: Synthèse du nombre d'espèces contactées sur le secteur 11

Nombre d'espèces total	
Amphibiens	0
Oiseaux	20
Odonates	0
Rhopalocères	6
Orthoptères	2
Mammifères dont Chiroptères	3
Reptiles	0
Botanique	41
Autres	1

Phytosociologie

Ce secteur a un faciès de **Hêtraies-chênaies** mésophiles, caractérisé par le groupement *Carpino betuli – Fagion sylvaticae*. Les représentants principaux sont le Hêtre *Fagus sylvatica*, le Fragon petit-houx *Ruscus aculeatus*, le Charme *Carpinus betulus*, la Jacinthe des Bois *Hyacinthoides non-scripta*, ... Il s'agit d'une communauté forestière des plateaux, dans un sol profond, bien drainé mais sans déficit hydrique. Cette alliance est répandue régionalement. Les menaces pouvant peser sur cette végétation sont une gestion trop intensive, des plantations de résineux ou la rudéralisation. Aussi, il est important de laisser du bois mort sur place et de créer des îlots de vieillissement en cas de coupe.

Espèces patrimoniales

1 espèce patrimoniale a été contactée en 2021.

Tableau 45: Espèces patrimoniales observées en 2021 sur le secteur 11

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN ou PR	LRN	LRR	DO A1	Critère nidification
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	PN	LC	LC	x	Possible

DO A1 : Directive Oiseaux Annexe 1

Espèces protégées

15 espèces bénéficiant d'un statut de protection ont été contactées en 2021.

Tableau 46: Espèces protégées observées en 2021 sur le secteur 11

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	PN ou PR
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	LC	LC	PN
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	NA	LC	PN
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	LC	LC	PN
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	LC	LC	PN
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	NA	LC	PN
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	LC	PN
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	NA	LC	PN
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	NA	LC	PN
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	LC	LC	PN
<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette		LC	PN
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	NA	LC	PN
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux	LC		PN
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	LC	LC	PN
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC	LC	PN
<i>Melitta aethalia</i>	Méliste du Mélampyre	LC	LC	PR

EEE

4 espèces exotiques envahissantes floristiques ont été contactées sur ce site.

Tableau 47: Espèces exotiques envahissantes floristiques observées en 2021 sur le secteur 11

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Critère UICN	Critère CBNBP
<i>Acer negundo</i>	Érable negundo	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissante Avérées
<i>Berberis aquifolium</i>	Mahonia faux-houx	Espèces invasives potentielles à surveiller attentivement	Espèce Exotique Envahissante Potentielles Implantées
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier-cerise	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissante Potentielles Implantées
<i>Symphoricarpos albus</i>	Symphorine à fruits blancs	Espèces invasives potentielles à surveiller attentivement	Espèce Exotique Envahissante Potentielles Implantées

Analyse du site

La proximité de ce boisement entre forêt de Fontainebleau et le Coulant rend ce site avec un rôle à jouer dans la continuité écologique avec la Seine.

Secteur 12 - Exhaustif C – Base de Loisirs

Description du site

La base de loisirs est un site de 75 hectares présentant une mosaïque de milieux : prairies en gestion différenciée, ripisylve, aquatique et forestier.

Synthèse du nombre d'espèces sur le site

Sur le secteur de la base de loisirs ce sont **189 espèces** qui ont été contactées.

Tableau 48: Synthèse du nombre d'espèces contactées sur le secteur C / 12

Nombre d'espèces totales	
Amphibiens	3
Oiseaux	41
Odonates	6
Rhopalocères	12
Orthoptères	10
Mammifères dont Chiroptères	3
Reptiles	0
Botanique	113
Autres	2

Phytosociologie

La placette n'est pas représentative de l'ensemble de la flore présente sur ce secteur. Cependant, elle est représentative d'une partie non négligeable. La placette a un faciès de prairie de fauche mésophile. Le groupement *Arrhenatherion elatioris* est représenté par le Fromental élevé *Arrhenatherum elatius*, la pâquerette *Bellis perennis*, le Dactyle aggloméré *Dactylis glomerata*, etc. Sur l'ensemble de l'Île-de-France, ce milieu est en forte régression du fait de la banalisation des milieux et l'intensification agricole. Aussi, une fauche exportatrice permet d'en conserver la structure et la diversité floristique. La placette est soumise à l'influence de la présence d'arbres. Aussi certaines espèces liées aux ourlets se développent, telles que la Moschatelline (*Adoxa moschatellina*). Cette espèce est liée aux chênaies-frênaies fraîches.

Espèces patrimoniales

2 espèces patrimoniales ont été contactées en 2021.

Tableau 49: Espèces patrimoniales observées en 2021 sur le secteur 12

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN ou PR	LRN	LRR	Critère nidification
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	PN	DD	NT	Possible

<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	PN	LC	VU	Possible
--------------------------	--------------------	----	----	----	----------

Espèces protégées

26 espèces bénéficiant d'un statut de protection ont été contactées en 2021.

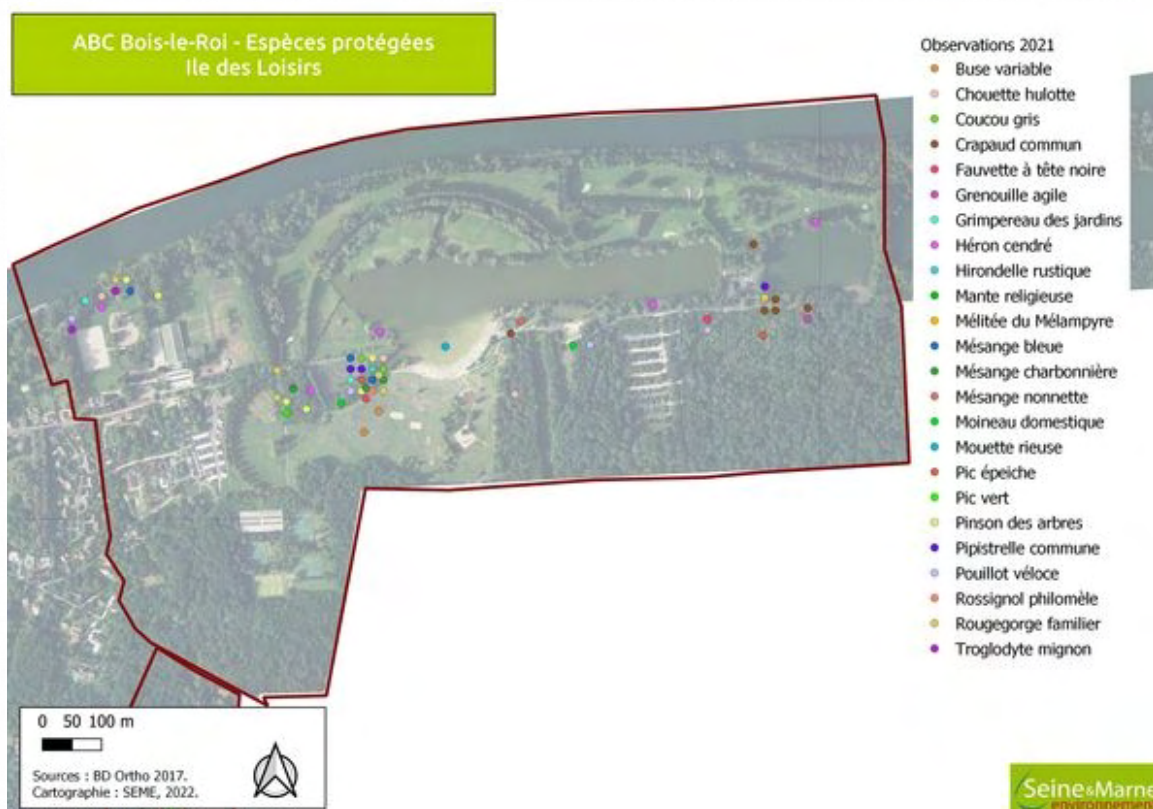


Figure 6: Carte des espèces protégées de la base de loisirs en 2021

Tableau 50: Espèces protégées observées en 2021 sur le secteur 12

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	PN ou PR
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	LC	LC	PN
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	LC		PN
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	NA	LC	PN
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	LC	LC	PN
<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse	NT	LC	PN
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	DD	NT	PN
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	NA	LC	PN
<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé	LC	LC	PN
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	LC	LC	PN
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	LC	LC	PN
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familial	NA	LC	PN
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	LC	PN
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	NT	VU	PN
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	LC	LC	PN
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	NA	LC	PN

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	PN ou PR
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	VU	PN
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran	NA	LC	PN
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	NA	LC	PN
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	LC	LC	PN
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	NT	NT	PN
<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé	LC	LC	PN
<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette		LC	PN
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	LC		PN
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	NA	LC	PN
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	NA	LC	PN
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC	LC	PN

EEE

6 espèces exotiques envahissantes floristiques ont été contactées sur ce site.

Tableau 51: Espèces exotiques envahissantes floristiques observées en 2021 sur le secteur 11

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Critère UICN	Critère CBNBP
<i>Ailanthus altissima</i>	Ailante glutineux	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissantes Avérées
<i>Berberis aquifolium</i>	Mahonia faux-houx	Espèces invasives potentielles à surveiller attentivement	Espèce Exotique Envahissante Potentielles Implantées
<i>Erigeron annuus</i>	Vergerette septentrionale	Espèces invasives potentielles à surveiller attentivement	Espèce Exotique Envahissante Potentielles Implantées
<i>Parthenocissus quinquefolia</i>	Vigne vierge à cinq feuilles	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissantes Avérées
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier-cerise	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissante Potentielles Implantées
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissantes Avérées

La Bernache du Canada (*Branta Canadensis*) a été observée sur ce site à au moins 6 reprises en 2021. Un maximum de 58 individus ont été dénombrés, dont au moins 6 juvéniles. Il y a certainement de la reproduction sur ce site.

L'île des Loisirs a mis en place des mesures de contrôle de cette espèce.

Analyse du site

Ce site est remarquable par la richesse des espèces qu'il accueille. Aussi une gestion différenciée sur les prairies permet de maintenir une bonne fonctionnalité du site. Certaines mesures complémentaires pourraient favoriser la biodiversité (gestion en mosaïque des milieux, gestion adaptée des berges) ou sensibiliser le public (pose de nichoirs ou hôtels à insectes). Le diagnostic écologique mené par le BE Biotope en 2011 préconise des mesures de gestion pour le site.

Résumé de la synthèse par secteurs

Les cartes ci-dessous analysent le nombre d'espèces par secteur et par groupe taxonomique.

NB : les cartes qui suivent n'ont qu'un but informatif mais pas de comparatif entre les secteurs. En effet, la pression d'inventaires n'est pas la même en fonction des secteurs (les données issues des secteurs exhaustifs ont été intégrées aux secteurs dans lesquelles elles s'inscrivent (par exemple : les données du Clos St Père sont intégrées dans le secteur de la Cité).

ABC Bois-le-Roi - Amphibiens
Nombre d'espèces

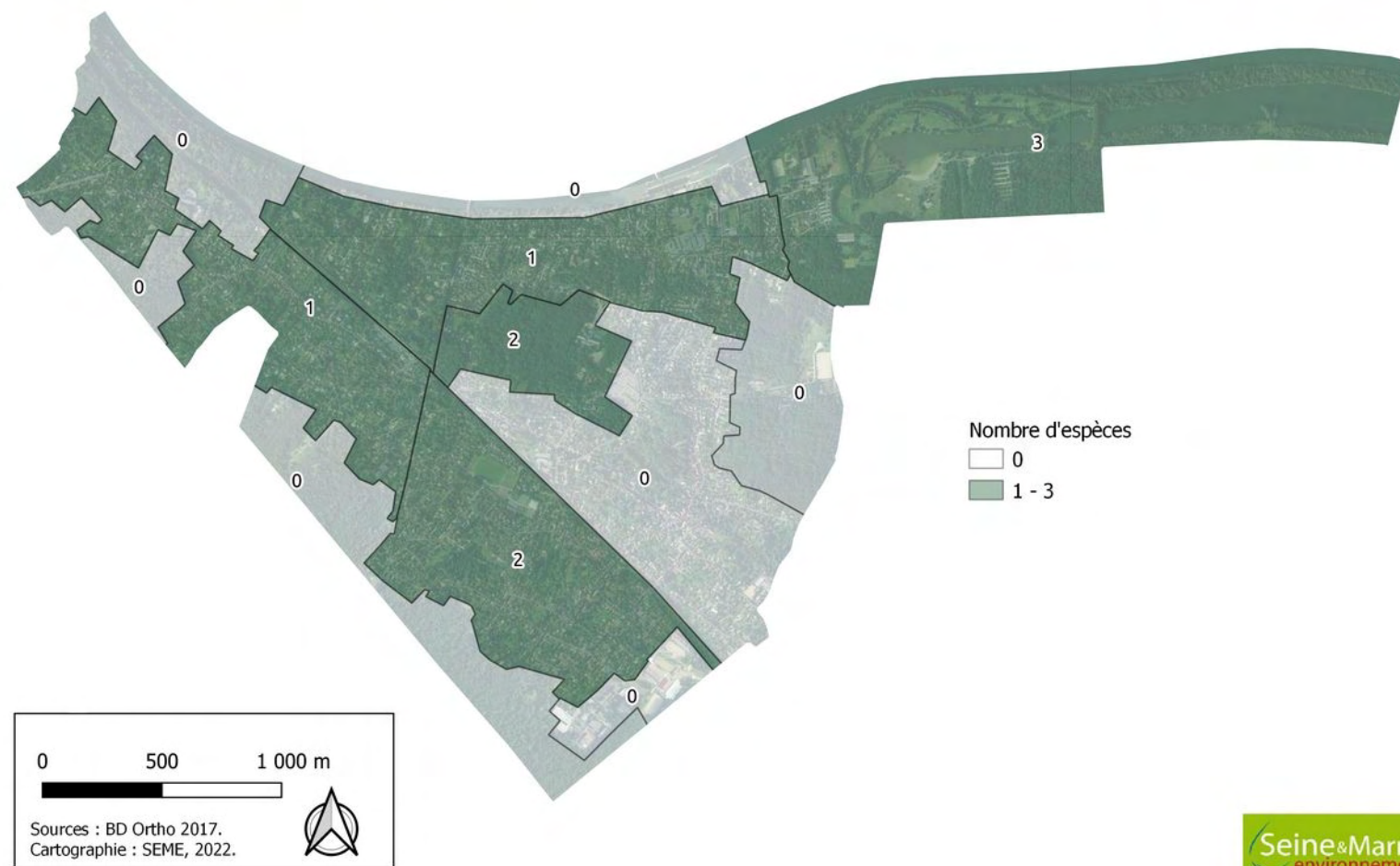


Figure 7: Carte du nombre d'espèces d'amphibiens en 2021 par secteur

ABC Bois-le-Roi - Oiseaux
Nombre d'espèces totales

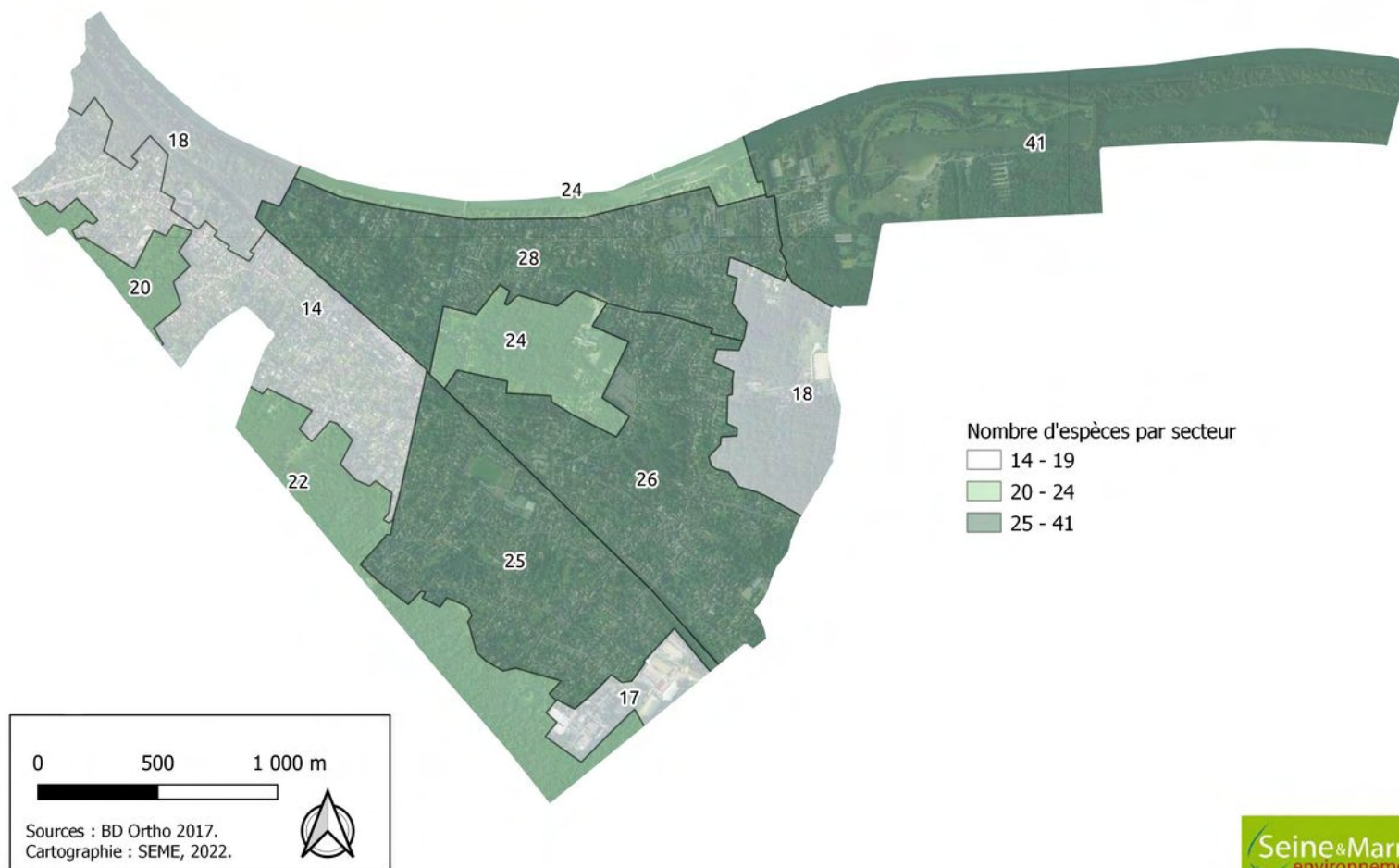


Figure 8: Carte du nombre d'espèces d'oiseaux en 2021 par secteur

ABC Bois-le-Roi - Mammifères
Nombre d'espèces

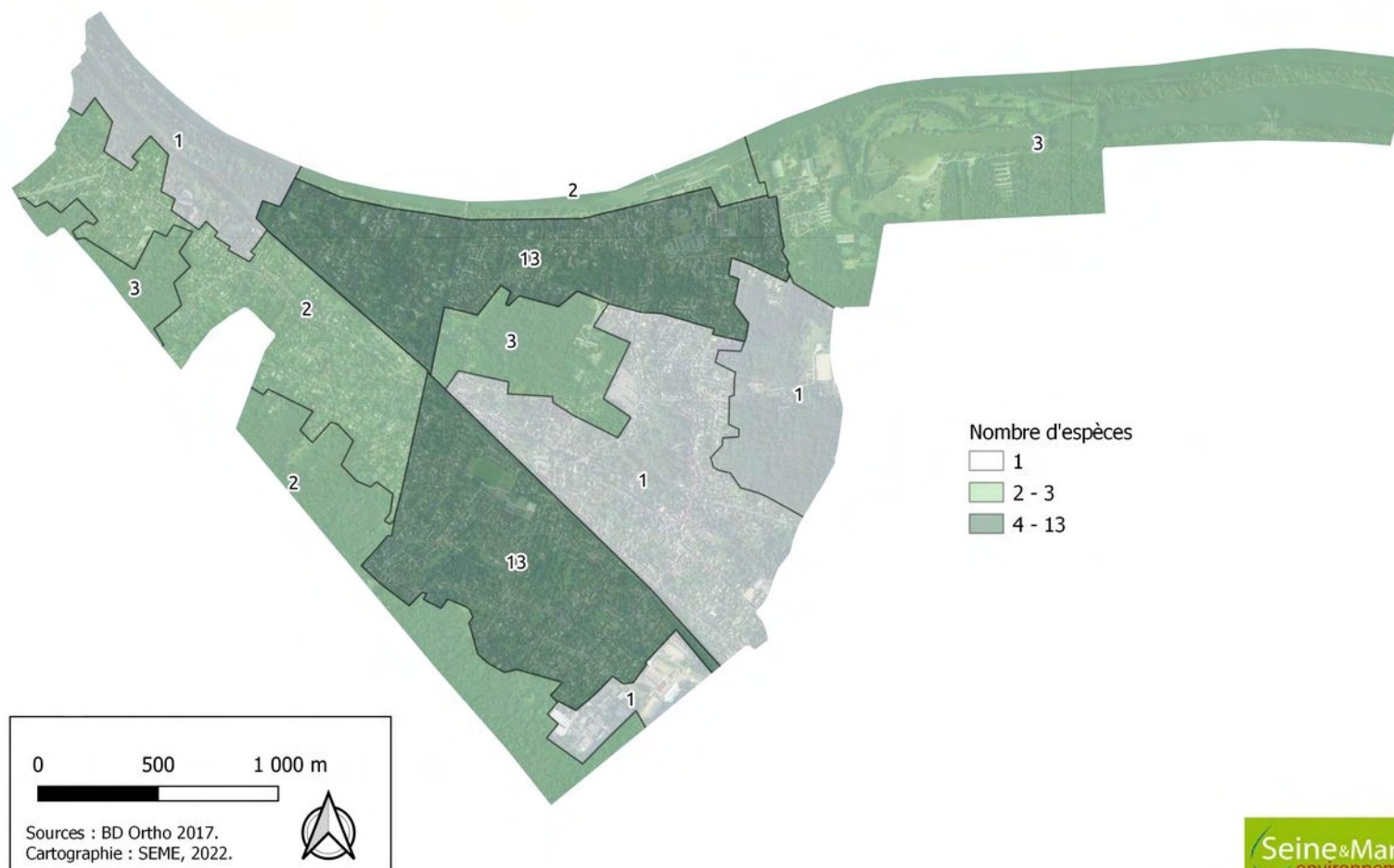


Figure 9: Carte du nombre d'espèces de mammifères en 2021 par secteur

ABC Bois-le-Roi - Odonates
Nombre d'espèces

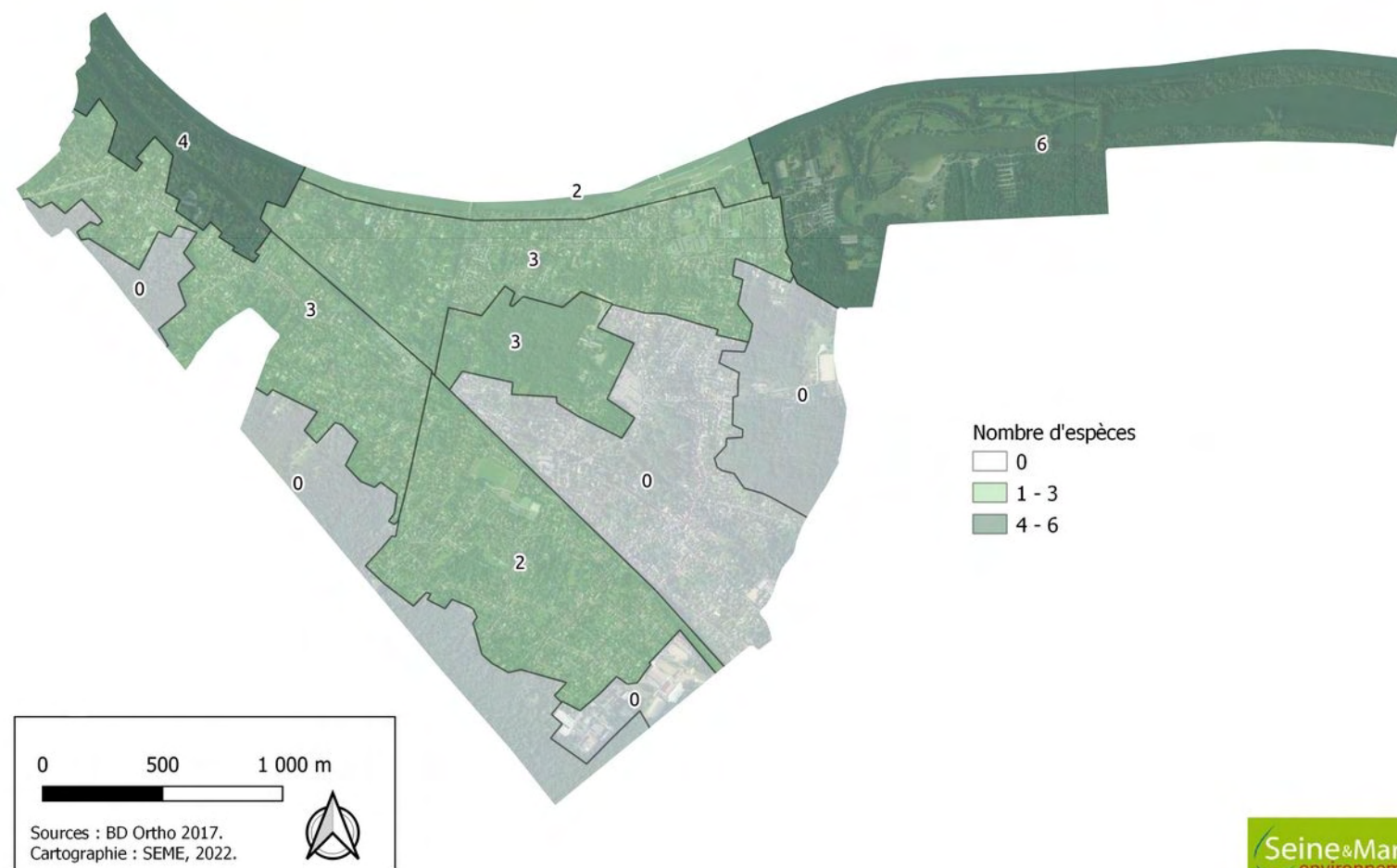


Figure 10: Carte du nombre d'espèces d'odonates en 2021 par secteur

ABC Bois-le-Roi - Orthoptères
Nombre d'espèces

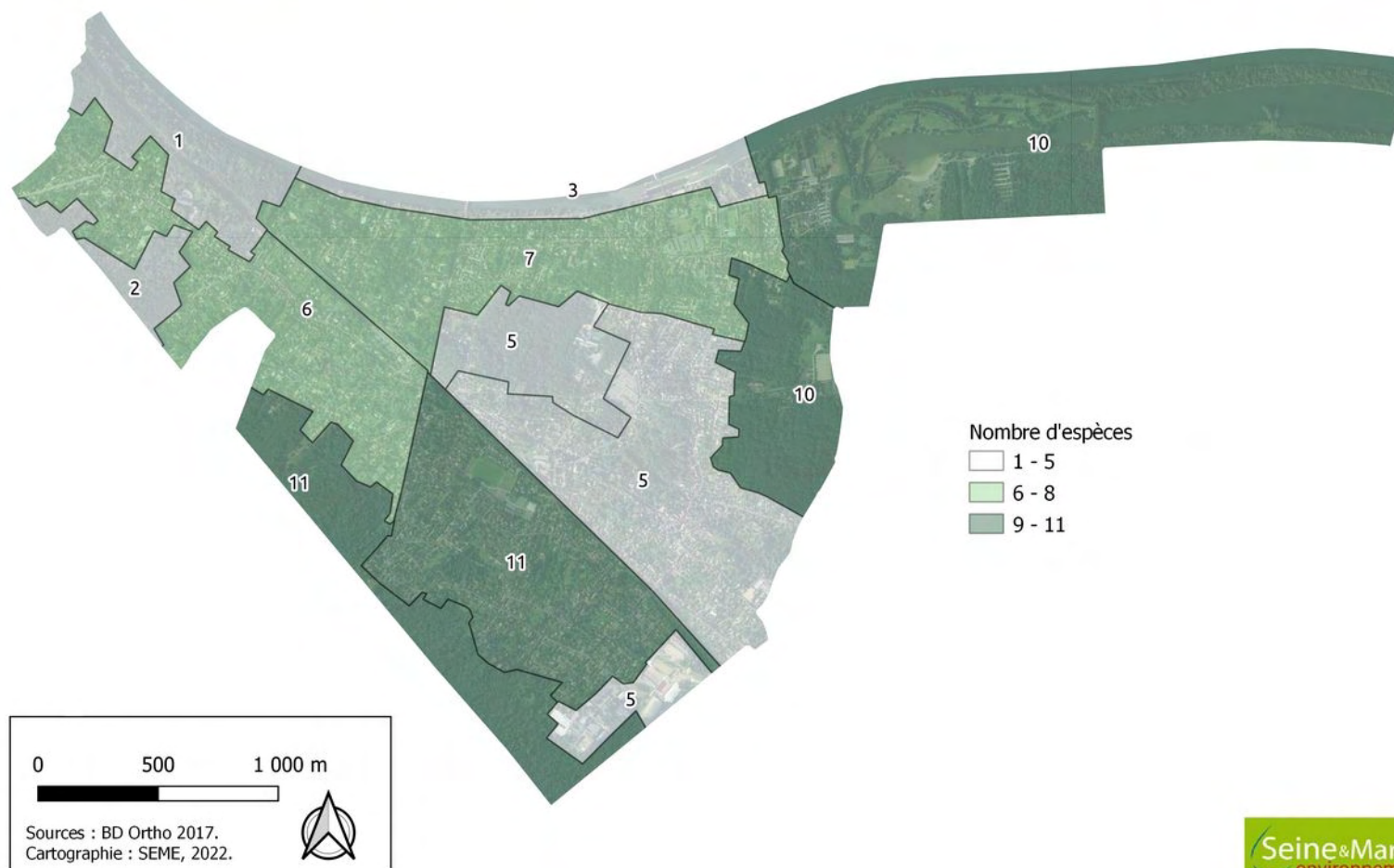


Figure 11: Carte du nombre d'espèces d'orthoptères en 2021 par secteur

ABC Bois-le-Roi - Reptiles
Nombre d'espèces

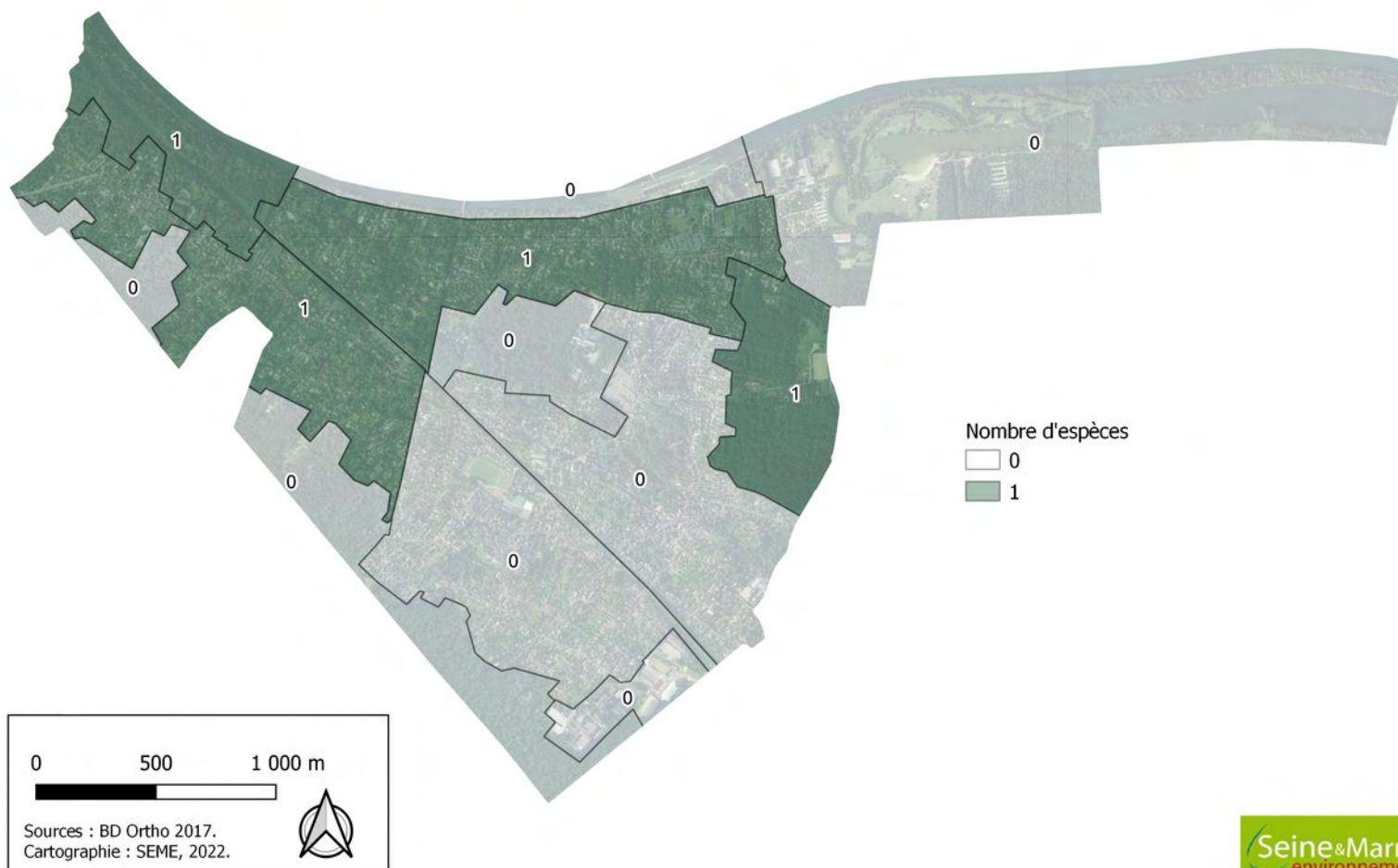


Figure 12: Carte du nombre d'espèces de reptiles en 2021 par secteur

ABC Bois-le-Roi - Rhopalocères
Nombre d'espèces

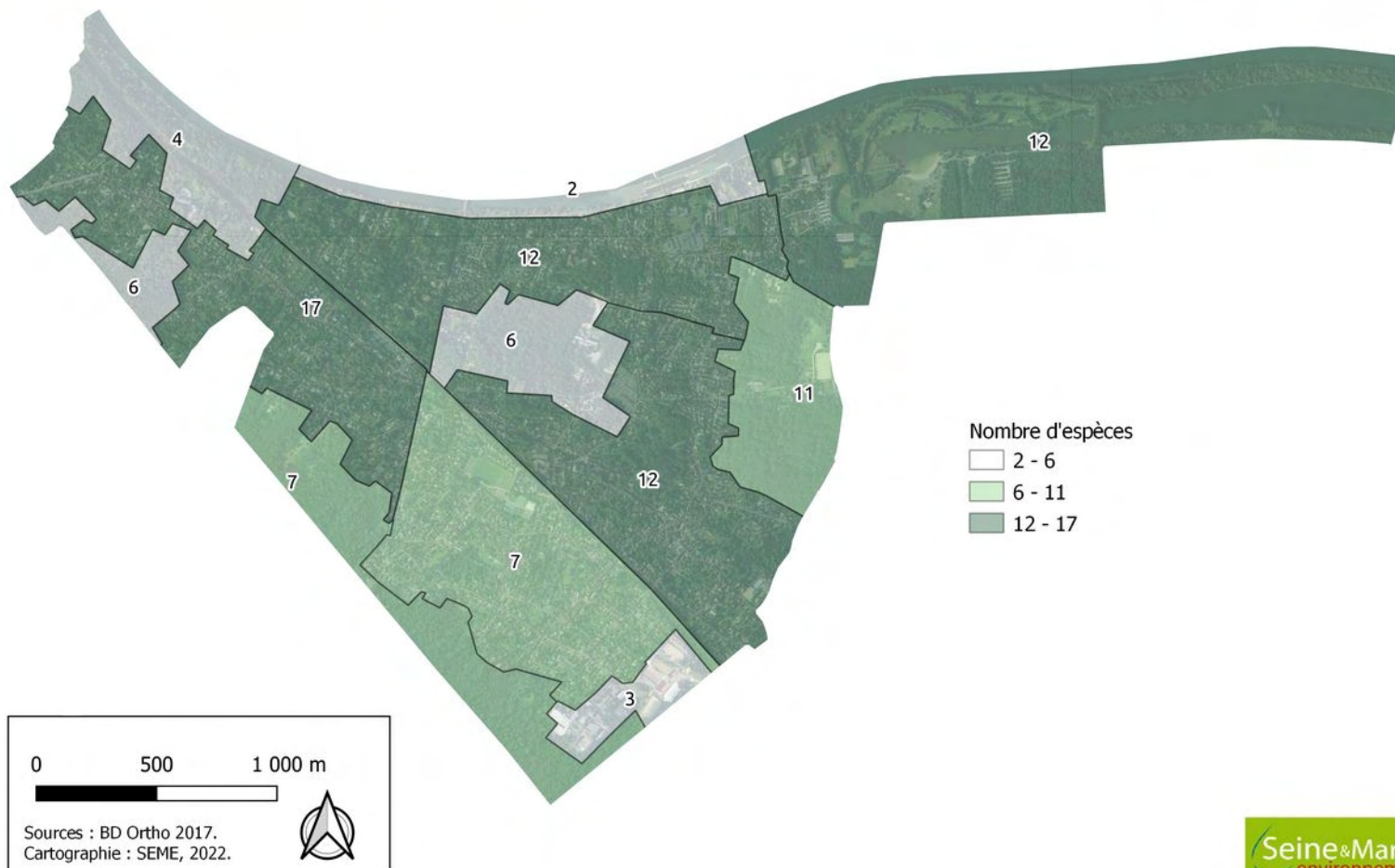


Figure 13: Carte du nombre d'espèces de rhopalocères en 2021 par secteur

ABC Bois-le-Roi - Patrimoniales
Nombre d'espèces



Figure 14: Carte du nombre d'espèces patrimoniales en 2021 par secteur

ABC Bois-le-Roi - Espèces protégées
Nombre par secteur



Figure 15: Carte du nombre d'espèces protégées en 2021 par secteur

IV. SYNTHÈSE SECTEURS EXHAUSTIFS

Exhaustif D – les Viarons

Description du site

Ce boisement intervient pour la circulation douce des habitants, notamment pour les écoliers.

Synthèse du nombre d'espèces sur site

Sur le secteur des Viarons ce sont **59 espèces** qui ont été contactées, dont 29 espèces dans le cadre d'un protocole.

Tableau 52: Synthèse du nombre d'espèces contactées sur le secteur D

Nombre d'espèces total	
Amphibiens	0
Oiseaux	19
Odonates	0
Rhopalocères	0
Orthoptères	1
Mammifères dont Chiroptères	2
Reptiles	0
Botanique	37
Autres	0

Phytosociologie

L'étude des groupements végétaux montre que le boisement est une communauté forestière des plateaux, de sol profond bien drainé mais sans déficit hydrique. Cette hêtraie-chênaie mésophile est représenté avec le groupement phytosociologique *Carpino betuli – Fagion sylvaticae*, avec notamment les espèces telles que l'Arum tacheté *Arum maculatum*, le Charme *Carpinus betulus*, la Fougère mâle *Dryopteris filix-mas*, le Hêtre commun *Fagus sylvatica*, la Jacinthe des Bois *Hyacinthoides non-scripta*, le Fragon faux-houx *Ruscus aculeatus*, etc. Cette végétation est riche en espèces floristiques mais abrite peu d'espèces patrimoniales. Cependant, elle participe aux complexes des végétations des massifs boisés. L'intérêt réside dans la présence d'îlots de vieillissement et la présence de bois mort qui favorise la fonge et faune remarquable (avifaune cavicole, entomofaune saproxylique, ...). Les menaces qui pèsent sur cette végétation sont une gestion forestière trop importante ou une rudéralisation. Aussi, il est important de laisser du bois mort sur place et de créer/maintenir des îlots de vieillissement. La présence du Groseillier rouge (*Ribes rubrum*) montre le caractère humide du site au sein de petites dépressions.

Espèces patrimoniales

Aucune espèce considérée comme patrimoniale n'a été contactée sur ce site.

Espèces protégées

14 espèces protégées ont été contactées sur le site en 2021.

Les Crapauds communs (*Bufo bufo*) ont été observés à proximité de la mare privée. Ces individus étaient en migration du boisement vers leur site de reproduction. Aussi, ce boisement joue un rôle dans l'hibernation des amphibiens.

Tableau 53: Espèces protégées observées en 2021 sur le secteur D

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	PN ou PR
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	LC		PN
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	LC	LC	PN
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue		LC	PN
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	LC	LC	PN
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	LC	LC	PN
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	LC	PN
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	LC	LC	PN
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	NT	NT	PN
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	LC	LC	PN
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux	LC		PN
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	LC	LC	PN
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	LC	LC	PN
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC	LC	PN
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	LC	LC	PN

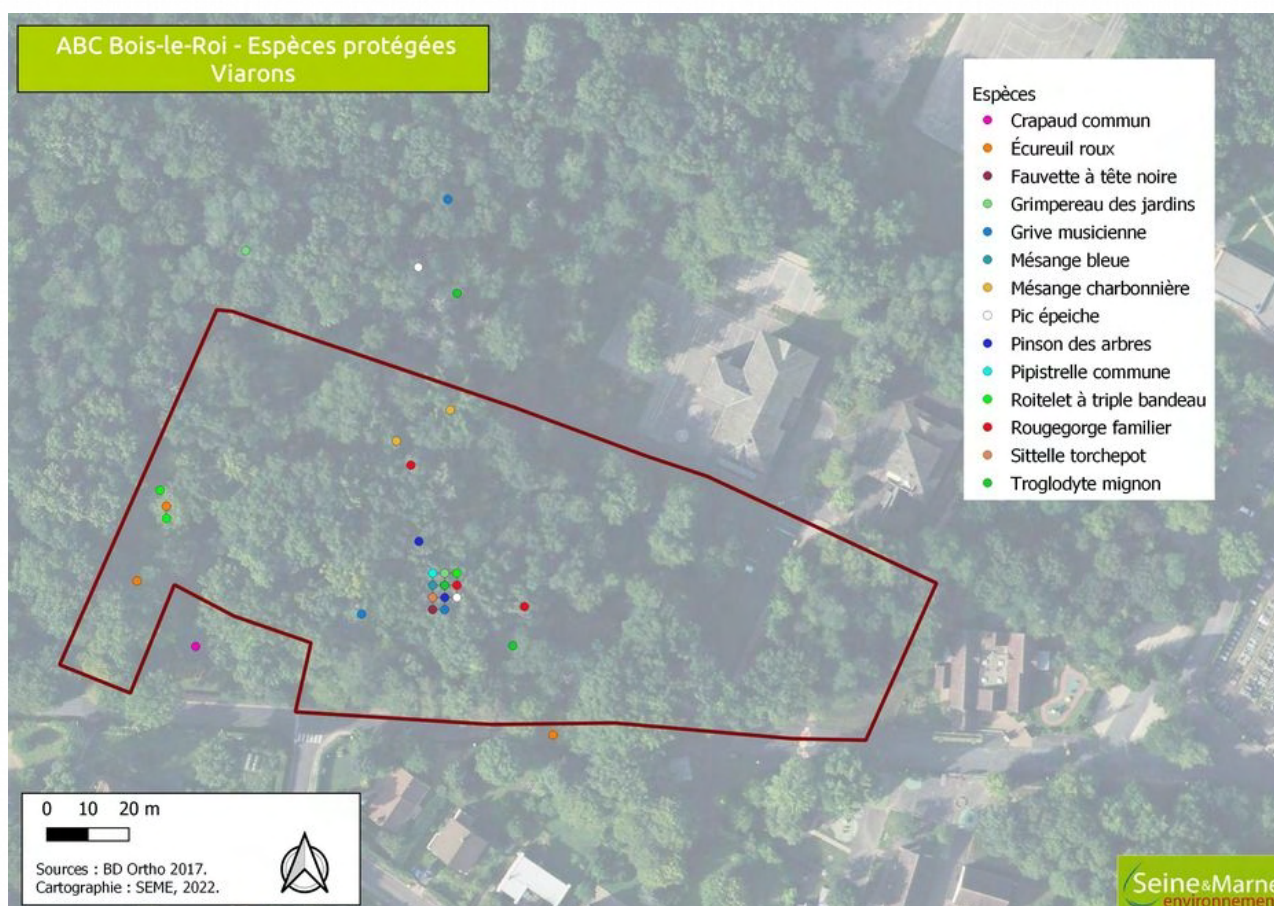


Figure 16: Carte des espèces protégées des Viarons (2021)

Espèces exotiques envahissantes

2 espèces exotiques envahissantes ont été contactées sur ce site.

Tableau 54: Espèces exotiques envahissantes observées en 2021 sur le secteur D

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Critère UICN	Critère CBNBP
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier cerise	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissante Potentielles Implantées
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissantes Avérées

Analyse du site

Ce boisement semble jouer un rôle de réservoir de biodiversité, notamment dans le cadre des corridors écologiques de la trame verte. Ce réservoir tient une place centrale dans la commune.

La pose d'enregistreurs autonomes d'ultrasons pour les chauves-souris permettra de préciser l'attrait du site pour ce groupe.

Secteur E – Parc de la Mairie

Description du site

Ce parc au niveau de la mairie présente plusieurs mosaïques d'habitats : partie arborée, présentant des lisières, une zone en gestion différenciée, des surfaces fauchées régulièrement (accès aux agrès de sport), et une source. Autant d'habitats pouvant favoriser la faune.

Synthèse du nombre d'espèces

Sur le secteur du Parc de la Mairie ce sont **112 espèces** qui ont été contactées, dont 49 dans le cadre d'un protocole.

Tableau 55: Synthèse du nombre d'espèces contactées sur le secteur E

Nombre d'espèces total	
Amphibiens	1
Oiseaux	21
Odonates	3
Rhopalocères	6
Orthoptères	3
Mammifères dont Chiroptères	3
Reptiles	0
Botanique	72
Autres	3

Phytosociologie

La placette n'est pas représentative de l'ensemble des milieux. Elle est représentative des espaces laissés en gestion différenciée. L'étude de la placette montre la dominance d'espèces prairiales appartenant au groupement *Agrostio stoloniferae - Arrhenatheretea elatioris subsp. elatioris* telles que Sourcils-de-Vénus *Achillea millefolium*, le Plantain lancéolé *Plantago lanceolata* ou le Trèfle douteux *Trifolium dubium*. Cette prairie de fauche peut être maintenue en procédant à une fauche annuelle. La présence d'îlots moins souvent fauchés peut permettre à une flore complémentaire de se développer.

Espèces patrimoniales

2 espèces considérées comme patrimoniales ont été observées sur ce site en 2021.

Tableau 56: Espèces patrimoniales observées en 2021 sur le secteur E

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	PN	Critère de nidification
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	LC	NT	PN	Possible
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	NT	PN	Possible

Espèces protégées

16 espèces protégées ont été contactées sur le site en 2021.

Tableau 57: Espèces protégées observées en 2021 sur le secteur E

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	PN ou PR
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux	LC		PN
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	LC	LC	PN
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	LC	LC	PN
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	LC	LC	PN
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	NT	LC	PN
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	LC	NT	PN
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue		LC	PN
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	LC	LC	PN
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	NT	PN
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	LC	LC	PN
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	LC	PN
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	NT	NT	PN
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	LC	LC	PN
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	LC	LC	PN
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	LC	LC	PN
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC	LC	PN

Espèces exotiques envahissantes

7 espèces exotiques envahissantes ont été contactées sur ce site

Tableau 58: Espèces exotiques envahissantes observées en 2021 sur le secteur E

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Critère UICN	Critère CBNBP
<i>Acer negundo</i>	Erable négundo	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissantes Avérées
<i>Berberis aquifolium</i>	Mahonia faux-	Espèces invasives potentielles	Espèce Exotique Envahissante

	houx	à surveiller attentivement	Potentielles Implantées
<i>Eschscholzia californica</i>	Pavot de Californie	Espèces à surveiller	
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier cerise	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissante Potentielles Implantées
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissantes Avérées
<i>Symphoricarpos albus</i>	Symphorine à fruits blancs	Espèces invasives potentielles à surveiller attentivement	Espèce Exotique Envahissante Potentielles Implantées

La **Perruche à collier** (*Psittacula krameri*) est également considérée comme exotique envahissante. Elle a été entendue à plusieurs reprises à proximité directe du site.

Analyse du site

L'intérêt de concilier des zones en gestion différenciée en lien avec l'utilisation du parc de la mairie par ses usagers est un réel enjeu.

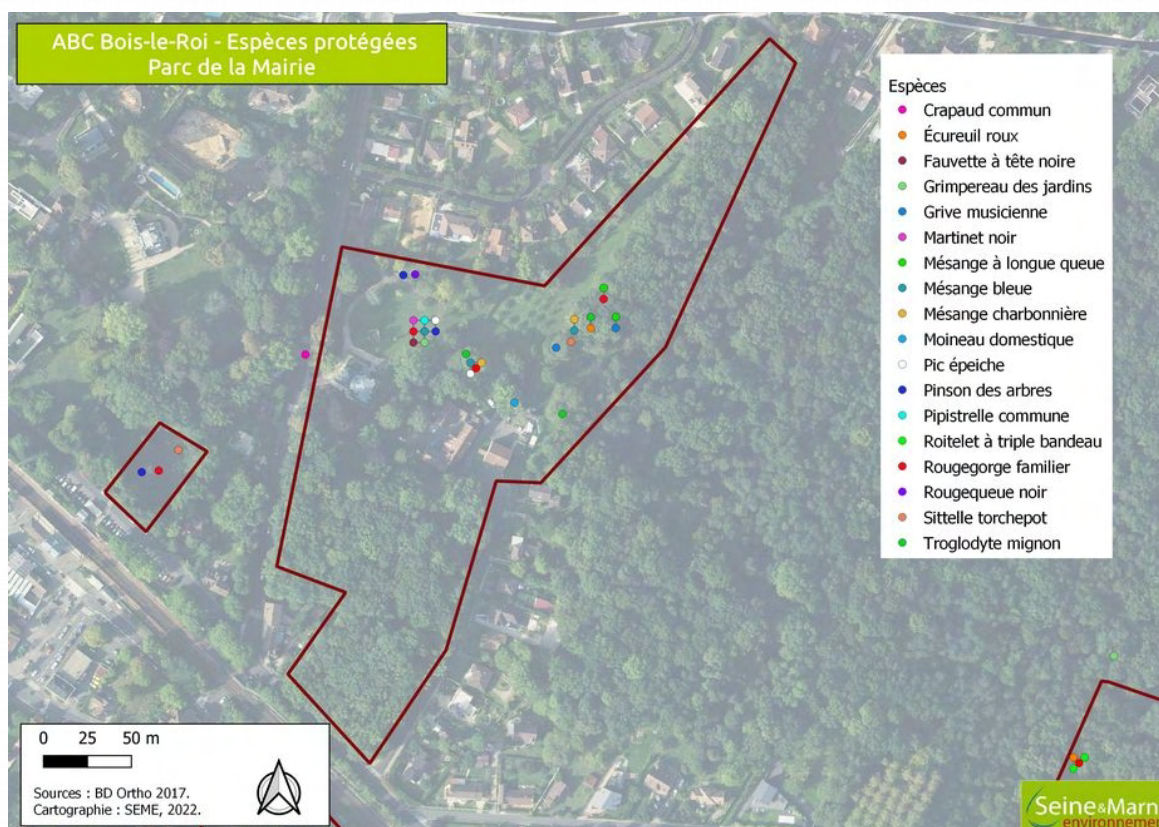


Figure 17: Carte des espèces protégées du Parc de la Mairie (2021)

Secteur F – Parc de l'École de Musique (Parc des Chardonnerets)

Description du site

Ce parc urbain est idéalement situé en plein cœur de la ville. Une partie du site est laissée en gestion différenciée avec une fauche annuelle.

Phytosociologie

4 espèces floristiques indicatrices d'une zone humide ont été notées en 2021 : la Cardamine des prés (*Cardamine pratensis*), la Menthe des Champs (*Mentha arvensis*), le Plantain majeur (*Plantago major*) et la Douce amère (*Solanum dulcamara*).

Synthèse du nombre d'espèces sur le site

Sur le secteur du Parc des Chardonnerets (Maison des Associations) ce sont **114 espèces** qui ont été contactées, dont 44 dans le cadre d'un protocole.

Tableau 59: Synthèse du nombre d'espèces contactées sur le secteur F

Nombre d'espèces	
Amphibiens	0
Oiseaux	21
Odonates	2
Rhopalocères	5
Orthoptères	8
Mammifères dont Chiroptères	0
Reptiles	0
Botanique	71
Autres	7

Espèces patrimoniales

Aucune espèce patrimoniale n'a été notée sur ce site en 2021.

Seul le Martinet noir (*Apus apus*) aurait pu être considéré comme patrimonial, mais il a été observé en vol au dessus du site. Aussi, il ne semble pas nidifier sur site.

Espèces protégées

14 espèces protégées ont été contactées sur le site en 2021.

Tableau 60: Espèces protégées observées en 2021 sur le secteur F

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	PN ou PR
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	LC	LC	PN
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	LC	LC	PN
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	LC	LC	PN
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	NT	LC	PN
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue		LC	PN
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	LC	LC	PN
<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette		LC	PN
<i>Oedipoda caerulescens</i>	OEdipode turquoise		LC	PR
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	LC	LC	PN
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	LC	PN
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	LC	LC	PN
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	LC	LC	PN
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	LC	LC	PN
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	LC	LC	PN



Figure 18: Carte des espèces protégées du Parc de l'école de musique (2021)

Espèces exotiques envahissantes

2 espèces exotiques envahissantes ont été contactées sur ce site.

Tableau 61: Espèces exotiques envahissantes observées en 2021 sur le secteur F

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Critère UICN	Critère CBNBP
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier cerise	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissante Potentielles Implantées
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissantes Avérées

Analyse du site

Ce site a un rôle à jouer dans le déplacement des espèces au sein de la commune. De plus, ce parc permet la circulation douce des usagers.



Illustration IV.1: *Ophrys apifera*

Secteur G – Clos Saint-Père

Description du site

Ce parc arboré urbain est utilisé en circulation douce et par les écoles à proximité.

Synthèse du nombre d'espèces sur le site

Sur le secteur du Clos Saint-Père ce sont **90 espèces** qui ont été contactées, dont 51 espèces dans le cadre d'un protocole.

Tableau 62: Synthèse du nombre d'espèces contactées sur le secteur G

Nombre d'espèces total	
Amphibiens	0
Oiseaux	19
Odonates	0
Rhopalocères	10
Orthoptères	5
Mammifères dont Chiroptères	0
Reptiles	0
Botanique	56
Autres	0

Phytosociologie

De nombreuses espèces de prairies ont été observées. Ces espèces appartiennent pour la plupart au groupement végétal *Agrostio stoloniferae - Arrhenatheretea elatioris subsp. Elatioris*, telles que Agrostide stolonifère *Agrostis stolonifera*, Sourcil-de-vénus *Achillea millefolium*, Plantain lancéolé *Plantago lanceolata*, Trèfle douteux *Trifolium dubium*, etc. Certaines espèces supportant les fauches régulières et le piétinement se développent, comme la Pâquerette *Bellis perennis*, le ray-gras *Lolium perenne* ou l'Herbe Catois *Prunella vulgaris*.

Espèces patrimoniales

1 seule espèce patrimoniale a été contactée en 2021 sur le site.

Tableau 63: Espèces patrimoniales observées en 2021 sur le secteur G

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	PN	Critère de nidification
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	LC	NT	PN	Possible

2 autres espèces auraient pu être considérées comme patrimoniales mais ne nidifient pas sur le site (Hirondelle des fenêtres et Martinet noir). Ce site présente un intérêt de chasse pour ces espèces du fait de la présence d'insectes.

Espèces protégées

14 espèces protégées ont été contactées sur le site en 2021.

Tableau 64: Espèces protégées observées en 2021 sur le secteur G

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	PN ou PR
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	NT	LC	PN
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	VU	VU	PN
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue		LC	PN
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	NT	NT	PN
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	LC	LC	PN
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	LC	LC	PN
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	LC	PN
<i>Hipparchia fagi</i>	Sylvandre	LC	LC	PR
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	LC	NT	PN
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	LC	LC	PN
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	LC	LC	PN
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	LC	LC	PN
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	LC	LC	PN
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	LC	LC	PN

Espèces exotiques envahissantes

4 espèces exotiques envahissantes floristiques ont été contactées sur ce site.

Tableau 65: Espèces exotiques envahissantes observées en 2021 sur le secteur G

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Critère UICN	Critère CBNBP
<i>Erigeron canadensis</i>	Vergerette du Canada	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissante Potentielles Implantées
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier cerise	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissante Potentielles Implantées
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissantes Avérées
<i>Senecio inaequidens</i>	Séneçon sud-africain	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissante Potentielles Implantées

Analyse du site

La présence du Sylvandre (*Hipparchia fagi*) sur ce secteur montre son intérêt pour la biodiversité. En Île-de-France, cette espèce est très localisée en forêt de Fontainebleau. Ce site a un rôle à jouer dans la trame verte de la commune. Une gestion différenciée sur ce site pourrait permettre à la flore de remplir son cycle de vie et de favoriser l'entomofaune.

Exhaustif I – Parcelle future crèche

Description du site

Cette parcelle a été ajoutée en cours d'année. **Aussi, l'ensemble des passages n'a pu être mené sur ce site.** Il s'agit d'une parcelle boisée sur laquelle un projet de crèche est prévu.

Synthèse du nombre d'espèces sur le site

Sur le site, **90 espèces** ont été contactées.

Tableau 66: Synthèse du nombre d'espèces contactées sur le secteur I

Nombre d'espèces	
Amphibiens	-
Oiseaux	4
Odonates	3
Rhopalocères	12
Orthoptères	3
Chiroptères	-
Reptiles	1
Botanique	66
Autres	1

Phytosociologie

10 espèces indicatrices de zones humides ont été contactées sur ce site.

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux
<i>Epilobium hirsutum</i>	Épilobe hérissé
<i>Epilobium parviflorum</i>	Épilobe à petites fleurs
<i>Epilobium tetragonum</i>	Épilobe à tige carrée
<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire à feuilles de chanvre
<i>Humulus lupulus</i>	Houblon grimpant
<i>Juncus effusus</i>	Jonc épars
<i>Mentha aquatica</i>	Menthe aquatique
<i>Mentha arvensis</i>	Menthe des champs
<i>Solanum dulcamara</i>	Douce amère

Au nord du site, une flore associée aux boisements caducifoliés de type chênaies-frênaies fraîches du groupement *Fraxino excelsioris - Quercetea roboris* est représentée avec le Chêne (*Quercus robur*), le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), et l'Érable champêtre (*Acer campestre*). Cette végétation se développe sur un sol toujours à bonne réserve en eau. Il s'agit d'une

végétation menacée par le drainage, la modification des hygrosystèmes et l'eutrophisation. Plus au sud du site, une végétation typique des ourlets et lisières se développe : des espèces telles que *Galeopsis tetrahit*, *Geranium robertianum*, *Heracleum sphondylium* représentent cette végétation. A noter la présence d'espèces indicatrices de zones humides. La végétation de lisière est attractive pour des espèces qui trouvent des gîtes en milieux boisés, de clairière mais aussi d'ourlets.

Espèces patrimoniales

Aucune espèce patrimoniale n'a été contactée.

Espèces protégées

4 espèces protégées ont été contactées sur le site en 2021.

Tableau 67: Espèces protégées observées en 2021 sur le secteur I

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	PN ou PR
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	LC	PN
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	LC	LC	PN
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	LC	LC	PN
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	LC		PN



Figure 19: Carte des espèces protégées sur la parcelle de la future crèche (2021)

Analyse du site

Des inventaires complémentaires devront être menés en 2022 afin de compléter les données de 2021.

V. BILAN GLOBAL

1 Flore

Au total, suite à l'agglomération des données de toutes les bases, **429 espèces floristiques** ont été inventoriées au sein de Bois-le-Roi jusqu'à la fin 2021. Parmi ces 429 espèces, 92 espèces ont été observées pour la première fois en 2021. Toutes, sauf 1 espèce, ont été notées suite aux inventaires de SEME.

Ces 429 espèces représentent 21 % de la diversité départementale estimée à 1443 espèces (FILOCHE S. *et al.*, 2010) ou 28% de la diversité régionale estimée à 1510 espèces¹ (FILOCHE S. *et al.*, 2014). Ce chiffre représente la connaissance sur la commune mais ne reflète pas la qualité des habitats. En effet, ce chiffre est représenté majoritairement par des espèces communes.

Ces 92 nouvelles espèces correspondent à une augmentation de 27 % de la connaissance.

La liste de toutes les espèces floristiques se trouve en annexe.

Période	2000-2020	2021	Nouvelles espèces 2021	Total
Nombre d'espèces	337	245	92	429

Espèces patrimoniales

Aucune espèce considérée comme patrimoniale n'a été contactée en 2021.

Espèces exotiques envahissantes

On note la présence de 15 espèces exotiques envahissantes floristiques sur le territoire communal. Les espèces exotiques envahissantes sont définies comme : déconnectées de leur écosystème d'origine, proliférant dans les milieux naturels ou semi-naturels entraînant des changements significatifs de composition, de structure et/ou de fonctionnement des écosystèmes où elles se sont établies (FILOCHE S. *et al.*, 2014).

Pour la région Île-de-France d'après le CBNBP, les espèces végétales invasives sont classées au sein de 4 listes (WEGNEZ J., 2018)² :

- liste d'espèces invasives avérées émergentes ;
- liste d'espèces invasives avérées implantées (espèce invasive avérée répandue sur le territoire) ;

¹ Tous les chiffres fournis dans ce paragraphe concernent seulement les espèces indigènes (les espèces subspontanées/plantées sont exclues).

² http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/telechargements/CBNBP_PEE_IDF_2018.pdf

- liste d'espèces invasives potentielles implantées : se compose principalement d'espèces à caractère envahissant mais n'impactant pour l'heure que des milieux rudéralisés mais dont le comportement pourrait changer à l'avenir (colonisation de milieux naturels) ;
- liste d'espèces invasives potentielles émergentes ou absentes du territoire. Cette liste est qualifiée de « Liste d'alerte ». Elle regroupe les espèces émergentes ou absentes du territoire ayant été identifiées comme présentant un risque d'invasion fort.

7 espèces sont classées comme «potentielles implantées » et 7 comme « avérées » par le CBNBP.

Le tableau ci-dessous répertorie les espèces végétales invasives observées à Bois-le-Roi :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Caractère envahissant UICN	Caractère envahissant CBNBP
<i>Acer negundo</i>	Érable négundo	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissantes Avérées
<i>Ailanthus altissima</i>	Ailante glanduleux Faux vernis du Japon	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissantes Avérées
<i>Erigeron canadensis</i>	Vergerette du Canada	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissante Potentielles Implantées
<i>Parthenocissus quinquefolia</i>	Vigne vierge à cinq feuilles	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissantes Avérées
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier-cerise	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissante Potentielles Implantées
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissantes Avérées
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissantes Avérées
<i>Senecio inaequidens</i>	Séneçon sud-africain	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissante Potentielles Implantées
<i>Solidago canadensis</i>	Solidage du Canada	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissantes Avérées
<i>Syringa vulgaris</i>	Lilas	Espèces végétales invasives à proscrire	Espèce Exotique Envahissantes Avérées
<i>Berberis aquifolium</i>	Mahonia faux-houx	Espèces invasives potentielles à surveiller attentivement	Espèce Exotique Envahissante Potentielles Implantées
<i>Erigeron annuus</i>	Vergerette septentrionale	Espèces invasives potentielles à surveiller attentivement	Espèce Exotique Envahissante Potentielles Implantées
<i>Symphoricarpos albus</i>	Symphorine à fruits blancs	Espèces invasives potentielles à surveiller attentivement	Espèce Exotique Envahissante Potentielles Implantées
<i>Eschscholzia californica</i>	Pavot de Californie	Espèces à surveiller	
<i>Phytolacca americana</i>	Raisin d'Amérique	Espèces à surveiller	Espèce Exotique Envahissante Potentielles Implantées

Les espèces sont décrites ci-dessous :

L'**Érable negundo** (*Acer negundo*) a été importé volontairement pour l'ornement en Europe au cours du 17ème siècle, en même temps qu'un certain nombre d'espèces de plantes américaines. Elle apprécie les bords de rivières et de ruisseaux ainsi que les forêts alluviales telles que les saulaies, peupleraies, ou encore les aulnaies-frênaies. Elle peut également occuper des milieux plus anthropisés et se développe par exemple en bordure de voies ferrées, en bord de route, et en périphérie des gravières. Afin de limiter sa propagation, il est conseillé de proscrire les coupes forestières, notamment dans les frênaies (*Fraxinus excelsior*) et aulnaies (*Alnus incana*). Ces coupes permettraient son installation dans ces zones de coupe perturbées.

L'**Ailante Glanduleux/Faux vernis du Japon** (*Ailanthus altissima*) se développe sur des friches, notamment le long des voies ferrées ou des routes. Il apprécie les lisières et trouées forestières. Cette plante forme des groupements monospécifiques entrant en compétition avec les espèces locales.

Le **Laurier-cerise** (*Prunus laurocerasus*) pousse préférentiellement dans les milieux boisés et sur des sols légèrement acides. Son développement en sous-bois peut entraîner une réduction de lumière pour les herbacées indigènes du fait de son feuillage dense. De plus, l'espèce produit de l'acide cyanhydrique empêchant le développement de la flore locale.

Le **Mahonia à feuilles de houx** (*Berberis aquifolium*) est originaire d'Amérique du Nord. Importé en Europe en 1822, cet arbuste est une espèce ornementale relativement courante dans les jardins. Plantée également pour servir de couvert au gibier, le Mahonia à feuille de houx colonise les bois et est dispersé par la faune sauvage qui consomme ses baies et son rhizome. Il se propage aujourd'hui dans les sous-bois et peut présenter localement un caractère envahissant qui peut, comme en Belgique ou en Allemagne, être jugé très problématique

Le **Raisin d'Amérique** (*Phytolacca americana*) a été introduit vers 1650 au Portugal, Espagne et France comme plante décorative et tinctoriale (jus de ses fruits), pour teinter les vins de moindre qualité. L'espèce est toxique pour les herbivores en général et sa présence se traduit par une baisse de la capacité alimentaire du site envahi. Sa présence semble limiter la diversité floristique et la régénération forestière. Un effet perturbateur du Raisin d'Amérique sur les communautés de vers de terre a été mis en évidence. Il est fort probable que les communautés de gastéropodes soient également touchés par la présence de *Phytolacca americana*, étant donné le pouvoir molluscicide.

La **Renouée du Japon** (*Reynoutria japonica*), est considérée comme « espèce exotique envahissante avérée implantée » (CBNBP/MNHN, 2018). Cette espèce a été introduite en 1825 pour ses qualités ornementales et mellifères. Elle est aujourd'hui considérée comme l'une des espèces les plus invasives au monde. Son système racinaire, sa multiplication végétative et sa

grande plasticité lui permettent de coloniser une grande diversité de milieux naturels ou anthropisés. Elle est capable de supplanter de façon exclusive toutes les autres espèces végétales locales sur de vastes surfaces. A l'heure actuelle, son éradication est très difficile. Le meilleur moyen de lutter contre l'invasion de cette espèce est d'agir le plus en amont possible, en la cantonnant sur les zones où elle est présente.

Le **Robinier faux-acacia** (*Robinia pseudoacacia*) est originaire d'Amérique du Nord. L'espèce a une croissance rapide faisant d'elle une espèce compétitrice pouvant se développer au détriment d'espèces indigènes.

Le **Séneçon du Cap** (*Senecio inaequidens*) a été introduit par l'industrie lainière en différentes régions d'Europe à la fin du XIX^{ème} siècle. En France, elle a été observée d'abord en 1935 dans les dunes de Calais, en 1936 à Mazamet (Tarn) puis en de nombreux sites à proximité de ces deux premiers points d'implantation. L'impact environnemental du Séneçon du Cap semble limité car les peuplements denses occupent principalement des milieux anthropiques.

Le **Solidage du Canada** (*Solidago canadensis*) semble avoir été introduit en Europe en 1645, en Angleterre, comme plante ornementale. Les solidages ont été également semés comme plantes mellifères. Leur phase d'expansion exponentielle a débuté au milieu du XX^{ème} siècle. La colonisation des milieux par les solidages conduit à des peuplements monospécifiques de taille relativement élevée (de 1 à 1,5 m, voire 2,5 m dans les milieux les plus favorables). Ceux-ci empêchent ou retardent la succession naturelle en entravant la colonisation ligneuse. Ils peuvent réduire de moitié la diversité du cortège floristique traditionnel des milieux envahis ainsi qu'avoir des effets négatifs sur la diversité des pollinisateurs indigènes.

La **Symphorine à fruits blancs** (*Symphoricarpos albus*) a été introduite en Grande-Bretagne en 1817 (Gilbert, 1995), puis a été largement plantée en tant qu'espèce ornementale ou comme couvert à gibier.

La **Vergerette annuelle** (*Erigeron annuus*) a été introduite d'Amérique du Nord, au XVII^e siècle. Elle fréquente des friches et des milieux rudéraux. Elle peut empêcher la mise en place de jachères florales pluriannuelles.

La **Vergerette du Canada** (*Erigeron canadensis*) est une plante originaire d'Amérique du Nord, qui fut introduite sur le territoire français au XVIII^{ème} siècle. Elle fait partie de la famille des Asteracées et fleurit de juin à octobre. La hauteur de cette plante annuelle varie entre 10 cm et 1 mètre de haut. Elle peut former des populations très denses lorsqu'elle est présente sur un site.

Le **Lilas** (*Syringa vulgaris*) a été importé il y a 300 ans des Balkans. D'après le CBNBP, cette espèce commence à former des massifs importants dans certaines pelouses, lisières forestières et boisements clairières. Il est indiqué qu'une surveillance doit être portée sur les substrats à tendance neutre à basique notamment sur les secteurs seine-et-marnais suivants : Massif de Fontainebleau, bocage Gâtinais, couloir Séquanien, vallée du Loing et vallée de la

Marne.

Le **Pavot de Californie** (*Eschscholzia californica*): Originaire d'Amérique du Nord, cette espèce possède un potentiel de réensemencement très élevé et peut causer de la compétition dans les zones où les espèces locales sont sensibles. Cette espèce a été importée pour son aspect ornemental et compose souvent les mélanges de graines pour prairies fleuries.

Une fiche espèce avec une description des mesures de gestion pouvant être mises en place sera fournie avec le porté-à-connaissances Espèces exotiques envahissantes.

ABC Bois-le-Roi
Espèces exotiques envahissantes

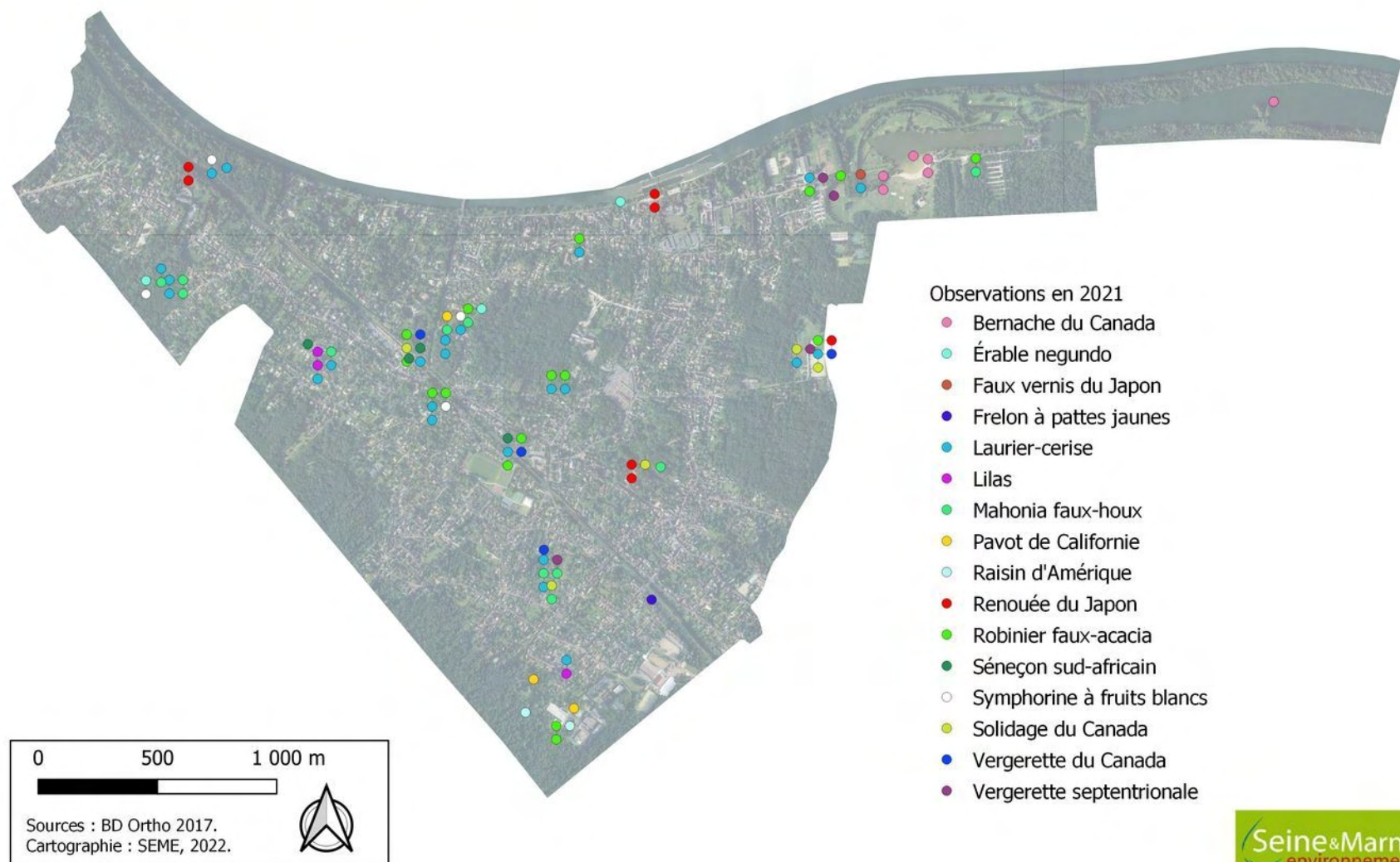


Figure 20: Carte de la localisation de la flore exotique envahissante notée en 2021

2 Oiseaux

Avant la mise en place de l'ABC, 119 espèces d'oiseaux étaient connues sur la commune. Les prospections menées en 2021 ont permis de contacter 5 nouvelles espèces correspondant à une hausse de la connaissance de 4 %.

Parmi les espèces contactées en 2021, 60 peuvent être considérées comme nicheuses sur la commune : 28 sont possiblement nicheuses, 10 sont probablement nicheuses et 7 sont nicheuses certaines. Ces espèces correspondent à **34 %** des **178 espèces nicheuses** de la **Liste Rouge Régionale des oiseaux nicheurs** (BIRARD J. *et al.*, 2012).

La liste de toutes les espèces d'oiseaux se trouve en annexe.

Période	2000-2020	2021	Nouvelles espèces 2021	Total
Nombre d'espèces	119	60	5	124

Espèces patrimoniales

Concernant les oiseaux, seules les espèces potentiellement nicheuses peuvent être considérées comme patrimoniales. Des critères de nidification de valeur progressive sont définis pour établir le statut de chaque espèce : non nicheur, nicheur possible, nicheur probable, nicheur certain. **13 espèces sont considérées comme patrimoniales** (voir définition de patrimonialité en annexe). Une espèce patrimoniale peut être une espèce sensible d'un point de vue conservation (à minima « Quasi-menacée » sur une liste rouge), réglementée ou déterminante (de ZNIEFF ou zones humides). Elle peut soulever une responsabilité du site pour l'espèce.

Le tableau ci-dessous référence les espèces patrimoniales avec leurs statuts :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Critère nidification	PN	LRN	LRR	ZNIEFF
<i>Aegithalos caudatus</i>	Orite à longue queue	Possible	x	LC	NT	
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	Possible	x	NT	LC	
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	Possible	x	DD	NT	
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	Certaine	x	NT	NT	
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	Possible	x	LC	LC	oui
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	Probable	x	NT	NT	
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	Possible	x	LC	NT	
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	Possible	x	NT	VU	
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	Possible	x	LC	NT	
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	Certain	x	LC	VU	
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	Possible	x	LC	NT	

<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	Possible	x	VU	VU
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	Possible	x	VU	EN

Abréviation	Signification du statut
LRN	Liste rouge nationale
LRR	Liste rouge région Île-de-France
PN	Protection Nationale
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique
EN	En danger
VU	Vulnérable
NT	Quasi-menacée
LC	Préoccupation mineure
DD	Données insuffisantes

1 espèce considérée comme « **En danger** » sur la Liste Rouge Régionale des oiseaux nicheurs d'Île-de-France (DEWULF L. *et al.*, 2018) a été contactée sur la commune en 2021 : le **Serin cini** (*Serinus serinus*).

3 espèces considérées « **Vulnérables** » sur la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Île-de-France (DEWULF L. *et al.*, 2018) ont été contactées sur la commune en 2021 : l'**Hirondelle rustique** (*Hirundo rustica*), le **Moineau domestique** (*Passer domesticus*) et le **Bouvreuil pivoine** (*Pyrrhula pyrrhula*).

7 espèces considérées « **Quasi-menacées** » sur la Liste Rouge Régionale des oiseaux nicheurs d'Île-de-France (DEWULF L. *et al.*, 2018) ont été contactées sur la commune en 2021 : **Orite à longue queue** (*Aegithalos caudatus*), **Coucou gris** (*Cuculus canorus*), **Hirondelle des fenêtres** (*Delichon urbicum*), **Hypolaïs polyglotte** (*Hippolais polyglotta*), **Bergeronnette grise** (*Motacilla alba*), **Faucon crécerelle** (*Falco tinnunculus*) et **Accenteur mouchet** (*Prunella modularis*).

ABC Bois-le-Roi Espèces patrimoniales oiseaux

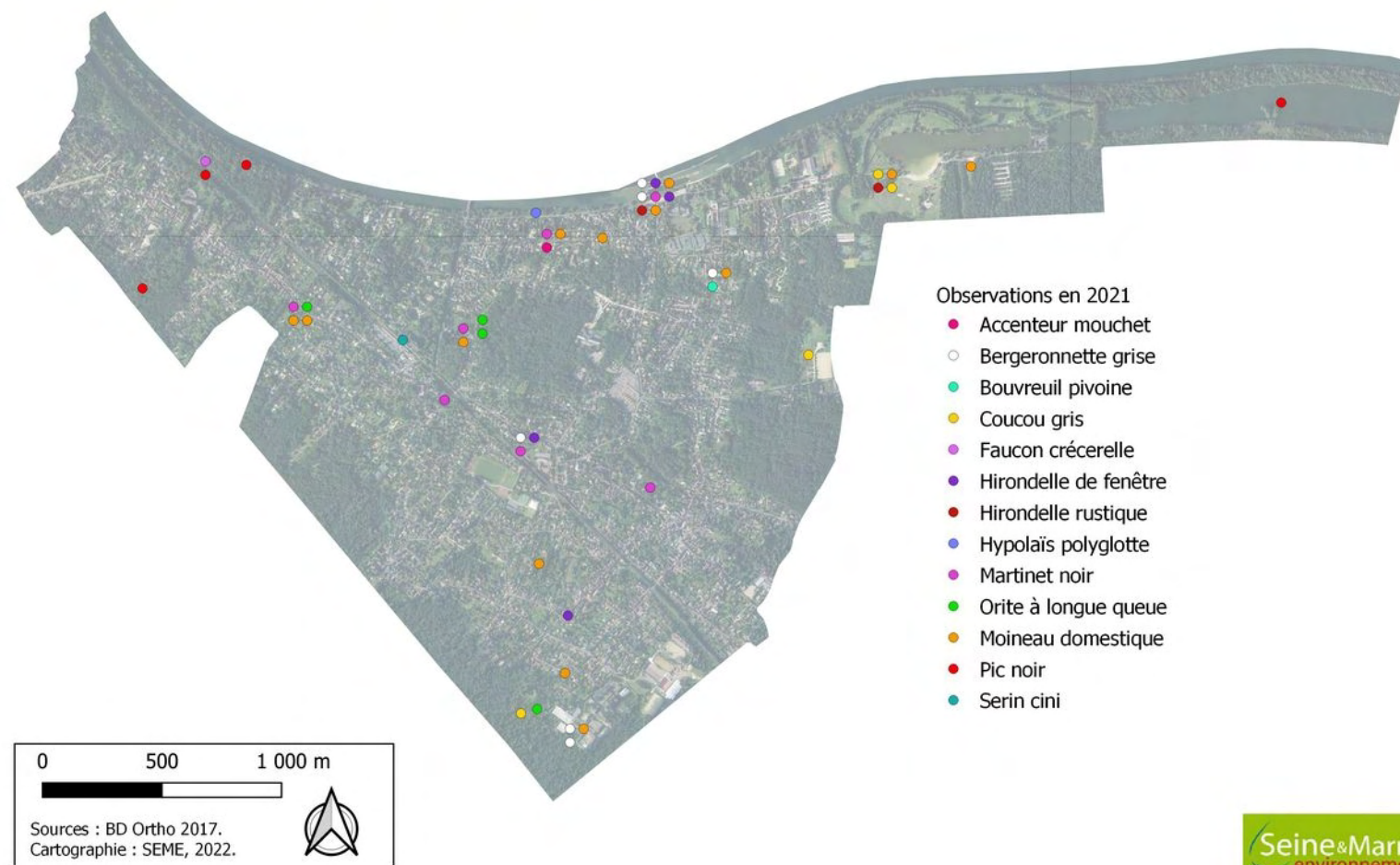


Figure 21: Carte de la localisation des oiseaux patrimoniaux notés en 2021

Espèces protégées

36 des 60 espèces d'oiseaux contactées sur la commune en 2021 **bénéficient d'une protection nationale.**³

Le statut de chacun des oiseaux est précisé en annexe.

Espèces déterminantes ZNIEFF

11 des espèces contactées sont sur la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF :

2 **Hérons cendrés** (*Ardea cinerea*) ont été notés sur la commune. Le critère de détermination d'un milieu ZNIEFF de cette espèce est la présence de 25 individus. Cette espèce ne respecte pas la condition de détermination de ZNIEFF.

Le **Canard colvert** (*Anas platyrhynchos*) a été noté pour un maximum de 32 individus. Or le critère de détermination d'un milieu ZNIEFF pour cette espèce est la présence de 700 individus. Cette espèce ne respecte pas la condition de détermination de ZNIEFF.

3 **Sarcelles d'hiver** (*Anas crecca*) ont été notées sur la commune en 2021. La condition de détermination de ZNIEFF est 40 individus.

49 **Fuligules milouin** (*Aythya ferina*) ont été comptés en 2021. La condition de détermination de ZNIEFF est la présence de 400 individus.

16 **Fuligules morillons** (*Aythya fuligula*) ont été dénombrés en 2021. La condition de détermination de ZNIEFF est la présence de 200 individus.

27 **Foulques macroules** (*Fulica atra*) ont été notées en 2021. La condition de détermination de ZNIEFF est la présence de 1000 individus.

8 **Canard chipeau** (*Mareca strepera*) ont été comptés en 2021. La condition de détermination de ZNIEFF est 35 individus.

16 **Grands cormorans** (*Phalacrocorax carbo*) ont été observés en 2021. La condition de détermination de ZNIEFF est 300 individus.

7 **Grèbes huppés** (*Podiceps cristatus*) ont été comptés en 2021. La condition de détermination de ZNIEFF est la présence de 130 individus.

4 **Sternes pierregarin** (*Sterna hirundo*) ont été observés en 2021. La condition de détermination de ZNIEFF est de 10 couples.

2 **Pics noirs** (*Dryocopus martius*) ont été comptés en 2021. La condition de détermination de ZNIEFF est de 10 couples.

Aussi, aucune espèce d'oiseaux déterminante d'un milieu ZNIEFF n'est présente sur la commune.

³ Arrêté interministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (JORF 5 décembre 2009, p. 21056)

Espèces exotiques envahissantes

Deux espèces exotiques envahissantes d'oiseaux ont été détectées sur la commune au cours de cette année de suivi.

La Perruche à collier (*Psittacula krameri*) est une espèce granivore, issue de fondateurs échappés de volières ou volontairement relâchés par leurs propriétaires en France. Les populations pérennes connues de France sont strictement urbaines. Elle est « avérée nicheuse » au Parc Montsouris (2008) mais également au Parc du Luxembourg et au Jardin des plantes (Clergeau et al., 2015).

La Bernache du Canada (*Branta Canadensis*) est un oiseau introduit en Europe dès le XVI^e siècle à des fins cynégétiques et comme oiseau d'ornement. De nombreux lâchers eurent lieu sur le territoire français à partir des années 1960-1970. Entre 2004-2007, le nombre d'individus en France est estimé entre 4390 et 4700 (ONCFS, 2011). En 2008, l'espèce a été observée dans 39 départements français (situés au nord, centre et ouest) durant les périodes estivales, soit un total de 294 communes. Elle est notée comme « nicheuse certaine » dans 175 communes et « nicheuse probable » pour les autres (ONCFS, 2011).

3 Mammifères dont chiroptères

22 espèces de mammifères ont été observées sur la commune en 2021 et notée par SEME sur la base de données Cettia Île-de-France, dont 14 nouvelles, soit une hausse de la connaissance de 47 %.

Ces 22 espèces correspondent à 34 % des 65 espèces présentes en Île-de-France. On peut distinguer :

- les 13 espèces de chiroptères qui correspondent à **65 % des 20 espèces présentes en Île-de-France** selon la liste rouge (CSRPN, 2014) et le plan régional d'actions en faveur des chiroptères (TRANCHARD J. et FROC S., 2011).
- les 9 espèces de mammifères non volants qui correspondent à **20% des 45 espèces présentes en Île-de-France** (DE LACOSTE N. *et al.*, 2015).

La liste de toutes les espèces de mammifères se trouve en annexe.

Période	2000-2020	2021	Nouvelles espèces 2021	Total
Nombre d'espèces	15	22	14	29

Espèces patrimoniales

Le tableau ci-dessous référence l'espèce patrimoniale :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	LRN	LRR	ZNIEFF
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	x	NT	NT	oui

Pour remplir une condition de patrimonialité, les chauves-souris doivent avoir un statut « Quasi-menacé », « Vulnérable », « En danger » ou en « Danger critique » sur les Listes Rouges Nationale ou Régionale, ainsi qu'une preuve de leur hivernage ou reproduction.

1 espèce remplit ces conditions de patrimonialité en 2021.

1 espèce considérée comme « **Quasi-menacée** » : **la Pipistrelle commune**. La présence d'une colonie de reproduction est très probable chez un particulier.

A noter, au vu du nombre important d'espèces de chiroptères sur la commune, il est très probable pour que d'autres espèces hivernent ou se reproduisent sur la commune. Mais sans ces preuves, ces espèces ne pourront être considérées comme patrimoniales.

ABC Bois-le-Roi
Espèces patrimoniales de mammifères



Figure 22: Carte de la localisation des espèces de chauves-souris patrimoniales notées en 2021

ABC Bois-le-Roi
Espèces protégées de mammifères

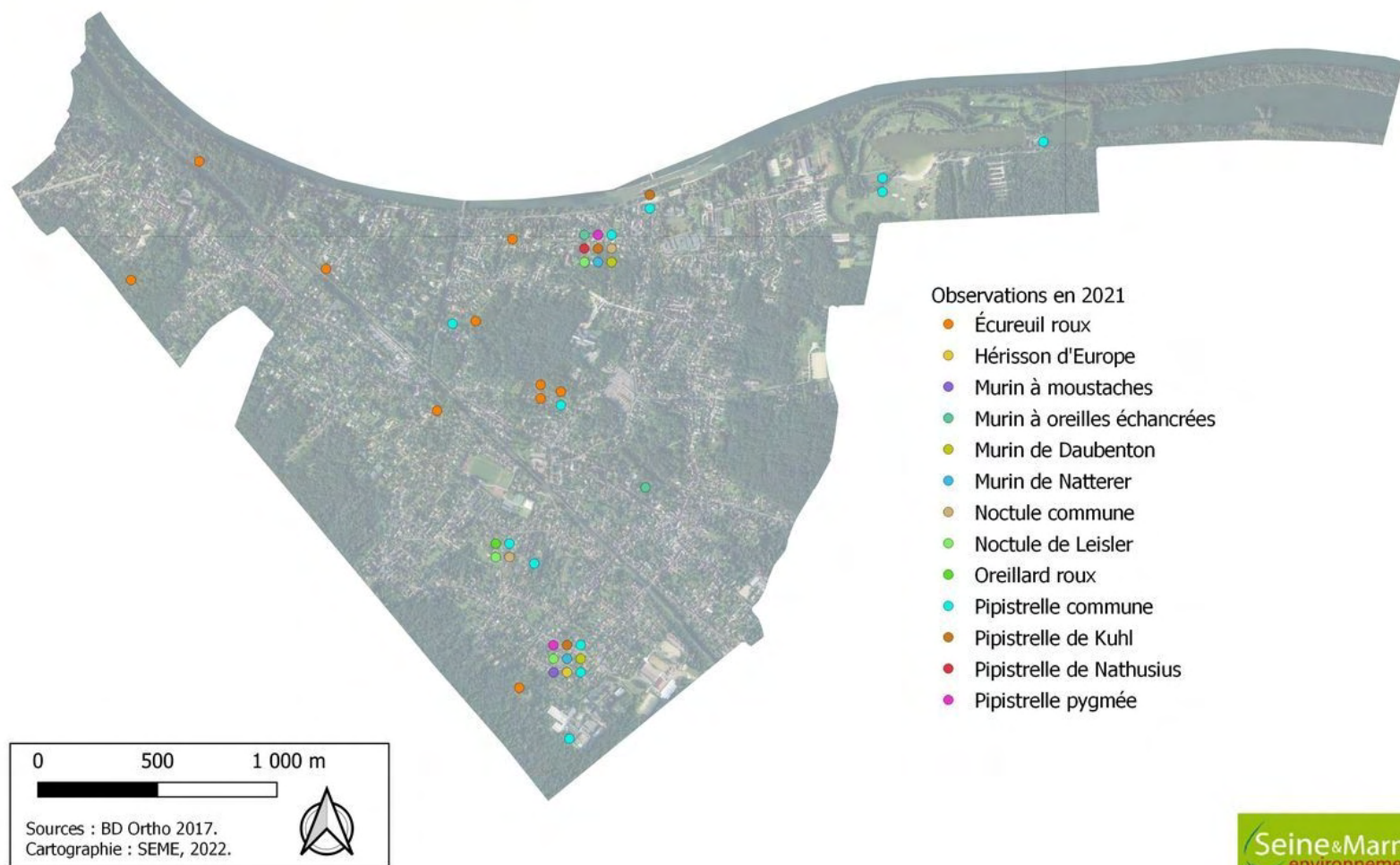


Figure 23: Carte de la localisation des espèces de mammifères protégées notées en 2021

Espèces protégées

13 des 22 espèces de mammifères contactées en 2021 sont concernées par un statut de protection nationale⁴ (voir les statuts en annexe). Il s'agit de la Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*), la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), le Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*), le Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*), le Murin de Natterer (*Myotis nattereri*), la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*), la Noctule commune (*Nyctalus noctula*), la Pipistrelle pygmée (*Pipistrellus pygmaeus*), l'Oreillard roux (*Plecotus auritus*), la Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*), l'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*) et le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*).

Espèces déterminantes ZNIEFF

Seules les espèces de chauves-souris peuvent se voir attribuer une détermination de ZNIEFF à condition de présenter une preuve de reproduction ou d'hibernation. Aucune des espèces de mammifères ne respectent leur condition de détermination de ZNIEFF. Concernant la Pipistrelle commune, seule espèce pour laquelle une forte probabilité de reproduction a été notée sur la commune, elle est déterminante d'une ZNIEFF dès la présence d'un site d'hibernation de 50 individus, ce qui n'a pas été mis en évidence.

L'appel aux populations d'ouvrir leur cave lors de la suspicion de présence d'individus hivernants, ou des greniers lors de la suspicion de reproduction, pourra permettre d'affiner ces critères.

⁴ Arrêté interministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (modifié par l'article 2 de l'arrêté du 1er mars 2019, JORF n°0064 du 16 mars 2019 texte n° 7)

4 Reptiles

3 espèce de reptiles ont été observées et notées sur la commune en 2021.

Ces 3 espèces correspondent à **25 % des 12 espèces présentes en Seine-et-Marne** (RENAULT O., 2012) ou en Île-de-France. La nouvelle espèce contactée correspond à une augmentation de la connaissance de 33 %.

Période	2000-2020	2021	Nouvelles espèces 2021	Total
Nombre d'espèces	3	3	1	4

La **Couleuvre helvétique** (*Natrix helvetica*) a été notée pour la première fois sur la commune.

Espèces patrimoniales

Aucune espèce n'est considérée comme patrimoniale sur la commune en 2021.

Espèces protégées

Les 3 espèces contactées en 2021 sont protégées : Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*), Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) et la Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*).

5 Amphibiens

3 espèces d'amphibiens ont été observées sur la commune en 2021 : le Crapaud commun (*Bufo bufo*), la Grenouille agile (*Rana dalmatina*) et une espèce appartenant au groupe des Grenouilles vertes (*Pelophylax sp.*).

Ces 3 espèces correspondent à **17 % des 17 espèces présentes en Seine-et-Marne** (RENAULT O., 2012) ou en Île-de-France.

La liste de toutes les espèces d'amphibiens se trouve en annexe.

Période	2000-2020	2021	Nouvelles espèces 2021	Total
Nombre d'espèces	0	3	3	3

Espèces patrimoniales

Aucune espèce n'est considérée comme patrimoniale sur la commune en 2021.

Espèces protégées

Tous les amphibiens sont protégés à l'échelle nationale selon l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur le territoire et les modalités de leur protection. : Crapaud commun (*Bufo bufo*), la Grenouille agile (*Rana dalmatina*) et Grenouilles vertes (*Pelophylax sp.*)

Espèces exotiques envahissantes

Aucune espèce exotique envahissante d'amphibien n'a été détectée.

Espèces déterminantes ZNIEFF

Aucune espèce notée en 2021 n'est considérée comme déterminante de ZNIEFF.

ABC Bois-le-Roi
Espèces protégées
de reptiles et amphibiens

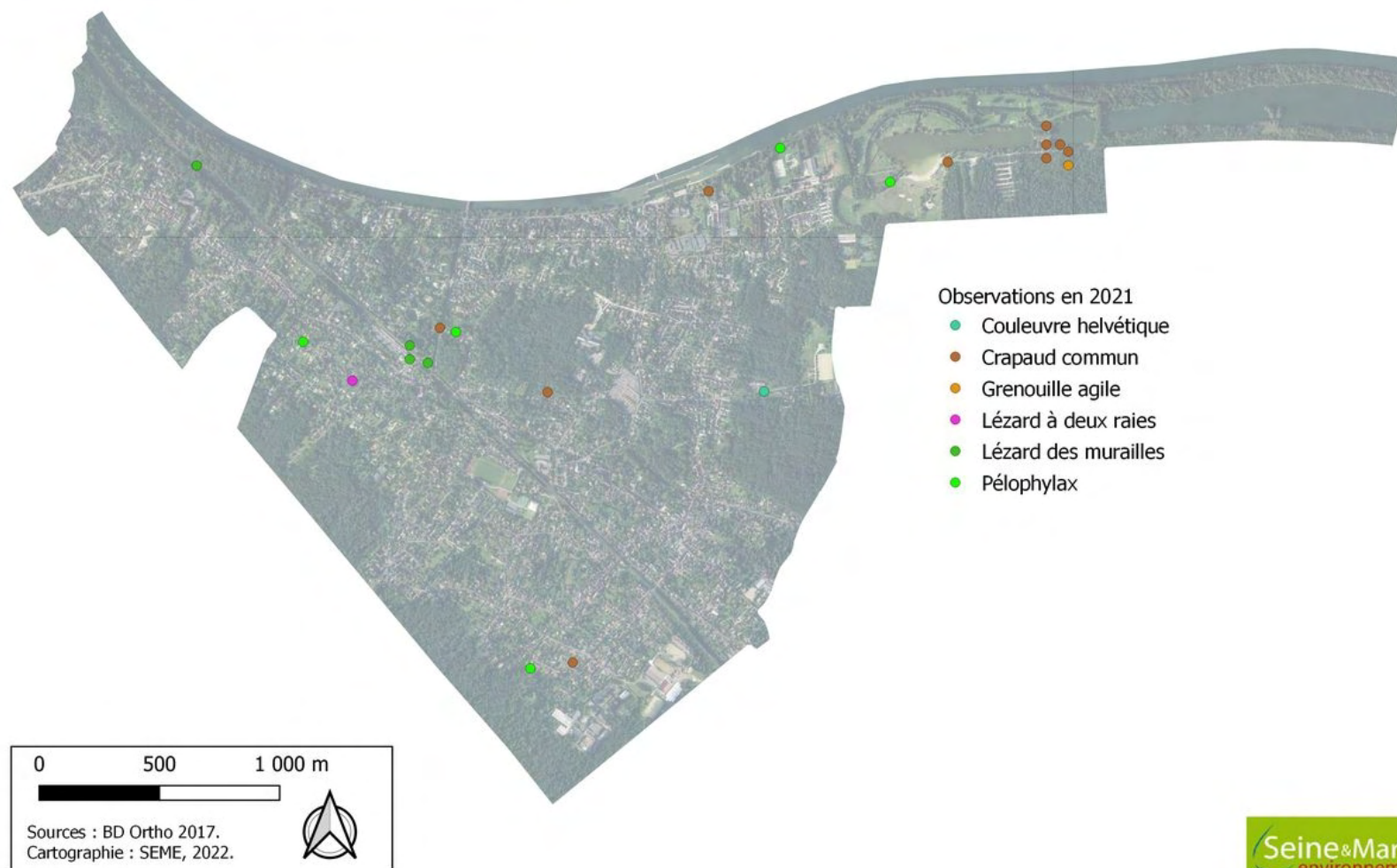


Figure 24: Carte de la localisation des espèces herpétologiques protégées notées en 2021

6 Lépidoptères

24 espèces de lépidoptères (papillons) ont été observées sur la commune en 2021.

1 espèce a un statut « vulnérable » sur la Liste Rouge Régionale des rhopalocères.

27 espèces de rhopalocères (papillons dits « de jour ») ont été notées entre 2000 et 2021. L'année 2021 a permis de contacter 9 nouvelles espèces portant ainsi la connaissance à 36 espèces de rhopalocères sur la commune, faisant une hausse d'environ 33 %.

La liste de toutes les espèces de rhopalocères se trouve en annexe.

Période	2000-2020	2021	Nouvelles espèces 2021	Total
Nombre d'espèces	27	24	9	36

Espèces patrimoniales

Aucune espèce de lépidoptères n'est considérée comme patrimoniale.

Espèces déterminantes ZNIEFF

En 2021, 3 espèces de rhopalocères sont déterminantes ZNIEFF :

le Sylvandre (*Hipparchia fagi*)

l'Azuré bleu céleste (*Lysandra bellargus*)

le Mélitée du Mélampyre (*Melitaea athalia*).

ABC Bois-le-Roi
Espèces de rhopalocères
déterminantes de ZNIEFF contactées en 2021



Figure 25: Carte des espèces de rhopalocères déterminantes de ZNIEFF contactées en 2021

7 Odonates

12 espèces d'odonates (libellules) ont été observées sur la commune en 2021, dont 5 espèces ont été observées pour la première fois sur la commune.

Cumulées aux données des connaissances précédentes, 15 espèces ont été notées sur la commune. L'année 2021 a permis une augmentation des connaissances de 50 %.

Ces **15 espèces** correspondent à **24 % de la diversité départementale et régionale** : 61 espèces (HOUARD X. et MERLET F., 2014; Observatoire francilien des odonates).

La liste de toutes les espèces d'odonates se trouve en annexe.

Période	2000-2020	2021	Nouvelles espèces 2021	Total
Nombre d'espèces	10	12	5	15

Espèce patrimoniale et ZNIEFF

Aucune espèce d'odonate rencontrée en 2021 ne peut être considérée comme patrimoniale sur la commune.

Deux espèces sont inscrites sur les listes de détermination de ZNIEFF.

Le Leste brun (*Sympecma fusca*) a une condition de détermination de ZNIEFF avec une restriction territoriale (Paris et petite couronne). Aussi, cette condition n'est pas respectée ici.

La Libellule fauve (*Libellula fulva*) est déterminante d'une ZNIEFF avec une preuve d'autochtonie ou un effectif >30 individus. Ici la condition n'est pas respectée.

Aucune espèce n'est déterminante d'une ZNIEFF en 2021.

ABC Bois-le-Roi
Espèces de libellules contactées en 2021

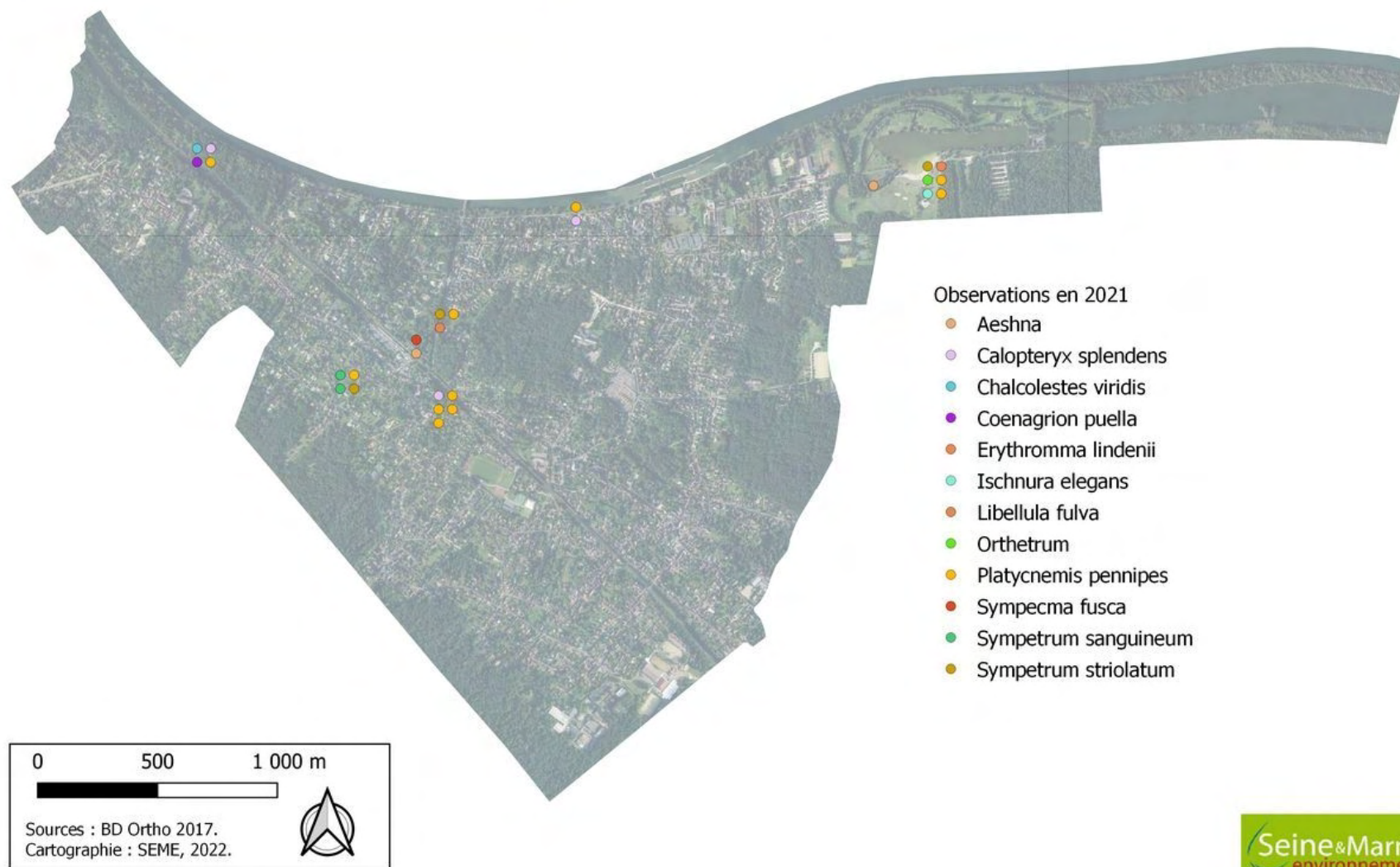


Figure 26: Carte de la localisation des espèces d'odonates vus en 2021.

8 Orthoptères

22 espèces d'orthoptères (criquets, sauterelles et grillons) ont été observées sur la commune en 2021. 21 espèces ont été contactées pour la première fois cette année, montant la connaissance à 23 espèces. Cela représente une hausse de la connaissance de 1050%.

Ces **23 espèces** correspondent à **38 % de la diversité départementale** (60 espèces, source OPIE : liste des orthoptères d'Île-de-France) et à **33 % de la diversité régionale** (68 espèces, source OPIE : liste des orthoptères d'Île-de-France).

Toutes les espèces contactées sont considérées comme en « Préoccupation mineure » sur la Liste Rouge Régionale des Orthoptères d'Île-de-France.

Parmi les espèces rencontrées en 2021, 3 possèdent un statut de protection régionale. Il s'agit de l'**Ædipode turquoise** (*Oedipoda caerulea*), **Grillon italien** (*Oecanthus pellucens*) et le **Conocéphale gracieux** (*Ruspolia nitidula*).

1 espèce rencontrée se trouve sur la liste des espèces déterminantes ZNIEFF : le **Criquet blafard** (*Euchorthippus elegantulus*).

Période	2000-2020	2021	Nouvelles espèces 2021	Total
Nombre d'espèces	2	22	21	23

ABC Bois-le-Roi
Espèces d'orthoptères déterminantes de
ZNIEFF et en PR contactées en 2021

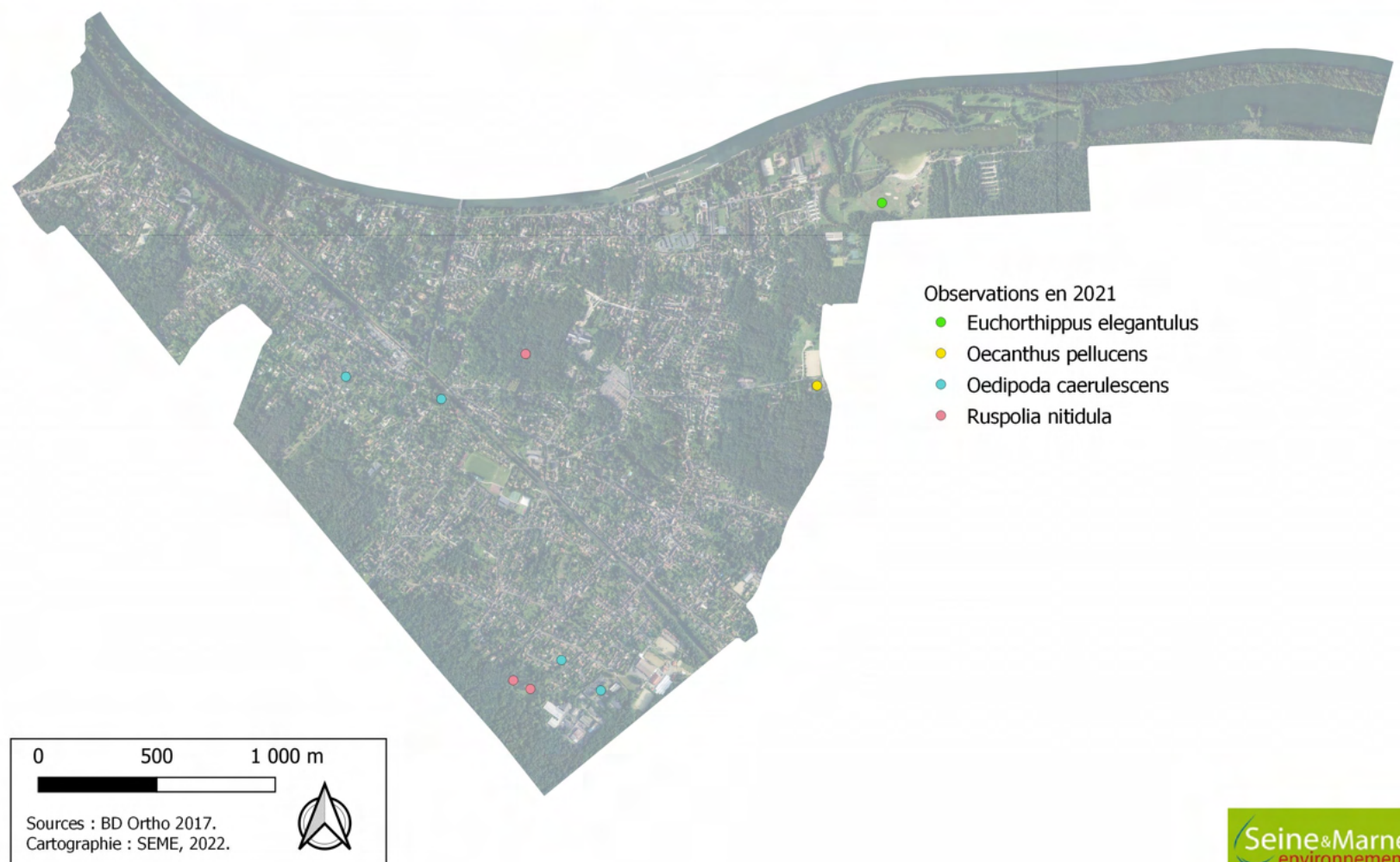


Figure 27: Carte de la localisation des espèces d'orthoptères déterminantes de ZNIEFF ou protégées régionalement notée en 2021

Autres insectes

30 espèces (autres que les lépidoptères, odonates et orthoptères) ont été observées de façon opportuniste sur la commune, dont 19 notées pour la première fois en 2021. Ce nombre ne reflète pas la diversité réelle des insectes (autres que rhopalocères, odonates et orthoptères) présents sur le territoire de l'ABC.

Le **Lucane cerf-volant** (*Lucanus cervus*) est inscrit sur l'Annexe 2 de la Directive Habitat-Faune-Flore.

La **Mante religieuse** (*Mantis religiosa*) bénéficie d'un statut de protection régional.

Une espèce exotique envahissante d'insectes a été observée sur la commune en 2021 :

Le **Frelon asiatique** (*Vespa velutina*) est arrivé en France vers l'année 2005. Contrairement au Frelon européen, le Frelon asiatique est un prédateur des abeilles domestiques et des pollinisateurs sauvages. L'espèce vit dans des nids, construits au début du printemps sur des supports tels que les arbres, buissons, ou les cavités des bâtiments ouverts.

Autres observations

5 espèces correspondant à un autre groupe taxonomique ont été observées à Bois-le-Roi :

1 espèce d'arachnide (acariens et araignées) nouvellement contactée en 2021.

4 espèces de champignons ont été décrits sur la commune, nouvellement contactées en 2021.

La liste de toutes les autres observations se trouve en annexe.

Synthèse du nombre de taxons

Le tableau ci-dessous décrit la progression de l'acquisition des connaissances naturalistes avant et après l'ABC :

Tableau 68: Synthèse du nombre d'espèces par groupe taxonomique

Groupe taxonomique	Nombre d'espèces avant ABC (entre 2000 et 2020)	Nombre d'espèces au cours de l'ABC (2021)	Nombre d'espèces nouvelles après ABC (non connues avant 2020)	Nombre d'espèces total 2000-2021	Hausse du nombre d'espèces connues
Amphibiens	0	3	3	3	300%
Arachnides	7	1	1	8	14%
Oiseaux	119	60	5	124	4%
Plantes	337	245	92	429	27%
Orthoptères	2	22	21	23	1050%
Odonates	10	12	5	15	50%
Rhopalocères	27	24	9	36	33%
Mammifères	15	22	14	29	47%
Reptiles	3	3	1	4	33%
Poisson	0	0	0	0	0
Total Résultat	520	392	151	671	

Les inventaires liés à l'Atlas de la Biodiversité Communale de Bois-le-Roi ont permis d'**améliorer les connaissances naturalistes** de 29 % au cours de la première année.

En données brutes, les taxons ayant vu leur nombre d'espèces contactées augmenter de manière relativement importante sont les amphibiens, orthoptères et odonates.

Avec la sensibilisation des habitants couplée aux inventaires naturalistes menés par SEME, la prochaine année d'inventaires permettra de continuer à augmenter la connaissance sur la commune.

Le tableau ci-dessous synthétise le nombre d'espèces par groupes taxonomiques observées sur la commune et la représentation de la diversité départementale/régionale relative :

Tableau 69: Représentation de la diversité à l'échelle départementale/régionale du nombre d'espèces

Groupe taxonomique	Nombre d'espèces à Bois-le-Roi	Nombre d'espèces en Seine-et-Marne	Pourcentage de la diversité départementale	Nombre d'espèces en Île-de-France	Pourcentage de la diversité régionale
Amphibiens	3	17	17%	17	17%
Rhopalocères	36	117	30%	123	29%
Mammifères	29			65	44%
Odonates	15	61	25%	61	25%
Oiseaux	124				
dont Oiseaux nicheurs	60	139	43%	178	34%
Orthoptères	23	60	38 %	68	34%
Plantes	429	1443	29%	1510	28%
Reptiles	4	12	33%	14	28%

2440 données ont été acquises durant la première année de l'ABC, 2210 proviennent de Seine-et-Marne environnement et 230 de la participation des habitants.

Synthèse des espèces exotiques envahissantes

Les espèces invasives sont des espèces exotiques envahissantes (faune et flore). Elles sont le reflet d'une dégradation des milieux. Le tableau suivant permet de récapituler celles qui ont été observées sur la commune. Cette liste ne contient que les espèces ayant fait l'objet d'une ou de plusieurs observations et ne prétend pas à l'exhaustivité sur le territoire de l'ABC.

Le tableau ci-dessous liste les espèces considérées comme invasives observées sur la commune en 2021 :

Tableau 70: Liste des espèces exotiques envahissantes contactées en 2021 et secteur concerné

Groupe taxonomique	Nom vernaculaire	Nom complet	Secteurs concernés
Plantes	<i>Ailanthus altissima</i>	Ailante glutineux	12
	<i>Acer negundo</i>	Érable négundo	2, 6, 11
	<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier-cerise	1, 2, 4, 5, 6, 7, 10, 11, 12
	<i>Parthenocissus quinquefolia</i>	Vigne vierge à cinq feuilles	2, 3, 6, 8, 10, 12
	<i>Syringa vulgaris</i>	Lilas	7, 10
	<i>Berberis aquifolium</i>	Mahonia faux-houx	3, 5, 6, 7, 10, 11, 12
	<i>Eschscholzia californica</i>	Pavot de Californie	6, 8, 9
	<i>Phytolacca americana</i>	Raisin d'Amérique	8, 9
	<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	1, 2, 4, 5
	<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	3, 4, 5, 6, 7, 8, 12
	<i>Senecio inaequidens</i>	Séneçon sud-africain	3, 5, 10
	<i>Solidago canadensis</i>	Solidage du Canada	3, 4, 5, 7
	<i>Symphoricarpos albus</i>	Symphorine à fruits blancs	1, 6, 7, 11
	<i>Erigeron canadensis</i>	Vergerette du Canada	3, 4, 5, 7
	<i>Erigeron annuus</i>	Vergerette septentrionale	4, 7, 12
Oiseaux	<i>Psittacula krameri</i>	Perruche à collier	3, 6
	<i>Branta canadensis</i>	Bernache du Canada	12
Insectes	<i>Vespa velutina</i>	Frelon à pattes jaunes / asiatique	7

Pour rappel, le terme « exotique envahissante » s'applique aux espèces introduites (exotiques), issues d'un autre écosystème souvent lointain, déconnectées de leur écosystème naturel et donc de leurs régulateurs. Ce sont des espèces qui se caractérisent par des capacités de dispersion et d'adaptation importantes. Il est important de préciser que la prolifération d'une espèce invasive est le plus souvent la conséquence d'une perturbation ou d'un déséquilibre de l'environnement dans lequel elle s'installe. Cette prolifération peut, dans certains cas, provoquer des impacts négatifs sur les activités humaines comme l'agriculture ou sur la santé (allergies, problèmes sanitaires, etc.). La biodiversité peut aussi être impactée par les espèces invasives qui dans certains cas peuvent se développer au détriment des premières .

Synthèse des espèces protégées par taxon

Les espèces protégées en droit français sont « les espèces animales et végétales dont les listes sont fixées par arrêtés ministériels en application du code de l'environnement. La loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature a fixé les principes et les objectifs de la politique nationale de la protection de la faune et de la flore sauvages. Les articles L411-1 et 2 du code de l'environnement fixent les principes de protection des espèces et prévoient notamment l'établissement de listes d'espèces protégées. Ainsi, on entend par espèces protégées toutes les espèces visées par les arrêtés ministériels de protection. »⁵ (source : DRIEE Île-de-France). « Ainsi, huit arrêtés définissent un statut de protection nationale pour des espèces de végétaux, d'insectes, de mollusques, de poissons, d'écrevisses, de mammifères, d'oiseaux, d'amphibiens et de reptiles, parmi lesquelles de nombreuses espèces présentes en Île-de-France. De plus, dans le cas de l'Île-de-France, deux arrêtés complètent les listes nationales d'espèces de végétaux et d'insectes en protégeant des espèces supplémentaires sur le territoire francilien. »⁶

Plusieurs espèces présentant un statut de protection nationale ou régionale ont été observées sur le territoire communal.

39 espèces d'oiseaux sont concernées par un statut de protection pour l'année 2021.

6 espèces d'insectes notées en 2021 bénéficient d'un statut de protection régionale.

3 espèces de reptiles et **2 amphibiens** contactées en 2021 sont concernées par un statut de protection nationale. **13 espèces de mammifères** (incluant les chiroptères) sont protégées à l'échelle nationale.

Remarque : Pour les oiseaux et les insectes, seules les espèces considérées respectivement comme nicheuses et reproductrices sur la commune ont été listées dans le présent document.

Tableau 71: Synthèse des espèces protégées contactées en 2021

Groupe taxonomique	Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR
Amphibiens	<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	LC	
	<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	LC	
Oiseaux	<i>Prunella modularis</i>	Accenteur Mouchet	LC	NT
	<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	NA	LC
	<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	LC	NT
	<i>Pyrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	NA	VU

⁵ <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/especes-protegees-r1236.html>

⁶ http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/DRIEE_especes_protegees_28p.pdf

Groupe taxonomique	Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR
	<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	NA	LC
	<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	NA	LC
	<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	DD	NT
	<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé	LC	LC
	<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	NT	NT
	<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	NA	LC
	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran	NA	LC
	<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé	LC	LC
	<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	LC	LC
	<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	LC	LC
	<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	LC	LC
	<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	NT	NT
	<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	NT	VU
	<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	LC	NT
	<i>Apus apus</i>	Martinet noir	NT	LC
	<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	LC	NT
	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	NA	LC
	<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	NA	LC
	<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette		LC
	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	VU
	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse	NT	LC
	<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	LC	LC
	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	LC	LC
	<i>Picus viridis</i>	Pic vert	LC	LC
	<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	LC
	<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	NA	LC
	<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	NA	LC
	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	LC	LC
	<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	NA	LC
	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	LC	LC
	<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	NA	EN
	<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	LC	LC
	<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	LC	VU
	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC	LC
	<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe		
Chiroptères	<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	LC	LC

Groupe taxonomique	Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR
	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	LC	NT
	<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	LC	EN
	<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	LC	LC
	<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	VU	NT
	<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	NT	NT
	<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	LC	LC
	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	NT	NT
	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	LC	LC
	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	LC	DD
	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	NT	NT
Mammifères	<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux	LC	
	<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	LC	
Orthoptères	<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux		LC
	<i>Oecanthus pellucens</i>	Grillon d'Italie		LC
	<i>Mantis religiosa</i>	Mante religieuse		LC
	<i>Oedipoda caerulea</i>	OEdipode turquoise		LC
Rhopalocères	<i>Melitaea athalia</i>	Mélitée du Mélampyre	LC	LC
	<i>Hipparchia fagi</i>	Sylvandre	LC	LC
Reptiles	<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre helvétique		
	<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard à deux raies	LC	
	<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	LC	

Abréviation	Signification
LRN	Liste rouge nationale
LRR IDF	Liste rouge région Île-de-France
EN	En danger
VU	Vulnérable
NT	Quasi menacée
LC	Préoccupation mineure
DD	Données insuffisantes
NA	Non applicable

Synthèse des espèces patrimoniales par taxon

14 espèces contactées en 2021 sont considérées comme patrimoniales. Le tableau ci-dessous répertorie la liste des espèces patrimoniales sur la commune de Bois-le-Roi :

Tableau 72: Synthèse des espèces patrimoniales contactées en 2021.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Critère nidification	PN	LRN	LRR	ZNIEFF
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Probable	x	NT	NT	oui
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	Possible	x	LC	NT	
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	Possible	x	NT	LC	
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	Possible	x	DD	NT	
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	Certaine	x	NT	NT	
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	Possible	x	LC	LC	oui
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	Probable	x	NT	NT	
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	Possible	x	LC	NT	
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	Possible	x	NT	VU	
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	Possible	x	LC	NT	
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	Certain	x	LC	VU	
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	Possible	x	LC	NT	
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	Possible	x	VU	VU	
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	Possible	x	VU	EN	

Abréviation	Signification du statut
EN	En danger
VU	Vulnérable
NT	Quasi-menacée
LC	Préoccupation mineure
DD	Données insuffisantes
NA	Non applicable
LRN	Liste Rouge Nationale
LRR IDF	Liste Rouge Régionale d'Île-de-France
PN	Protection Nationale
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique

Synthèse des espèces déterminantes de ZNIEFF par taxon

L'inventaire ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique) s'articule autour des listes d'espèces animales et végétales, dites « espèces déterminantes » : espèces caractéristiques, remarquables ou rares (déterminantes) justifiant d'une valeur patrimoniale plus élevée que celle des milieux environnants (HORELLOU A. *et al.*, 2013). Il s'appuie aussi, sur les mêmes principes sur des listes d'habitats.

Seules **4 espèces déterminantes de ZNIEFF** ont été contactée en 2021 : le Sylvandre, l'Azuré bleu céleste, le Mélitée du Mélampyre et le Criquet blafard.

Tableau 73: Synthèse des espèces déterminantes de ZNIEFF contactées en 2021.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PR	LRN	LRR
<i>Euchorthippus elegantulus</i>	Criquet blafard			LC
<i>Hipparchia fagi</i>	Sylvandre	x	LC	LC
<i>Lysandra bellargus</i>	Azuré bleu céleste			VU
<i>Melitaea athalia</i>	Mélitée du Mélampyre	x	LC	LC

VI. COMPARAISON DES SECTEURS DES DONNÉES STANDARDISÉES

1 Source des données

Les résultats présentés dans ce chapitre sont exclusivement issus des données produites lors des protocoles standardisés suivants :

- points d'écoute oiseaux
- points d'écoute amphibiens
- points d'écoute chiroptères
- transects insectes dont on pourra distinguer : rhopalocères, odonates et orthoptères

Ces données concernent l'ensemble des 19 secteurs découpés et présentant un caractère homogène. Pour rappel, par « caractère homogène », on entend une pression de prospection et une technique de récolte des données identiques pour un taxon donné (mêmes durées, mêmes trajets, mêmes conditions de recueil des données, etc.) pour tous les quartiers.

2 Représentation graphique de la biodiversité

Nombre d'espèces par quartier tous protocoles confondus

Le tableau ci-dessous décrit le nombre d'espèces contactées lors des inventaires standardisés en 2021.

Tableau 74: Nombre d'espèces protocolées par secteur

Secteur	Nom du secteur	Caractéristiques générales	Nombre d'espèces protocolées en 2021
1	Le Coulant	Forêt	23
2	l'Écluse	Ripisylve	34
3	La Cave	Urbain	23
4	Foucherolles	Forêt	38
5	La Cité	Urbain	42
6	Les Viarons	Forêt	35
7	l'Ermitage	Urbain	40
8	Zone industrielle	Industries	25
9	Marchais	Forêt	36
10	Brolles	Urbain	19
11	Mariniers	Forêt	24
12	Base de Loisirs	Loisirs	42

Le graphique ci-dessous représente le nombre d'espèces observées au cours des inventaires standardisés, par secteurs, en 2021.

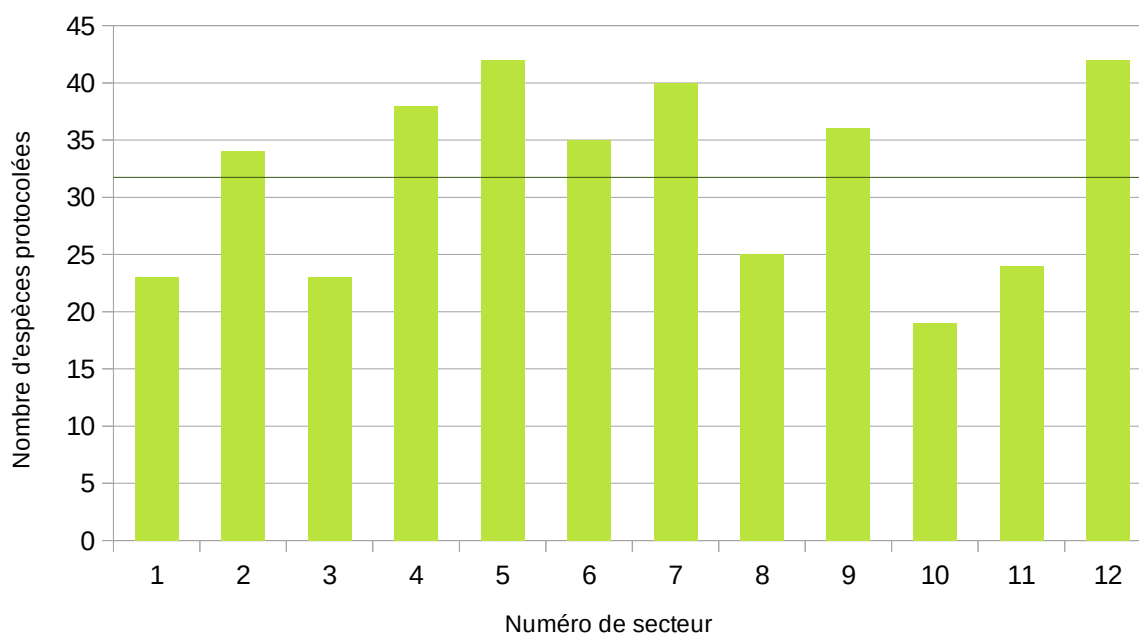


Figure 28: Nombre d'espèces issues d'inventaires standardisés par secteur

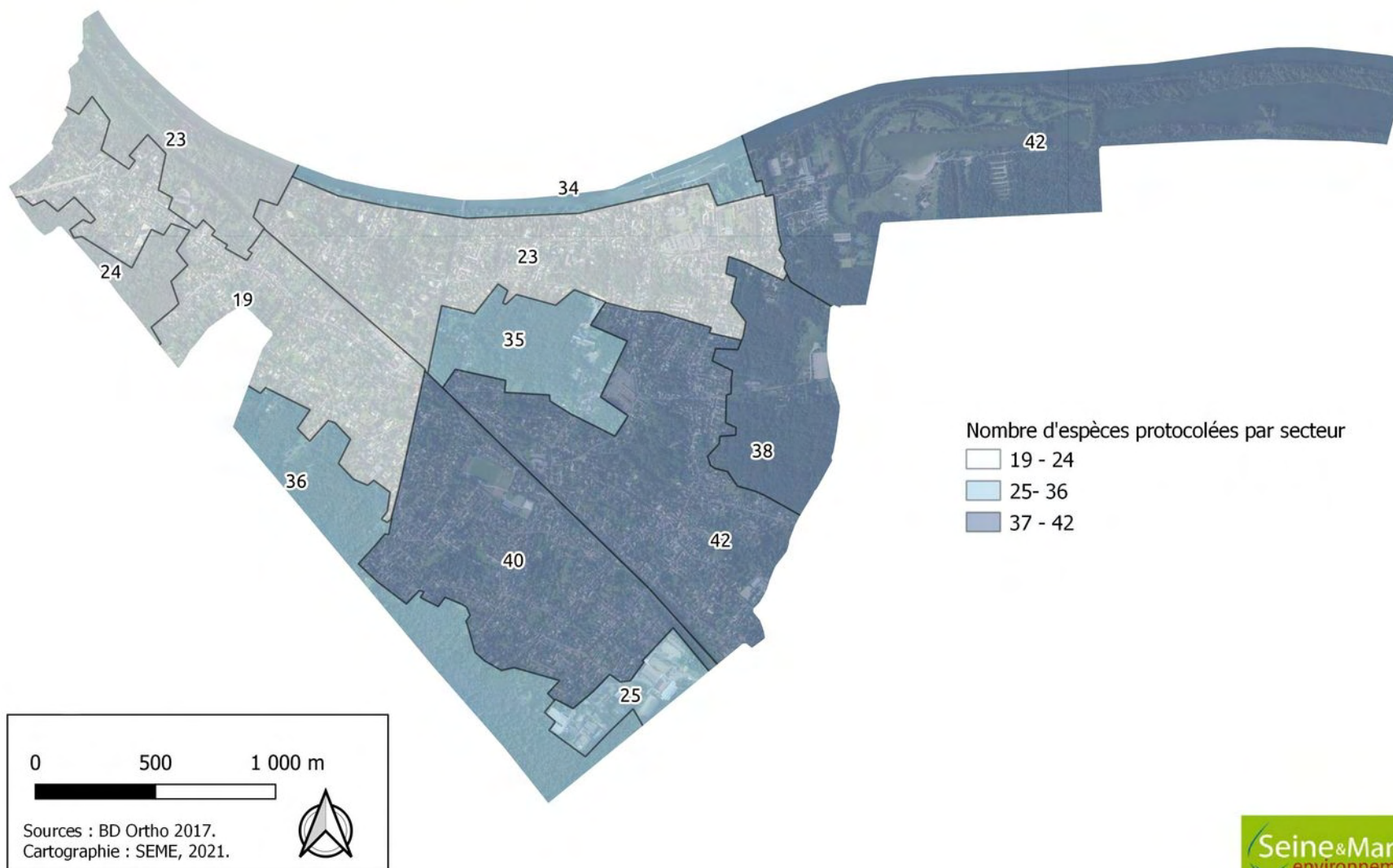
D'après les données de la première année de l'ABC nous pouvons constater une différence de richesse spécifique entre les secteurs. La différence entre le secteur possédant la plus riche diversité spécifique (la Cité et la base de loisirs) avec celui possédant la plus faible (Brolles) est de 23 espèces.

De manière générale, la moyenne du nombre d'espèces protocolées cumulées est environ égale à 32.

Le calcul de l'écart-type des données nous indique qu'en moyenne, les valeurs s'écartent de la moyenne de 8 espèces. Cela nous permet de confirmer que certains secteurs sont significativement plus riches que d'autres.

La carte ci-dessous représente le nombre d'espèces observées au cours des inventaires standardisés par secteur.

ABC Bois-le-Roi
Espèces protocolées par secteur



Le graphique ci-dessous représente la richesse spécifique en fonction du type de milieu des secteurs :

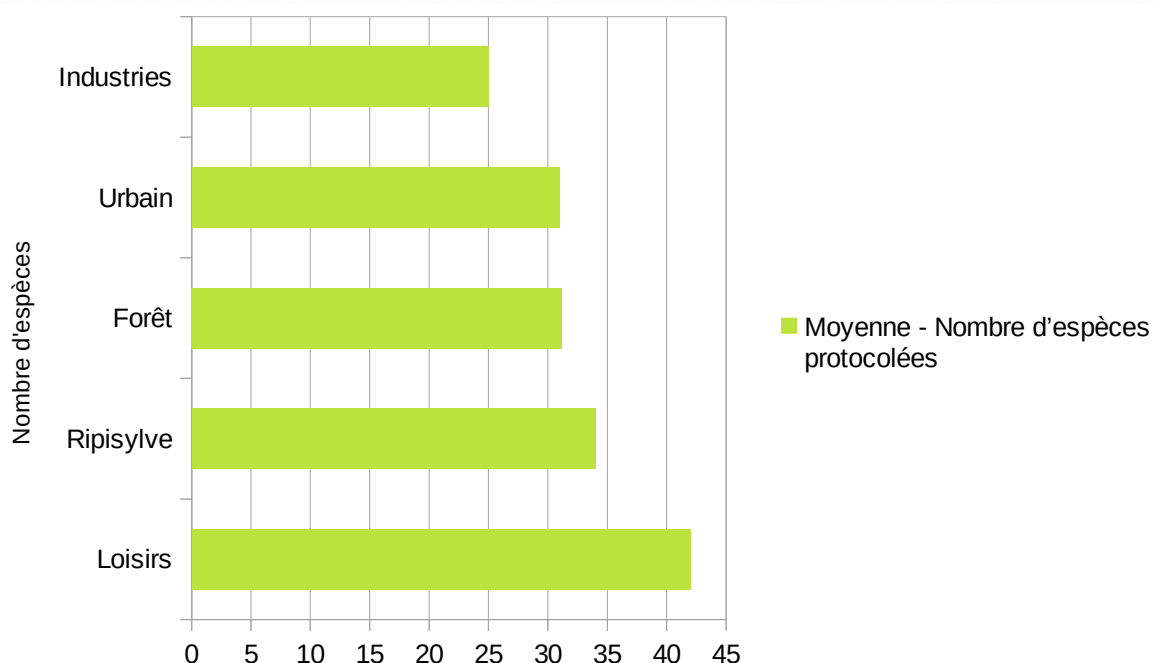


Figure 30: Moyenne du nombre d'espèces issues des inventaires standardisés par secteur
NB : loisirs ici comprend des plans d'eau et prairies

Cette année d'inventaires met en évidence que le type de milieu le plus riche est le type loisirs représenté par le secteur Base de loisirs. Les secteurs représentés par un type de milieu urbain et forestiers présentent une richesse spécifique équivalente.

La richesse spécifique plus importante de la Base de loisirs s'explique par la multitude de milieux représentés sur ce site : forestiers, aquatique, prairies ouvertes avec une gestion annuelle mise en place. Cette mosaïque attire une faune et une flore spécialisées de différents milieux.

Ces tendances seront affinées avec les inventaires des deux prochaines années de l'ABC, en s'affranchissant des facteurs climatiques.

3 Protocole amphibiens

Les résultats présentés ci-dessous sont uniquement ceux des points d'écoutes amphibiens réalisés par Seine-et-Marne environnement.

1 espèce d'amphibien a été contactée lors des points d'écoutes amphibiens sur l'ensemble de la commune en 2021.

Secteur	Nombre d'espèces
1	0
2	0
3	0
4	0
5	0
6	0
7	0
8	0
9	0
10	0
11	0
12	1
Total	1

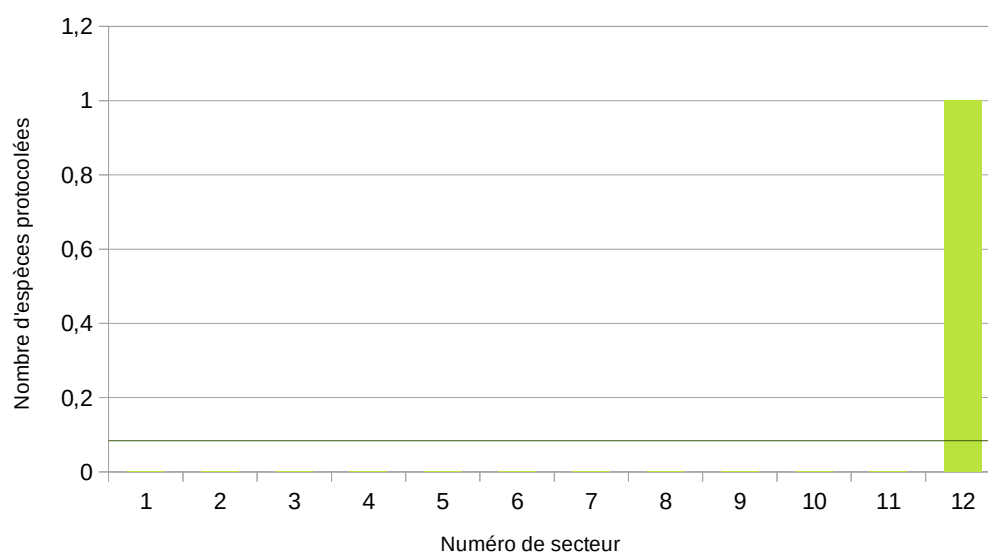


Figure 31: Nombre d'espèces issues des points d'écoute amphibiens par secteur

Le secteur 12 Base de loisirs est celui où la richesse spécifique en amphibiens est la plus élevée en 2021. Dans ce secteur des individus de l'espèce appartenant au groupe des

Grenouille vertes (*Pelophylax sp.*) ont été contactés durant les protocoles.

La détermination du groupe des Grenouilles vertes étant délicate du fait des multiples hybridations, nous ne feront pas de distinction entre les espèces Grenouille verte (*Pelophylax kl. esculentus*) et Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*) et noterons donc « Groupe des Grenouilles vertes » (*Pelophylax sp.*).

4 Points d'écoute oiseaux

47 espèces d'oiseaux ont été observées sur la commune en 2021 via les protocoles ce qui représente 26 % des 178 espèces de la Liste Rouge Régionale des oiseaux nicheurs (BIRARD J. *et al.*, 2012).

Secteur	Nombre d'espèces
1	12
2	23
3	20
4	16
5	25
6	23
7	22
8	17
9	20
10	14
11	16
12	21
Total	47

Nota bene: attention : les points d'écoute sont conçus pour détecter les oiseaux nicheurs communs, détectés notamment par les chants et en période de nidification ce qui est valable pour la grande majorité des cas. Mais certains d'entre eux n'ont pas été détectés par ces chants. Ils présentent donc seulement pour indice de nidification : vu « en période de nidification » dans un habitat plus ou moins favorable. Même s'il est assez probable que ces oiseaux puissent nicher quelque part sur la commune, les indices de nidification qui le prouveraient n'existent pas via ces protocoles.

Répartition par secteurs

En 2021, le secteur le plus riche est le secteur 5 la Cité. Le point d'écoute de ce secteur se situe au niveau du lavoir, donc d'un boisement assez important. Le nombre élevé d'espèces contactées sur ce secteur montre son importance pour les corridors écologiques de l'avifaune. Le nombre d'espèces contactées fait le lien entre les espèces spécialistes des zones urbaines et les forestières.

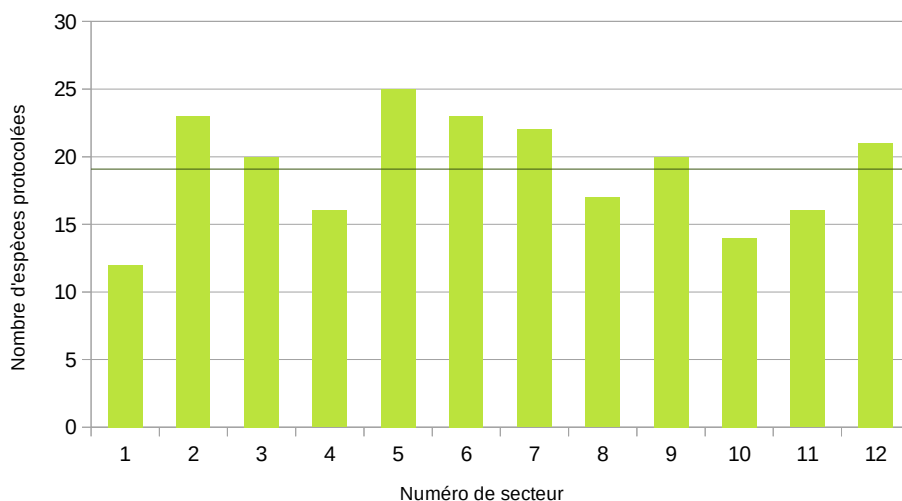
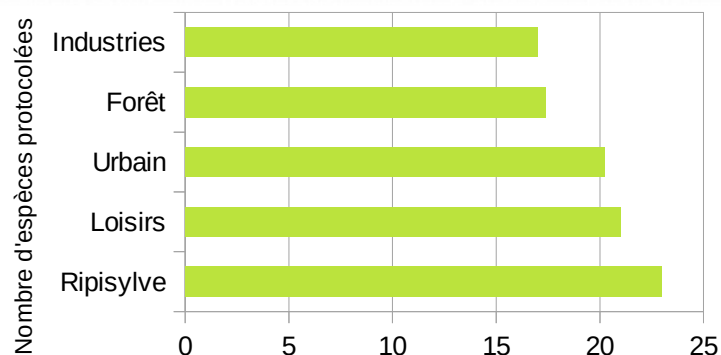


Figure 32: Nombre d'espèces d'oiseaux notés en point d'écoute par secteur

Les secteurs ressortant avec la plus faible diversité spécifique sont les secteurs 1 le Coulant et 10 Brolles.

NB : loisirs ici comprend des plans d'eau et prairies

Figure 33: Nombre moyen d'espèces d'oiseaux par spécialité



La moyenne du nombre d'espèces d'oiseaux contactées en point d'écoute par secteur montre que le type de milieu le plus riche est la ripisylve, en effet la Seine attire de nombreuses espèces, avec l'influence des milieux proches comme la zone urbaine.

La carte ci-dessous représente le nombre d'espèces d'oiseaux contactées pendant les points d'écoute par secteur en 2021 :

ABC Bois-le-Roi - Espèces d'oiseaux
protocoles par secteur

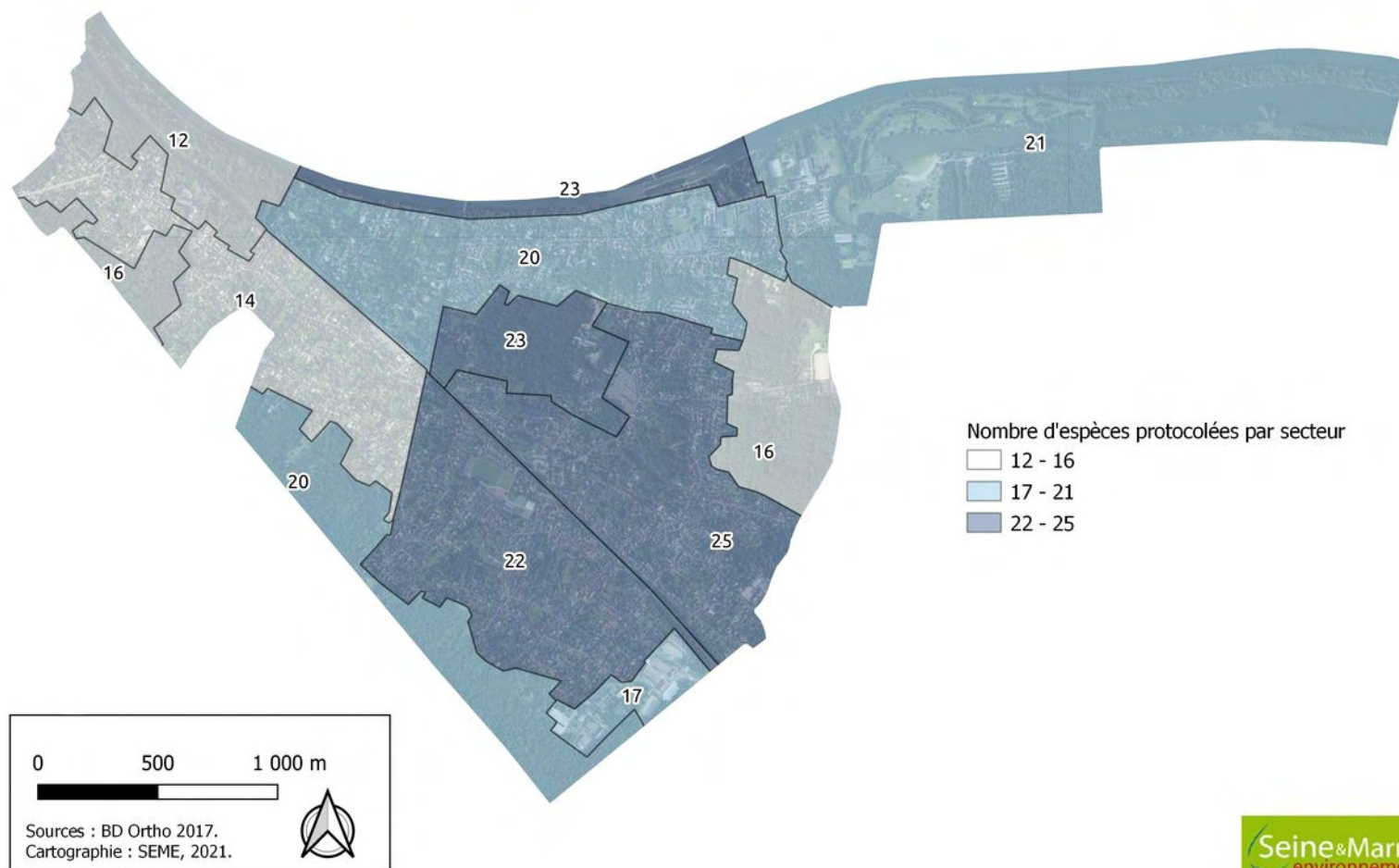


Figure 34: Carte du nombre d'espèces d'oiseaux aux points d'écoute en 2021

Espèces les plus fréquentes

Grâce au dénombrement des individus et des occurrences, les protocoles standardisés permettent d'établir une liste des espèces les plus fréquemment contactées.

Les 35 % d'espèces contactées lors des protocoles ont une occurrence supérieure à 10. Parmi ces espèces les plus souvent rencontrées ressortent principalement des espèces généralistes.

Une espèce généraliste a généralement peu d'exigences écologiques. Cela lui permet de s'adapter à toutes sortes de milieux, très différents, même ceux qui sont écologiquement très dégradés. Une espèce généraliste n'est donc pas indicatrice de la qualité écologique des milieux qu'elle occupe. Les espèces généralistes s'opposent aux spécialistes qui, elles, ont besoin de milieux spécifiques, aux exigences écologiques particulières (exemples : oiseaux de zones humides, agricoles, etc.). Leur plasticité écologique explique donc pourquoi elles sont les plus représentées.

Le graphique ci-dessous référence les espèces d'oiseaux en fonction du nombre de contacts effectués sur la commune.

N.B : Ce graphique sera affiné grâce aux années suivantes (2022 et 2023) des inventaires standardisés.

Le tableau ci-dessous présente les 35% d'espèces au nombre d'occurrences les plus élevées pendant les inventaires standardisés.

Tableau 75: Structuration des cortèges avifaunistiques issue des données protocolées

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Occurrence
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	29
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	28
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	26
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	23
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	22
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	21
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	20
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	17
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	15
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	15
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	15
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	13
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	13
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	13
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	12
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	10

Spécialisation de l'espèce
Généraliste
Forestière
Milieus bâtis

Les espèces généralistes sont les mieux représentées : il s'agit des espèces pouvant évoluer dans différents types d'habitats. Les populations des espèces généralistes sont celles qui se portent le mieux. Effectivement, lorsqu'une niche écologique est laissée vacante après la disparition d'une espèce spécialisée, les espèces généralistes pourront l'occuper. Parmi les espèces les plus souvent contactées, les espèces spécialistes des milieux forestiers sont bien représentées : Rouge-gorge familier, Grimpereau des jardins, Roitelet à triple bandeau pour ne citer qu'elles. Cette représentation d'espèces spécialisées des milieux forestiers peut s'expliquer par le contexte très boisé de Bois-le-Roi.

Les secteurs à dominance urbaine sont bien représentés par des espèces qui sont inféodées à ce milieu (Pie bavarde et Tourterelle turque). Notons tout de même que le milieu urbain représente dans sa majorité un habitat de substitution pour les espèces citées.

5 Transects insectes

41 espèces d'insectes ont été inventoriées de manière standardisée en 2021 sur la commune de Bois-le-Roi, dont 17 rhopalocères, 9 odonates, et 15 orthoptères.

A noter que les conditions climatiques particulières de 2021 n'en font pas une année favorable pour les insectes.

Répartition par quartiers

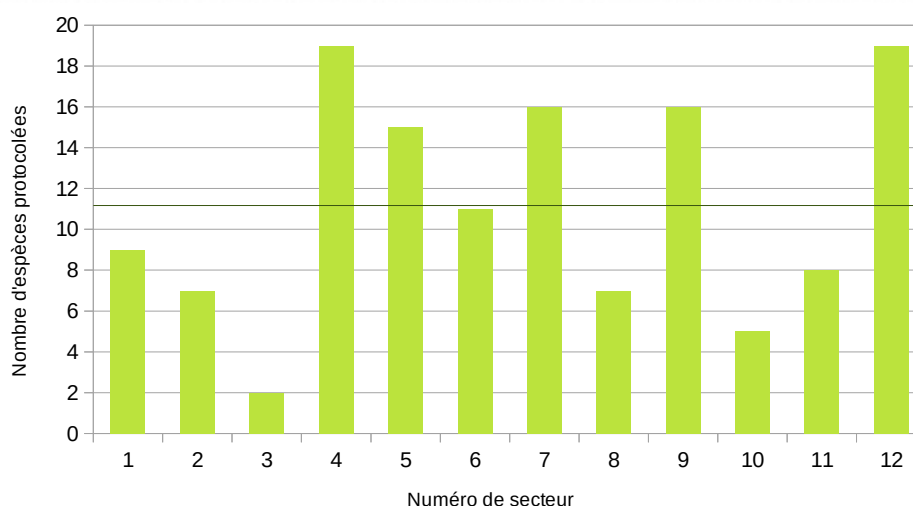


Figure 35: Nombre d'espèces d'insectes sur transect par secteur
seine-et-marne-environnement.fr
112

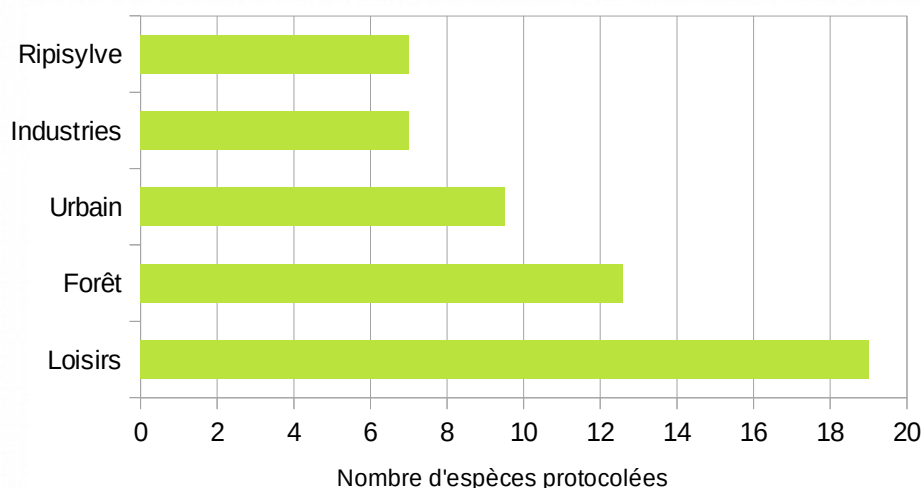
Le tableau suivant et la Figure 35 permettent de constater que les secteurs 12 Base de loisirs, et 4 Foucherolles sont les plus riches en espèces d'insectes. Les transects insectes de ces secteurs se font dans un milieu utilisé pour les loisirs, une prairie en gestion différenciée est présente en lien proche avec les boisements. De manière générale les lisières sont les milieux les plus riches.

Le secteur 3 la Cave est celui ayant la plus faible diversité spécifique en insectes. Ce dernier ne semble pas favorable à ce taxon de par la faible végétation spontanée se trouvant au sein de cette zone urbaine.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse du nombre d'espèces d'insectes contactées lors des inventaires standardisés de 2021 :

Secteur	Nombre d'espèces
1	9
2	7
3	2
4	19
5	15
6	11
7	16
8	7
9	16
10	5
11	8
12	19
Total	41

Figure 36: Nombre moyen d'espèces d'insectes contactées sur transect par type de milieu



NB : loisirs ici comprend des plans d'eau et prairies

Cette figure permet de se rendre compte de la diversité spécifique moyenne pour chaque type de milieu. En 2021, le type de milieu le plus favorable pour les insectes est les milieux de loisirs, représenté par le secteur Base de loisirs. Comme évoqué précédemment, la mosaïque d'habitats couplé à une gestion différenciée des prairies est favorable au développement de nombreux insectes.

ABC Bois-le-Roi - Espèces d'insectes
protocoles par secteur

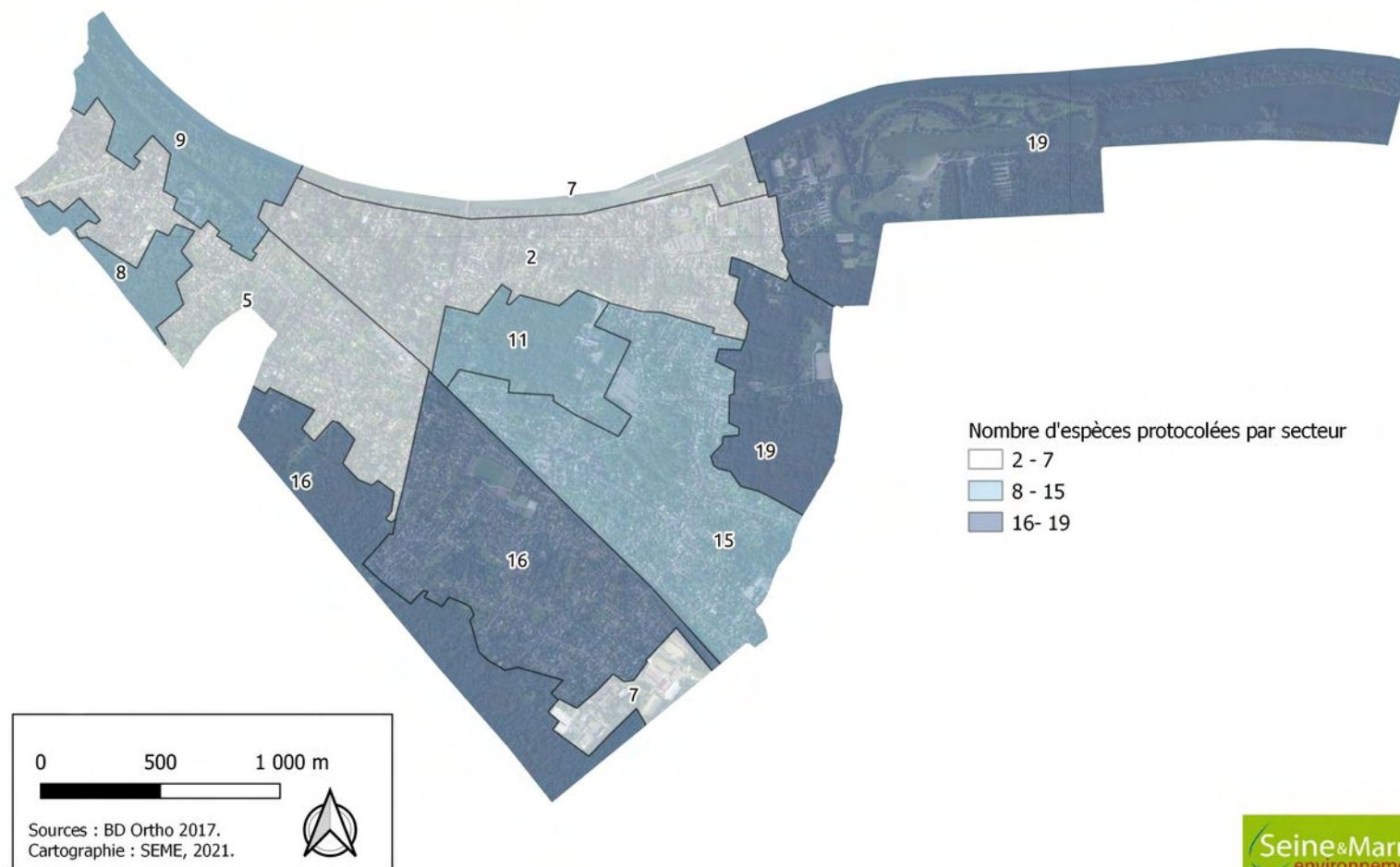


Figure 37: Carte du nombre d'espèces d'insectes sur les transects en 2021

Espèces les plus fréquentes

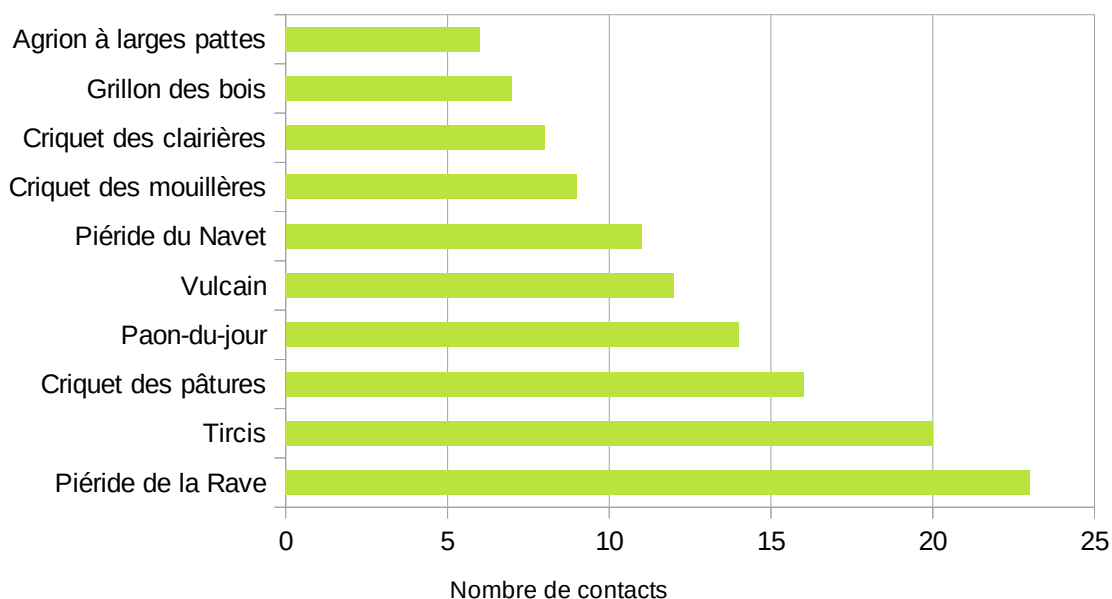


Figure 38: Nombre d'occurrences des espèces d'insectes les plus fréquentes lors des inventaires standardisés

Sur la figure 38 sont représentées les 25% d'espèces les plus contactées parmi la liste des espèces issues d'inventaires standardisés.

Ce diagramme permet de constater que les insectes les plus fréquemment contactés parmi les 3 groupes sont des papillons de jour (rhopalocères). Viennent ensuite les orthoptères (criquets, sauterelles et grillons). Sur les 10 espèces d'insectes protocolées les plus fréquemment contactées, 5 sont des rhopalocères, 4 des orthoptères et 1 odonate. Le rhopalocère le plus fréquemment contacté en cette première année est la Piérade de la Rave avec 23 contacts, l'orthoptère le plus souvent rencontré est le Criquet des Pâtures avec 16 contacts, et pour les odonates l'Agrion à larges pattes avec 6 contacts.

6 Transects rhopalocères

17 espèces de rhopalocères (papillons dits « de jour ») ont été inventoriées sur la commune en 2021.

Cela correspond à **14 % de la diversité départementale** (117 espèces d'après le site Lépi'net) et **13,8 % de la diversité régionale** dotée de 123 espèces, selon la Liste Rouge Régionale (DEWULF L. et HOUARD X., 2016).

Répartition par quartiers

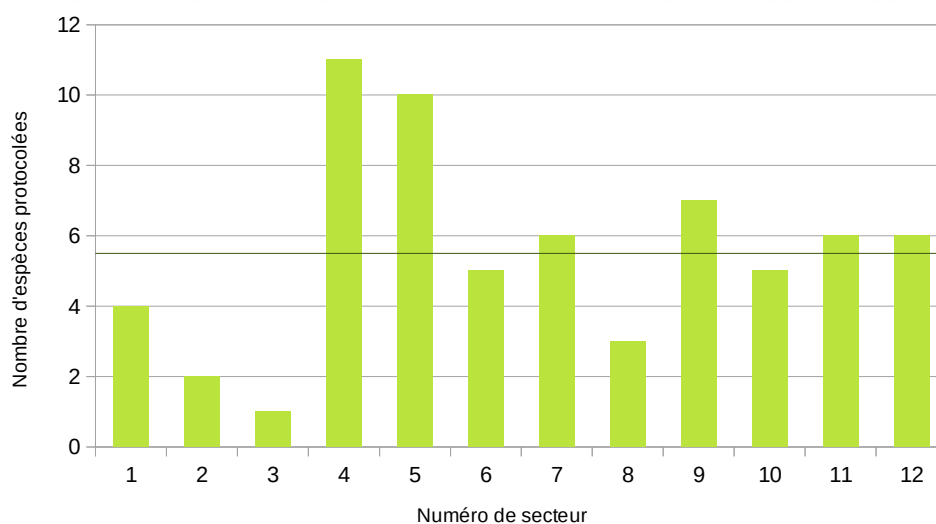


Figure 39: Nombre d'espèces de rhopalocères issues des transects par secteur

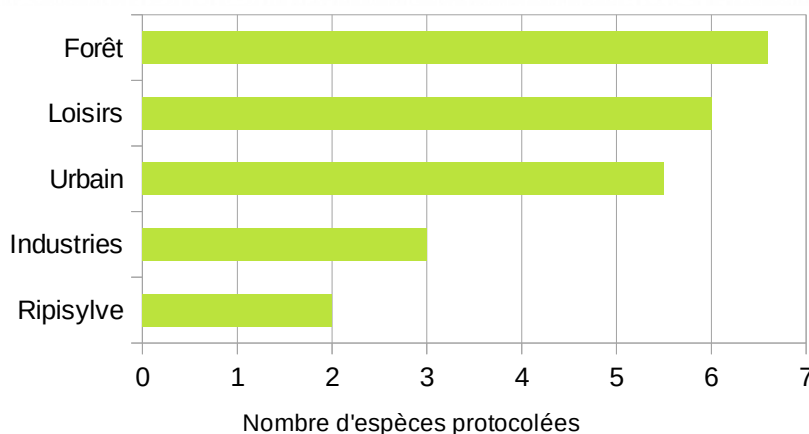


Figure 40: Nombre moyen d'espèces de rhopalocère par type de milieu (2021)

NB : loisirs ici comprend des plans d'eau et prairies

Le tableau ci-dessous fait la synthèse du nombre d'espèces de rhopalocères contactées lors des transects lépidoptères de 2021 :

Secteur	Nombre d'espèces
1	4
2	2
3	1
4	11
5	10
6	5
7	6
8	3
9	7
10	5
11	6
12	6
Total	17

Cette première année de suivi montre que les rhopalocères préfèrent les secteurs présentant des milieux ouverts ou semi-ouverts (en particulier avec des zones en gestion écologique) associés à des lisières (haies, bosquets, bois). Les secteurs les plus riches en rhopalocères sont les secteurs Foucherolles et la Cité avec respectivement 11 et 10 espèces contactées. De par sa gestion différenciée, la diversité floristique du secteur Foucherolles est importante et permet ainsi d'être attractive pour les insectes. Concernant le secteur la Cité, la présence d'une zone boisée avec des ouvertures et des jardins conséquents aux alentours favorise la présence de papillons.

Le secteur le moins riche en insectes est le secteur 3 la Cave. Ce dernier, où la flore spontanée est rare ne semble pas accueillant pour l'entomofaune. Le fait de laisser s'exprimer les espèces spontanées en bordure de route pourrait potentiellement permettre l'accueil d'un nombre plus important d'espèces.

ABC Bois-le-Roi - Espèces de
rhopalocères protocolées par secteur

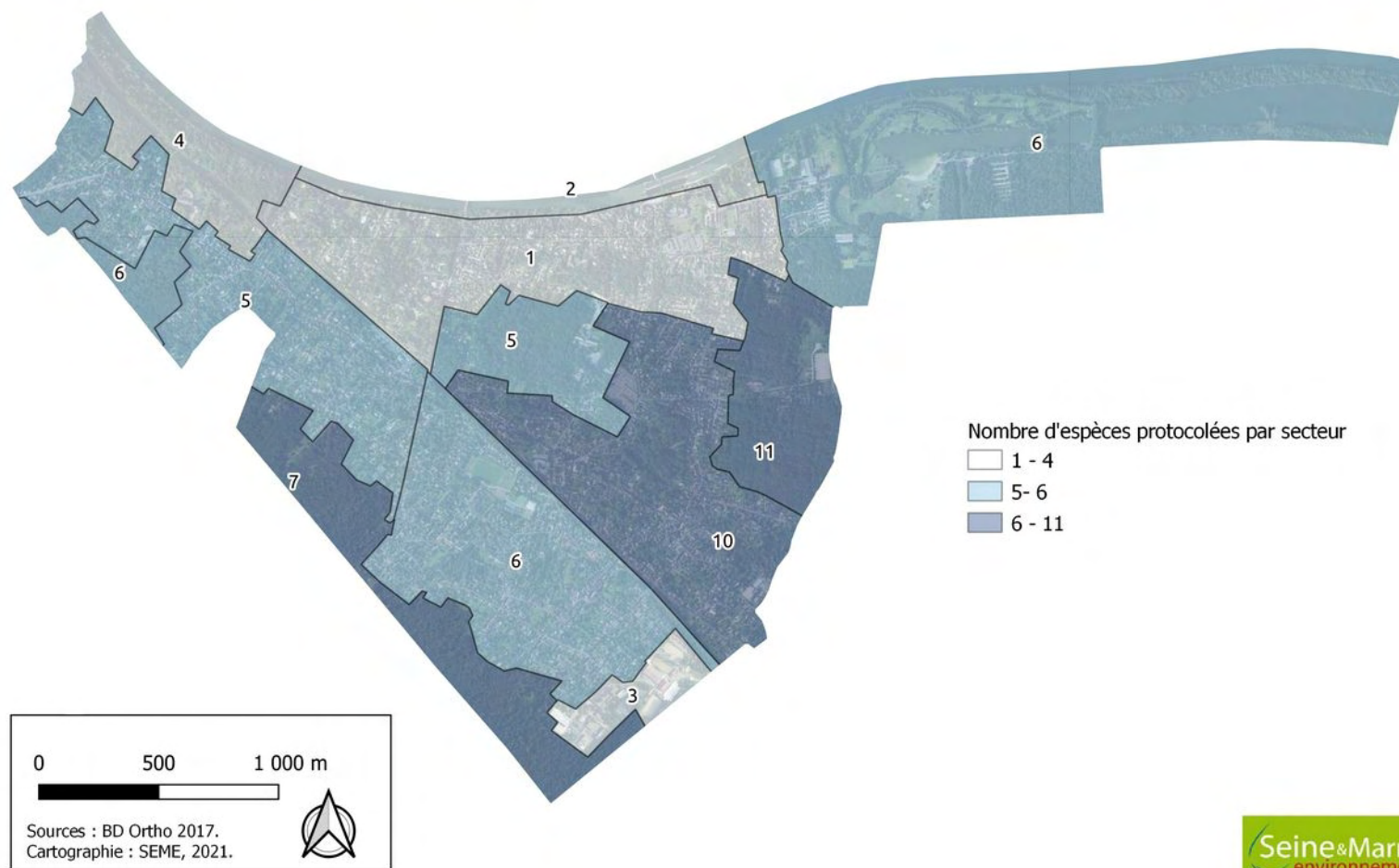


Figure 41: Carte du nombre d'espèces protocolées de rhopalocères par secteur en 2021

7 Transects odonates

9 espèces d'odonates ont été notées lors des protocoles de 2021 ce qui correspond à **15 % de la diversité départementale et régionale** qui est de 61 espèces (HOUARD X. et MERLET F., 2014 ; Observatoire francilien des odonates).

Répartition par quartiers

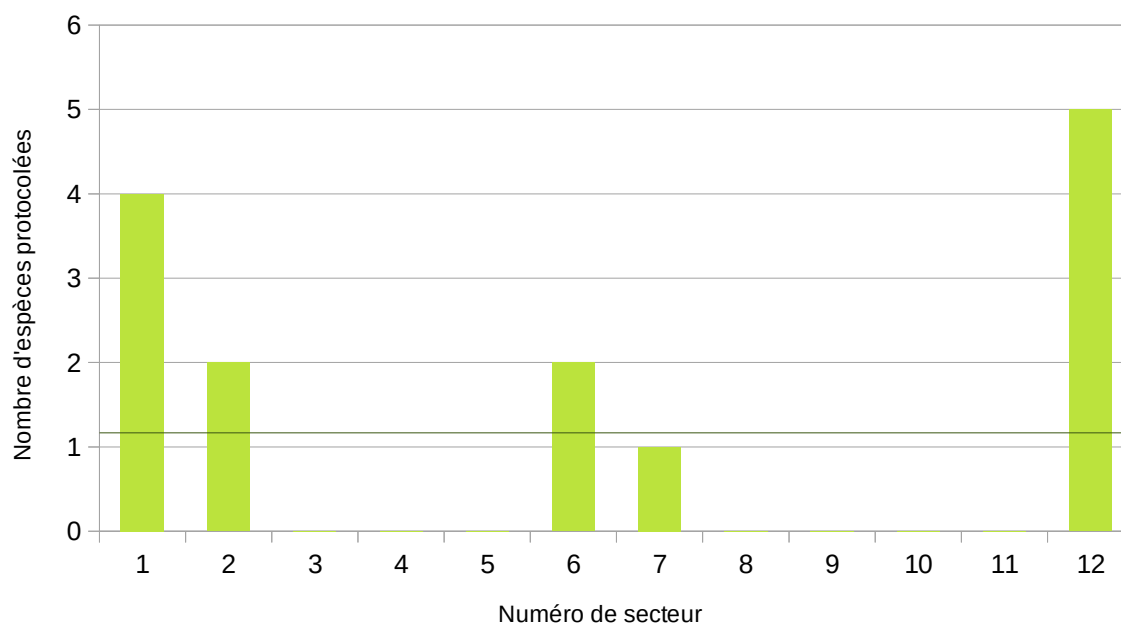


Figure 42: Nombre d'espèces d'odonates contacté pendant les transects par secteur

Le tableau ci-dessous répertorie le nombre d'espèces d'odonates contactées lors des inventaires standardisés de 2021 :

Secteur	Nombre d'espèces
1	4
2	2
3	0
4	0
5	0
6	2
7	1
8	0
9	0
10	0
11	0
12	5
Total	9

Les résultats (figure 42 et tableau) montrent que les secteurs présentant un plan d'eau ou un ru sont logiquement plus favorables au contact d'odonates. Ainsi, le secteur 12 Base de Loisirs possède les diversités spécifiques les plus riches de la commune du fait de l'existence de plans d'eau.

L'éloignement relatif de zone humide des secteurs 3, 4, 5, 8, 9, 10, 11 explique l'absence ou la très faible présence d'odonates. Ces derniers étant dépendants des zones humides pour leur développement.

ABC Bois-le-Roi - Espèces d'odonates
protocoles par secteur

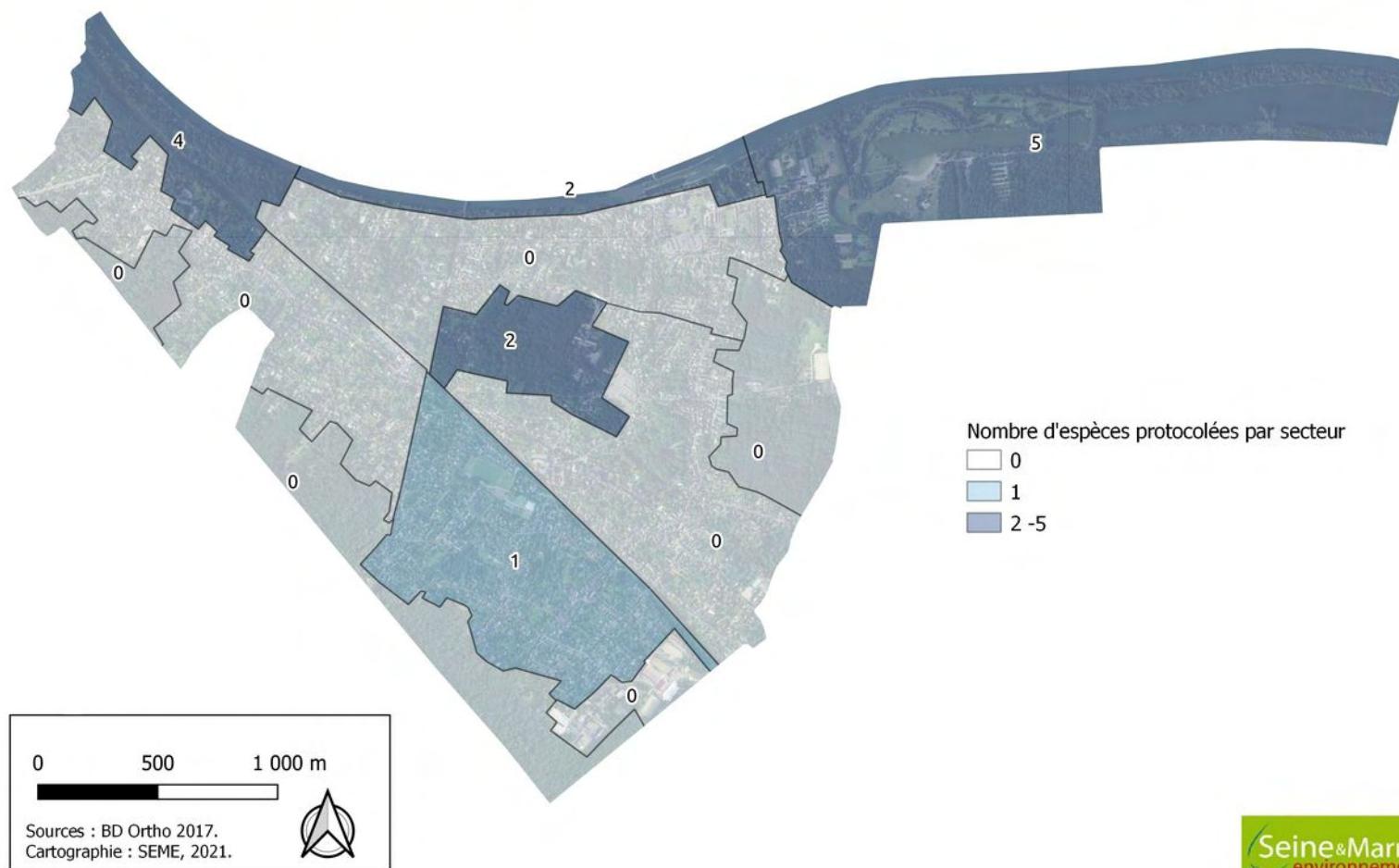


Figure 43: Carte du nombre d'espèces d'odonates issus des transects en 2021

8 Transects orthoptères

15 espèces d'orthoptères ont été observées sur la commune via les protocoles en 2021. Elles correspondent à **25 % de la diversité départementale** (60 espèces, source OPIE : liste des orthoptères d'Île-de-France) et à **22 % de la diversité régionale** (68 espèces, source OPIE : liste des orthoptères d'Île-de-France).

Répartition par quartiers

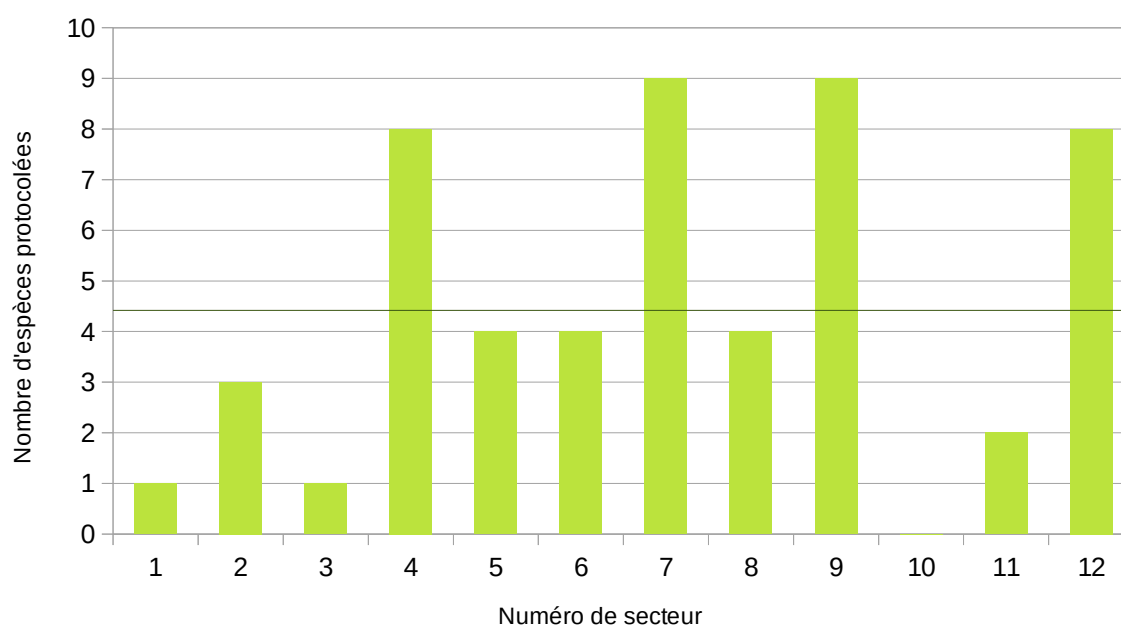


Figure 44: Nombre d'espèces d'orthoptères issues des transects par secteur

Le tableau ci-dessous répertorie le nombre d'espèces d'orthoptères contactées lors des inventaires standardisés de 2021 :

Secteur	Nombre d'espèces
1	1
2	3
3	1
4	8
5	4
6	4
7	9
8	4
9	9
10	0
11	2
12	8
Total	15

La figure 44 et le tableau ci-dessus montrent que les secteurs ouverts sont plus favorables au contact d'espèces d'orthoptères. Il s'agit ici des secteurs 9 Marchais, 7 Ermitage, 12 Base de Loisirs et 4 Foucherolles. Le secteur 10 Brolles est très urbanisé, ce qui n'a pas permis de contacter des orthoptères.

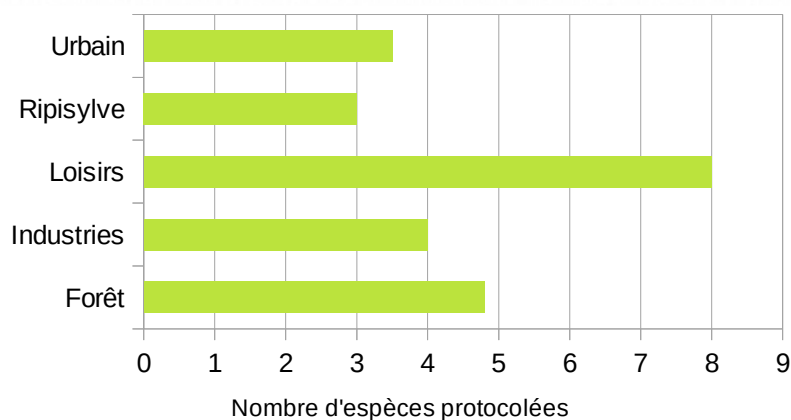


Figure 45: Moyenne des espèces d'orthoptères contactées en fonction du milieu (2021)

NB : loisirs ici comprend des plans d'eau et prairies

ABC Bois-le-Roi - Espèces d'orthoptères
protocoles par secteur

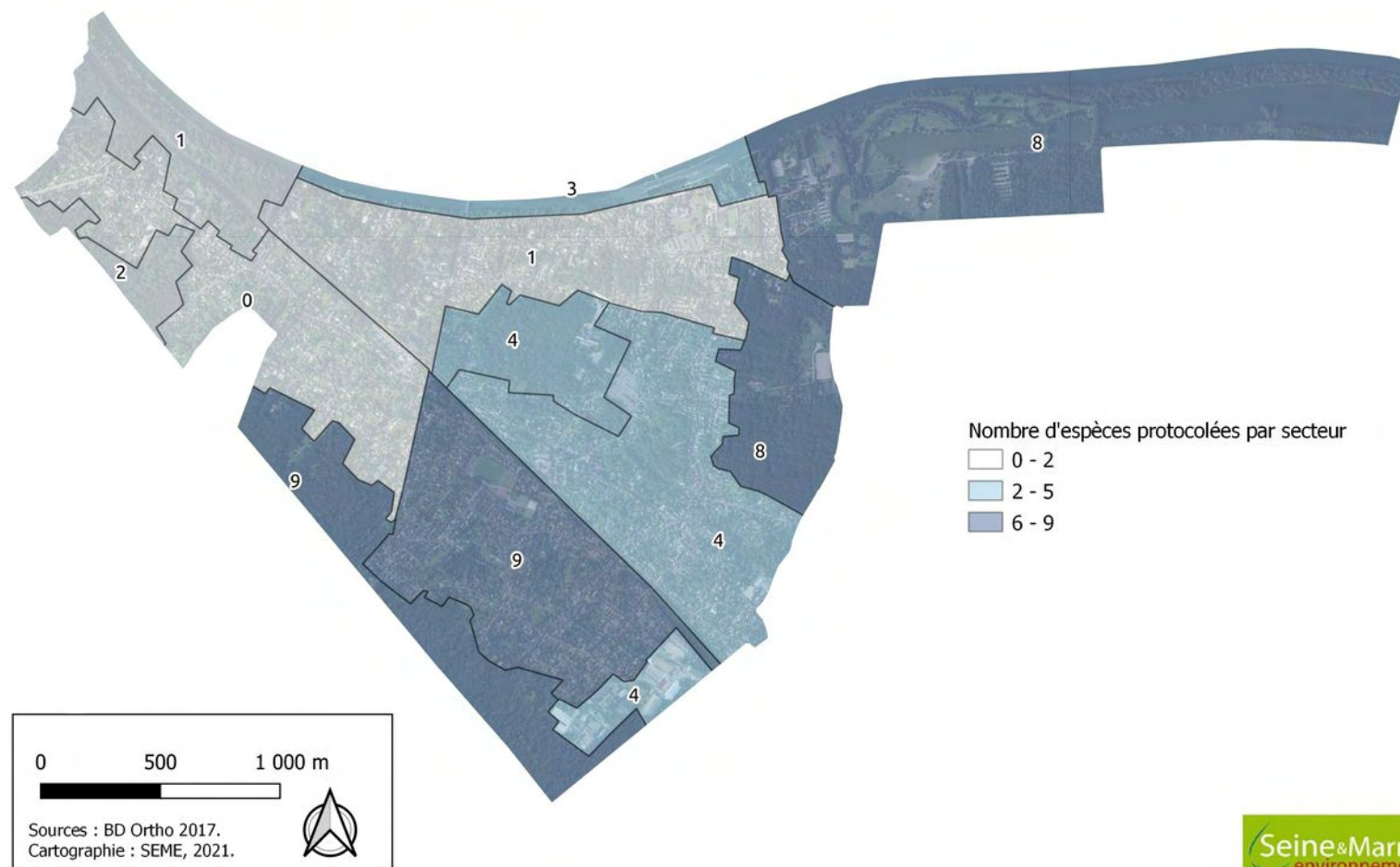


Figure 46: Carte du nombre d'espèces d'orthoptères issues des transects en 2021

9 Points d'écoute chiroptères

Suite aux points d'écoute de 2021, **3** espèces de chauves-souris ont été identifiées.

Ces 3 espèces représentent **15 % des 20 espèces présentes en Île-de-France** selon la liste rouge (CSRPN, 2014) et le plan régional d'actions en faveur des chiroptères (TRANCHARD J. et FROC S., 2011).

Répartition par quartiers

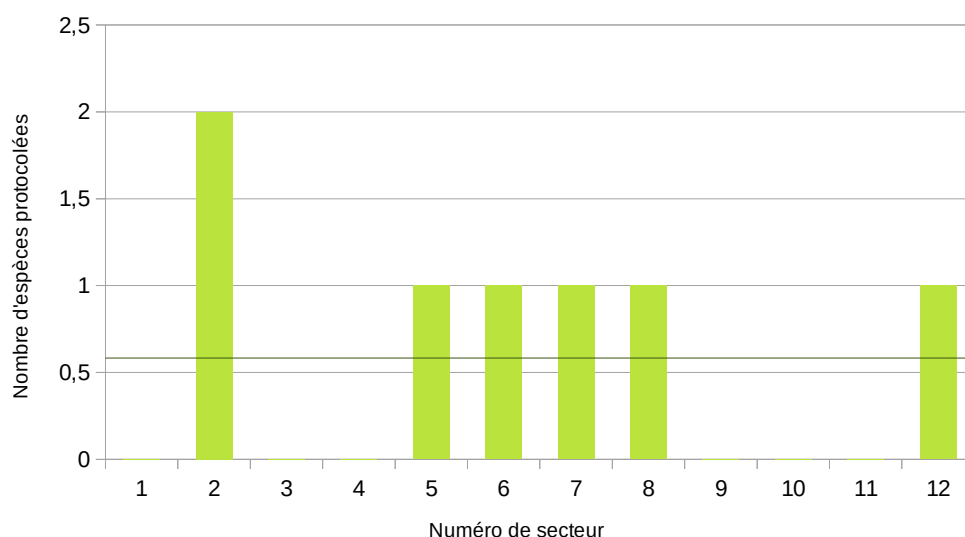


Figure 47: Nombre d'espèces de chiroptères contactées en inventaire par secteur

Le tableau ci-dessous synthétise le nombre d'espèces de chiroptères pour chaque secteur :

Secteur	Nombre d'espèces
1	0
2	2
3	0
4	0
5	1
6	1
7	1
8	1
9	0
10	0
11	0
12	1
Total	3

On constate que le secteur en ripisylve est le plus propice au contact des chauves-souris via le protocole d'enregistrement des ultrasons.

Le site 12 Base de loisirs est favorable aux chauves-souris de par des zones de connexion à des continuités (zones humides et lisières boisées).

Aucune espèce de chauve-souris n'a été détectée dans les secteurs 1, 3, 4, 9, 10, 11 au cours de l'ABC. Ces résultats sont à nuancer avec la pose de capteurs à ultrasons sur une nuit complète qui a permis de contacter d'autres espèces.

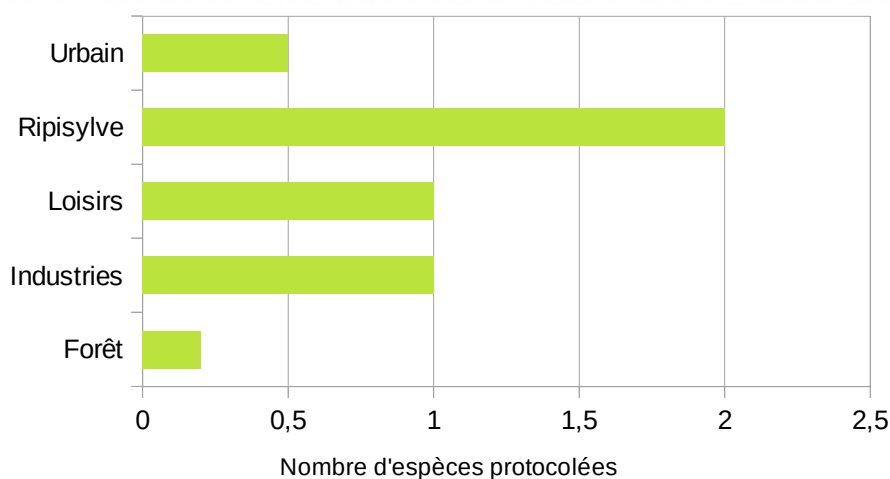


Figure 48: Moyenne des espèces de chiroptères contactées en fonction du milieu (2021)

NB : loisirs ici comprend des plans d'eau et prairies

Ces résultats ne sont pas représentatifs de la réelle répartition des chiroptères sur la commune. Ils permettent juste de comparer la présence absence à un moment donné.

ABC Bois-le-Roi -Espèces de chiroptères
protocoles par secteur



Figure 49: Carte du nombre d'espèces de chiroptères issus de points d'écoute en 2021

VII. ANALYSE DES RÉSULTATS

1 État des lieux de la biodiversité

La première année d'ABC (2021) a permis de contacter **435 espèces** sur l'ensemble de la commune dont 151 notées pour la première fois, permettant ainsi une **hausse de la connaissance de 29 %**. Les prochaines années de suivis permettront de compléter la connaissance et d'avoir un aperçu global de la biodiversité des secteurs en s'affranchissant du mieux possible des facteurs exceptionnels.

N.B. : cette hausse de la connaissance ne correspond pas à une hausse de la biodiversité.

2 Secteurs à enjeux

Nous proposons de déterminer les secteurs (quartiers) à enjeux à partir de plusieurs paramètres :

- diversité spécifique (estimée à partir des données comparables issues d'inventaires standardisés),
- nombre d'espèces patrimoniales (espèces retenues pour leur degré de menace),
- nombre d'espèces protégées.

Le tableau ci-dessous est la synthèse du nombre d'espèces contactées en inventaire cette année, sur chacun des secteurs proportionnellement au nombre total d'espèces de chaque catégories :

1	2	3	nombre les plus élevés par colonne
---	---	---	------------------------------------

Secteur	Nom du secteur	Nombre d'espèces patrimoniales	Nombre d'espèces protégées	Nombre d'espèces protocolées
1	le Coulant	2	15	23
2	l'écluse	6	22	34
3	la Cave	7	25	23
4	Les Foucherolles	1	14	38
5	la Cité	3	20	42
6	les Viarons	2	18	35
7	Ermitage	3	30	40
8	Zone industrielle	2	14	25
9	le Marchais	2	18	36
10	Brolles	2	12	19
11	Mariniers	1	15	24
12	Base de loisirs	2	26	42

Duquel ressort 4 secteurs a enjeux :

- le secteur de l'écluse
- le secteur de la Cave
- le secteur la Base de Loisirs
- le secteur de l'Ermitage

La **Cave** est remarquable par le nombre élevé d'espèces de chauves-souris dans les boisements autour des Viarons, ce qui est remarquable pour un boisement enclavé dans une zone urbaine. Les enjeux autour des continuités écologiques, la préservation de ce boisement ainsi que la pollution lumineuse sont réels.

La **Base de loisirs** est remarquable par la mosaïque d'habitats présents, en lien avec une gestion différenciée mise en place. Aussi un nombre élevé d'espèces protocolées dont des espèces protégées ressort.

Le secteur de **l'écluse** se démarque par son nombre élevé d'espèces patrimoniales présentes et le nombre d'espèces protégées. Le lien avec ces espèces et la Seine est important.

Le secteur de **l'Ermitage** est remarquable par le nombre important de chauves-souris fréquentant ce secteur urbanisé, comme l'a montré la pose de 2 passive recorders chez des particuliers. Un enjeu autour de la pollution lumineuse y est donc présente.

Cette première année d'inventaires a permis de compléter et d'affiner les connaissances sur chacun des secteurs. Les prochaines années de suivi permettront de confirmer ou infirmer ses résultats afin de proposer à la commune des mesures de gestion adaptées à chacun des secteurs.

VIII. VOLET SENSIBILISATION

Animations

3 sorties grand public ont eu lieu, sensibilisant 40 personnes.

Une conférence de présentation de l'ABC s'est tenu devant 16 personnes.

2 animations à destination du centre de loisirs ont permis de sensibiliser 30 jeunes.

Public visé	Thème	Date	Nombre de participants
Grand public	Fête de la nature	19/05	9
Grand public	Conférence de présentation de l'ABC	29/05	16
Grand public	Balade nature	17/07	12
Centre de loisirs	Arbres par le dessin	16/07	11
Centre de loisirs	ENS Livry	28/07	19
Grand public	Initiation aux rhopalocères	31/07	7
Grand public	Chiroptères	09/10	19

Associatif : Une visite des *carrés potagers bacots* a permis d'échanger autour du jardinage au naturel et des mesures pouvant être mises en place pour favoriser la biodiversité. Des échanges ont eu lieu avec *Touche pas à mon petit bois* afin de réunir leurs observations au sein de l'ABC.

3 permanences de biodiversité ont permis de sensibiliser 5 personnes :

Date	Nombre de participants
17/07	1
18/09	0
20/11	4

Participations aux enquêtes (avis de recherches) :

Nous remercions pour leurs participations : Famille Mechali Moussours, Mme Garip, M. Baron, Mme Giroux, M. Berge, Mme Simon Ribet, famille Gourrier, M. Thomas.

Une pose de boîtiers d'enregistrement de chauve-souris chez deux particuliers : Mme Aussavis et Mme Pulyk.

IX. CONCLUSION

Le nombre élevé d'espèces de chauves-souris contactées sur l'ensemble de la commune démontre un intérêt pour les divers boisements présents sur l'ensemble de la commune. Ces boisements ont un rôle important dans le déplacement des espèces liées à la trame verte et bleue. L'étude des insectes saproxyliques menée par l'OPIE pourra permettre de compléter cette analyse. L'intérêt de la mise en place de l'extinction nocturne favorise les espèces nocturnes, tels que les hétérocères, chauves-souris, certains coléoptères, *etc.*

L'été 2021 a été marqué par une météo particulièrement pluvieuse et fraîche, non favorable à l'entomofaune. Les inventaires auront malgré tout permis d'améliorer les connaissances et de commencer à faire ressortir certains territoires à enjeux.

Le nombre d'espèces d'amphibiens contactées reste cependant relativement faible en comparaison au nombre d'espèces présentes en Seine-et-Marne. Les prospections de l'année prochaine pourront potentiellement permettre l'acquisition de nouvelles données et augmenter les connaissances. Les urodèles (tritons et salamandres) étant difficiles à observer, les observations des habitants pourraient apporter un peu plus de connaissance sur la répartition de ce taxon.

X. ANNEXES

Définition de la notion d'espèces patrimoniales

Beaucoup de notions sont prises en compte pour définir la patrimonialité des espèces, parfois à tort : indices de raretés régionaux ou départementaux (évalués à dire d'expert ou sur bases scientifiques), listes rouges, espèces déterminantes (ZNIEFF, zones humides), etc.

C'est pourquoi, nous avons choisi de définir précisément pour chaque groupe de taxons ce que nous entendons par espèce patrimoniale.

On distingue :

- les espèces réglementées (protection régionale ou nationale, Directive Habitats Faune Flore, Directive Oiseaux...),
- les espèces fonctionnelles (déterminantes d'un habitat ou d'une qualité de milieu),
- les espèces patrimoniales.

Une espèce patrimoniale n'est pas forcément une espèce déterminante et/ou réglementée et/ou protégée.

Définition « espèces patrimoniale »

Une espèce est patrimoniale si :

- lorsqu'une liste rouge existe au plan national ou régional, elle y est inscrite en possédant un statut « quasi menacé » (NT), « Vulnérable » (VU), « en danger » (EN) ou « en danger critique » (CR) informant sur la sensibilité de l'espèce,
- en l'absence de liste rouge,
 - soit elle dispose d'un statut de rareté « assez rare » minimum (régional ou départemental) créé sur des bases scientifiques ou techniques (pas de prise en compte du dire d'expert),
 - soit elle est inscrite sur l'annexe 2 de la Directive Habitat Faune Flore ou l'annexe 1 de la Directive Oiseaux,
 - soit elle est protégée au niveau national (uniquement pour les plantes et les insectes).

Enfin, pour la faune, il faut aussi qu'une espèce se reproduise sur le site considéré (excepté les chiroptères pour l'hiver) pour qu'elle soit considérée comme patrimoniale.

Un tableau de l'annexe 1 récapitule les principaux cas de figure des conditions susceptibles de rendre une espèce patrimoniale.

Notion de fonctionnalité du site

La présence d'une espèce ayant des exigences écologiques particulières indique une bonne fonctionnalité du milieu où elle est observée.

Cependant l'absence de ces espèces ne traduit pas nécessairement un dysfonctionnement du milieu.

La présence d'individus en hiver (ex : oiseaux d'eau) informe sur la tranquillité du site et sa capacité à nourrir en hiver.

La présence d'individus en halte migratoire indique une certaine tranquillité sur le site et sa capacité à nourrir en hiver.

La présence d'individus en chasse/pêche/nourrissage (oiseaux, chauve-souris, odonates) indique la fonctionnalité du site en terme d'apport de nourriture et de fonctionnement de la chaîne alimentaire.

La présence d'espèces déterminantes de ZNIEFF indique la bonne qualité écologique du milieu.

La présence d'espèces déterminantes de zones humides (végétation) selon la liste de l'arrêté de 2008, indique le caractère humide de la zone.

La présence d'espèces déterminantes TVB (selon SRCE et nomenclature nationale) indique la fonctionnalité de la continuité.

La présence d'espèces déterminantes des aires protégées indique l'intérêt écologique du site.

Cas des espèces invasives

La présence d'espèces invasives indique un dysfonctionnement du site.

Responsabilité du site pour l'espèce

Pour les espèces patrimoniales, on peut évaluer la responsabilité du site pour l'espèce notamment par sa répartition spatiale au niveau régional voire national.

Une analyse d'après la base de données Cettia à l'échelle régionale (ou sur le site Flora pour la flore) permet de regarder si :

- le site constitue un unique bastion
- le site est incorporé dans l'unité géographique constituant l'unique bastion
- l'espèce est présente dans moins de 10 % des carrés sur l'ensemble de l'Île-de-France.

Le tableau suivant synthétise les principaux cas :

Taxons	PN	PR	LRN	LRR****	ZNIEFF	DHFF annexe 2	DO annexe 1
Plantes	Espèce patrimoniale	espèce patrimoniale	espèce patrimoniale (VU, EN, CR)	espèce patrimoniale (NT, VU, EN, CR)	exigences écologiques de l'espèce/ fonctionnalité du milieu	Espèce patrimoniale	-
Autres Insectes	Espèce patrimoniale	exigences écologiques de l'espèce/ fonctionnalité du milieu	espèce patrimoniale (VU, EN, CR)	espèce patrimoniale (NT, VU, EN, CR)	exigences écologiques de l'espèce/ fonctionnalité du milieu	Espèce patrimoniale si combiné à PN	-
Odonates (exuvies / émergents)	Espèce patrimoniale	exigences écologiques de l'espèce/ fonctionnalité du milieu	espèce patrimoniale (NT, VU, EN, CR)	espèce patrimoniale (NT, VU, EN, CR)	exigences écologiques de l'espèce/ fonctionnalité du milieu	Espèce patrimoniale	-
Odonates (adultes sans comportement de reproduction)	exigences écologiques de l'espèce/ fonctionnalité du milieu***	exigences écologiques de l'espèce/ fonctionnalité du milieu	exigences écologiques de l'espèce/ fonctionnalité du milieu*	exigences écologiques de l'espèce/ fonctionnalité du milieu*	exigences écologiques de l'espèce/ fonctionnalité du milieu*	exigences écologiques de l'espèce/ fonctionnalité du milieu*	-
Rhopalocères	Espèce patrimoniale	exigences écologiques de l'espèce/ fonctionnalité du milieu	espèce patrimoniale (NT, VU, EN, CR)	espèce patrimoniale (NT, VU, EN, CR)	exigences écologiques de l'espèce/ fonctionnalité du milieu	Espèce patrimoniale	-
Orthoptères	Espèce patrimoniale	exigences écologiques de l'espèce/ fonctionnalité du milieu	espèce patrimoniale (NT, VU, EN, CR)	espèce patrimoniale (NT, VU, EN, CR)	exigences écologiques de l'espèce/ fonctionnalité du milieu	Espèce patrimoniale	-
Oiseaux (nicheurs)*	non prise en compte	-	espèce patrimoniale (NT, VU, EN, CR)	espèce patrimoniale (NT, VU, EN, CR)	exigences écologiques de l'espèce/ fonctionnalité du milieu	-	Espèce patrimoniale
Oiseaux hivernants (nombre d'individus minimum**)	non prise en compte	-	-	-	exigences écologiques de l'espèce/ fonctionnalité du milieu	-	Fonctionnalité du milieu
Reptiles	non prise en compte	-	espèce patrimoniale (NT, VU, EN, CR)	espèces patrimoniales (NT, VU, EN, CR)	exigences écologiques de l'espèce/ fonctionnalité du milieu	Espèce patrimoniale	-
Amphibiens	non prise en compte	-	espèce patrimoniale (NT, VU, EN, CR)	espèces patrimoniales (NT, VU, EN, CR)	exigences écologiques de l'espèce/ fonctionnalité du milieu	Espèce patrimoniale	-
Chiroptères *****	non prise en compte	-	espèce patrimoniale (NT, VU, EN, CR)	espèces patrimoniales (NT, VU, EN, CR)	exigences écologiques de l'espèce/ fonctionnalité du milieu	Espèce patrimoniale	-

PN : Protection Nationale ; PR:Protection Régionale ; LRN : Liste Rouge Nationale ; LRR : Liste

Rouge Régionale ; ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique ; DHFF : Directive Habitat-Faune-Flore ; DO : Directive Oiseaux.

*Espèce nicheuse : possible, probable et certaine.

**Seuils définis selon la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF.

***l'espèce a des exigences écologiques importantes, sa présence indique que le milieu est suffisamment fonctionnel pour son maintien.

****LRR : tous les taxons ne disposent pas encore de liste rouge régionale, lorsque c'est le cas la case est grisée.

*****patrimonialité sous réserve de preuves d'hivernage ou de reproduction.

Critères de nidification des oiseaux

D'après Hagemeijer & Blair, 1997

Nidification possible
01 – espèce observée durant la saison de reproduction dans un habitat favorable à la nidification
02 – mâle chanteur (ou cris de nidification) en période de reproduction
03 – couple observé dans un habitat favorable durant la saison de reproduction
Nidification probable
04 – territoire permanent présumé en fonction de l'observation de comportements territoriaux ou de l'observation à 8 jours d'intervalle au moins d'un individu au même endroit
05 – parades nuptiales
06 – fréquentation d'un site de nid potentiel
07 – signes ou cri d'inquiétude d'un individu adulte
08 – présence de plaques incubatrices
09 – construction d'un nid, creusement d'une cavité
Nidification certaine
10 – adulte feignant une blessure ou cherchant à détourner l'attention
11 – nid utilisé récemment ou coquille vide (œuf pondu pendant l'enquête)
12 – jeunes fraîchement envolés (espèces nidicoles) ou poussins (espèces nidifuges)
13 – adulte entrant ou quittant un site de nid laissant supposer un nid occupé (incluant les nids situés trop haut ou les cavités et nichoirs, le contenu du nid n'ayant pu être examiné) ou adulte en train de couver.
14 – adulte transportant des sacs fécaux ou de la nourriture pour les jeunes
15 – nid avec œuf(s)
16 – nid avec jeune(s) (vu ou entendu)

Listes des espèces

LRN : Liste Rouge Nationale ; **LRR IDF** : Liste Rouge Régionale Île-de-France ; **PN** : Protection Nationale ; **PR** : Protection Régionale ; **ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique

EN : En danger ; **VU** : Vulnérable ; **NT** : Quasi menacée ; **LC** : Préoccupation mineure ; **DD** : Données insuffisantes ; **NA** : Non applicable

Flore

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	Protection
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre	LC	LC	
<i>Acer negundo</i>	Érable negundo	NA		
<i>Acer platanoides</i>	Érable plane	LC		
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore	LC		
<i>Achillea millefolium</i>	Sourcils-de-Vénus	LC	LC	
<i>Adoxa moschatellina</i>	Moschatelline	LC	LC	
<i>Aegopodium podagraria</i>	Pogagraire	LC	LC	
<i>Aesculus hippocastanum</i>	Marronnier d'Inde	NA		
<i>Agrimonia eupatoria</i>	Aigremoine	LC	LC	
<i>Agrostemma githago</i>	Lychnis Nielle	LC	CR	
<i>Agrostis capillaris</i>	Agrostide capillaire	LC	LC	
<i>Agrostis stolonifera</i>	Agrostide stolonifère	LC	LC	
<i>Ailanthus altissima</i>	Faux vernis du Japon	NA		
<i>Ajuga genevensis</i>	Bugle de Genève	LC	LC	
<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire	LC	LC	
<i>Allium</i>	Ail			
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	LC	LC	
<i>Anacamptis pyramidalis</i>	Orchis pyramidal	LC	LC	
<i>Angelica sylvestris</i>	Angélique sauvage	LC	LC	
<i>Anthriscus sylvestris</i>	Cerfeuil des bois	LC	LC	
<i>Arctium lappa</i>	Grande bardane	LC	LC	
<i>Arctium minus</i>	Bardane pubescente	LC	LC	
<i>Arenaria serpyllifolia</i>	Sabline à feuilles de serpolet	LC	LC	
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	LC	LC	
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	LC	LC	
<i>Arum italicum</i>	Gouet d'Italie	LC	LC	
<i>Arum maculatum</i>	Gouet tâcheté	LC	LC	

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	Protection
<i>Arundinaria</i>				
<i>Arundinaria ragamowskii</i>	Bambou	NA		
<i>Asplenium scolopendrium</i>	Scolopendre	LC		
<i>Avena fatua</i>	Havenon	LC	LC	
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette	LC	LC	
<i>Berberis aquifolium</i>	Mahonia faux-houx	NA		
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brome des bois	LC	LC	
<i>Bromus hordeaceus</i>	Brome mou	LC	LC	
<i>Bryonia cretica</i>		LC		
<i>Bryonia cretica subsp. dioica</i>	Racine-vierge			
<i>Calamagrostis epigejos</i>	Calamagrostide épigéios	LC	LC	
<i>Campanula rapunculus</i>	Campanule raiponce	LC	LC	
<i>Campanula rotundifolia</i>	Campanule à longs sépales	LC	LC	
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse-à-pasteur	LC	LC	
<i>Cardamine pratensis</i>	Cardamine des prés	LC	LC	
<i>Carduus nutans</i>	Chardon penché	LC	LC	
<i>Carex flacca</i>	Laîche glauque	LC	LC	
<i>Carex spicata</i>	Laîche en épis	LC	LC	
<i>Carex sylvatica</i>	Laîche des bois	LC	LC	
<i>Carpinus betulus</i>	Charme	LC	LC	
<i>Castanea sativa</i>	Châtaignier commun	LC		
<i>Centaurea jacea</i>	Centauree jacée	LC	DD	
<i>Chelidonium majus</i>	Grande chélidoine	LC	LC	
<i>Chenopodium album</i>	Chénopode de Spegazzini	LC	LC	
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	LC	LC	
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	LC	LC	
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies	LC	LC	
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	LC	LC	
<i>Convolvulus sepium</i>	Liset	LC		
<i>Cornus alba</i>	Cornouiller blanc			
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	LC	LC	
<i>Coronilla varia</i>	Coronille changeante	LC		
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier commun	LC	LC	
<i>Cotoneaster</i>				
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	LC	LC	
<i>Crepis capillaris</i>	Crépide capillaire	LC	LC	
<i>Crocus vernus</i>	Crocus de printemps	LC		

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	Protection
<i>Cyclamen hederifolium</i>	Cyclamen à feuilles de lierre	LC		
<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balai	LC	LC	
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	LC	LC	
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	LC	LC	
<i>Deutzia scabra</i>	Deutzia	NA		
<i>Dianthus armeria</i>	Oeillet velu	LC	LC	
<i>Dryopteris filix-mas</i>	Fougère mâle	LC	LC	
<i>Echium vulgare</i>	Vipérine commune	LC	LC	
<i>Epilobium hirsutum</i>	Épilobe hérissé	LC	LC	
<i>Epilobium montanum</i>	Épilobe des montagnes	LC	LC	
<i>Epilobium parviflorum</i>	Épilobe à petites fleurs	LC	LC	
<i>Epilobium tetragonum</i>	Épilobe à tige carrée	LC	LC	
<i>Equisetum arvense</i>	Prêle des champs	LC	LC	
<i>Erigeron annuus</i>	Vergerette septentrionale	NA		
<i>Erigeron canadensis</i>	Vergerette du Canada	NA		
<i>Erodium cicutarium</i>	Érodium à feuilles de cigue	LC	LC	
<i>Eryngium campestre</i>	Chardon Roland	LC	LC	
<i>Eschscholzia californica</i>	Pavot de Californie	NA		
<i>Euonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe	LC		
<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire à feuilles de chanvre	LC	LC	
<i>Euphorbia amygdaloides</i>	Euphorbe des bois	LC	LC	
<i>Euphorbia cyparissias</i>	Euphorbe petit-cyprès	LC	LC	
<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre tortillard	LC	LC	
<i>Fallopia convolvulus</i>	Renouée liseron	LC	LC	
<i>Ficaria verna</i>	Ficaire printanière	LC		
<i>Fragaria vesca</i>	Fraisier sauvage	LC	LC	
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	LC	LC	
<i>Galanthus nivalis</i>	Perce-neige	LC		
<i>Galeopsis tetrahit</i>	Ortie royale	LC	LC	
<i>Galium album</i>	Gaillet dressé	LC		
<i>Galium aparine</i>	Herbe collante	LC	LC	
<i>Galium verum</i>	Gaillet jaune	LC	LC	
<i>Genista tinctoria</i>	Petit Genêt	LC	LC	
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé	LC	LC	
<i>Geranium molle</i>	Géranium à feuilles molles	LC	LC	
<i>Geranium pyrenaicum</i>	Géranium des Pyrénées	LC	LC	

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	Protection
<i>Geranium robertianum</i>	Herbe à Robert	LC	LC	
<i>Geranium rotundifolium</i>	Géranium à feuilles rondes	LC	LC	
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte commune	LC	LC	
<i>Glechoma hederacea</i>	Lierre terrestre	LC	LC	
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	LC	LC	
<i>Heracleum sphondylium</i>	Patte d'ours	LC	LC	
<i>Himantoglossum hircinum</i>	Orchis bouc	LC	LC	
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	LC	LC	
<i>Hordeum murinum</i>	Orge sauvage	LC	LC	
<i>Humulus lupulus</i>	Houblon grimpant	LC	LC	
<i>Hyacinthoides non-scripta</i>	Scille penchée	LC	LC	
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	LC	LC	
<i>Ilex aquifolium</i>	Houx	LC	LC	
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris faux acore	LC	LC	
<i>Jacobaea vulgaris</i>	Séneçon jacobée	LC		
<i>Juglans regia</i>	Noyer royal	NA		
<i>Juncus effusus</i>	Jonc épars	LC	LC	
<i>Juncus inflexus</i>	Jonc glauque	LC	LC	
<i>Knautia arvensis</i>	Oreille-d'âne	LC	LC	
<i>Lactuca serriola</i>	Laitue scariole	LC	LC	
<i>Lamium album</i>	Lamier blanc	LC	LC	
<i>Lamium purpureum</i>	Lamier pourpre	LC	LC	
<i>Lapsana communis</i>	Lampsane commune	LC	LC	
<i>Lathyrus latifolius</i>	Gesse à larges feuilles	LC		
<i>Lathyrus pratensis</i>	Gesse des prés	LC	LC	
<i>Laurus nobilis</i>	Laurier-sauce	LC		
<i>Leucanthemum ircutianum</i>	Marguerite	LC		
<i>Leucanthemum vulgare</i>	Marguerite de Gaudin	DD	LC	
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troëne	LC	LC	
<i>Linaria vulgaris</i>	Linaire commune	LC	LC	
<i>Lolium perenne</i>	Ivraie vivace	LC	LC	
<i>Lonicera periclymenum</i>	Chèvrefeuille des bois	LC	LC	
<i>Lonicera xylosteum</i>	Chèvrefeuille des haies	LC	LC	
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	LC	LC	
<i>Lycopus europaeus</i>	Lycopée d'Europe	LC	LC	
<i>Lysimachia arvensis</i>	Mouron rouge	LC		
<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire commune	LC	LC	

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	Protection
<i>Malus sylvestris</i>	Pommier sauvage	LC	DD	
<i>Malva neglecta</i>	Petite mauve	LC	LC	
<i>Medicago arabica</i>	Luzerne tachetée	LC	LC	
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	LC	LC	
<i>Medicago sativa</i>	Luzerne cultivée	LC	LC	
<i>Mentha aquatica</i>	Menthe aquatique	LC	LC	
<i>Mentha arvensis</i>	Menthe des champs	LC	LC	
<i>Mentha suaveolens</i>	Menthe à feuilles rondes	LC	LC	
<i>Muscari comosum</i>	Muscari à toupet	LC	LC	
<i>Myosotis arvensis</i>	Myosotis des champs	LC	LC	
<i>Narcissus pseudonarcissus</i>	Jonquille des bois	LC	LC	
<i>Nigella</i>				
<i>Ononis spinosa</i>	Bugrane épineuse	LC	LC	
<i>Ophrys apifera</i>	Ophrys abeille	LC	LC	
<i>Origanum vulgare</i>	Origan commun	LC	LC	
<i>Ornithogalum umbellatum</i>	Ornithogale en ombelle	LC		
<i>Orobanche</i>	Orobanche			
<i>Papaver rhoeas</i>	Coquelicot	LC	LC	
<i>Parthenocissus quinquefolia</i>	Vigne vierge à cinq feuilles	NA		
<i>Parthenocissus tricuspidata</i>	Vigne vierge à trois becs	NA		
<i>Persicaria maculosa</i>	Renouée Persicaire	LC		
<i>Phalaris arundinacea</i>	Baldingère faux-roseau	LC	LC	
<i>Phleum nodosum</i>	Fléole noueuse	LC		
<i>Phleum pratense</i>	Fléole des prés	LC	LC	
<i>Phytolacca americana</i>	Raisin d'Amérique	NA		
<i>Picris hieracioides</i>	Picride éperviaire	LC	LC	
<i>Pinus sylvestris</i>	Pin sylvestre	LC		
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	LC	LC	
<i>Plantago major</i>	Plantain majeur	LC	LC	
<i>Plantago media</i>	Plantain moyen	LC	LC	
<i>Platanus x hispanica</i>	Platane hybride à feuilles d'érable			
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel	LC	LC	
<i>Poa pratensis</i>	Pâturin des prés	LC	LC	
<i>Polygonatum multiflorum</i>	Sceau de Salomon multiflore	LC	LC	
<i>Polygonatum odoratum</i>	Sceau de salomon odorant	LC	LC	
<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux	LC	LC	

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	Protection
<i>Polypodium</i>				
<i>Populus tremula</i>	Peuplier Tremble	LC	LC	
<i>Potentilla erecta</i>	Potentille tormentille	LC	LC	
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	LC	LC	
<i>Primula veris</i>	Coucou	LC	LC	
<i>Prunella vulgaris</i>	Herbe Catois	LC	LC	
<i>Prunus avium</i>	Prunier merisier	LC	LC	
<i>Prunus domestica</i>	Prunier domestique	NA		
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier-cerise	NA		
<i>Prunus spinosa</i>	Épine noire	LC	LC	
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	LC	LC	
<i>Quercus rubra</i>	Chêne rouge d'Amérique	NA		
<i>Ranunculus acris</i>	Bouton d'or	LC	LC	
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	LC	LC	
<i>Reseda lutea</i>	Réséda jaune	LC	LC	
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	NA		
<i>Ribes rubrum</i>	Groseillier rouge	LC	LC	
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	NA		
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens	LC	LC	
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce de Bertram			
<i>Rumex conglomeratus</i>	Patience agglomérée	LC	LC	
<i>Ruscus aculeatus</i>	Fragon	LC	LC	
<i>Salix babylonica</i>	Saule pleureur	NA		
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault	LC	LC	
<i>Salvia pratensis</i>	Sauge des prés	LC	LC	
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	LC	LC	
<i>Saponaria officinalis</i>	Saponaire officinale	LC		
<i>Sedum acre</i>	Poivre de muraille	LC	LC	
<i>Sedum album</i>	Orpin blanc	LC	LC	
<i>Senecio inaequidens</i>	Séneçon sud-africain	NA		
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun	LC	LC	
<i>Sequoia sempervirens</i>	Séquoia Redwood	NA		
<i>Silene latifolia</i>	Compagnon blanc	LC	LC	
<i>Silene vulgaris</i>	Silène enflé	LC	LC	
<i>Solanum dulcamara</i>	Douce amère	LC	LC	
<i>Soleirolia soleirolii</i>	Soleirole de Soleirol	LC		
<i>Solidago canadensis</i>	Tête d'or	NA		

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	Protection
<i>Sonchus asper</i>	Laiteron rude	LC	LC	
<i>Stachys palustris</i>	Ortie bourbière	LC	LC	
<i>Stachys sylvatica</i>	Épiaire des bois	LC	LC	
<i>Stellaria holostea</i>	Stellaire holostée	LC	LC	
<i>Symphoricarpos albus</i>	Symphorine à fruits blancs	NA		
<i>Symphytum officinale</i>	Grande consoude	LC	LC	
<i>Syringa vulgaris</i>	Lilas	NA		
<i>Tanacetum vulgare</i>	Tanaisie commune	LC	LC	
<i>Taraxacum</i>	Pissenlit			
<i>Taxus baccata</i>	If du Canada	LC		
<i>Thuja plicata</i>	Thuya géant	NA		
<i>Tilia</i>				
<i>Tragopogon pratensis</i>	Salsifis des prés	LC	LC	
<i>Trifolium dubium</i>	Trèfle douteux	LC	LC	
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	LC	LC	
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	LC	LC	
<i>Ulmus minor</i>	Petit orme	LC	LC	
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	LC	LC	
<i>Verbascum thapsus</i>	Molène bouillon-blanc	LC	LC	
<i>Veronica chamaedrys</i>	Véronique petit chêne	LC	LC	
<i>Vicia sativa</i>	Vesce cultivée	NA	LC	
<i>Viscum album</i>	Gui des feuillus	LC	LC	

Amphibiens

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	Protection
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	LC		PN
<i>Pelophylax</i>	Pélophylax			
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	LC		PN

Oiseaux

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	Protection
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	LC	NT	PN
<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	VU	CR	
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	LC	LC	
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	NT	LC	PN

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	Protection
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	LC	LC	PN
<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin	NA	CR	
<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon	LC	NT	
<i>Aythya marila</i>	Fuligule milouinan	NT		
<i>Branta canadensis</i>	Bernache du Canada	NA	NA	
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	NA	LC	PN
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	LC	LC	PN
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe			PN
<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse	NT	LC	PN
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset	DD	LC	
<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin	LC	LC	
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	LC	LC	
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	LC	LC	
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	DD	NT	PN
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	NA	LC	PN
<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé	LC	LC	PN
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	NT	NT	PN
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	LC	LC	PN
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	LC	LC	PN
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	NA	LC	PN
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	NT	NT	PN
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	LC	PN
<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule	NA	LC	
<i>Gallinula chloropus</i>	Poule-d'eau	LC	LC	
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	LC	LC	
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	LC	NT	PN
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	NT	VU	PN
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	LC	LC	PN
<i>Mareca strepera</i>	Canard chipeau		EN	
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	LC	NT	PN
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	NA	LC	PN
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	NA	LC	PN
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	VU	PN
<i>Periparus ater</i>	Mésange noire	NA	LC	PN
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran	NA	LC	PN
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	LC	LC	PN

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	Protection
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	NA	LC	PN
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	LC	LC	
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	LC	LC	PN
<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé	LC	LC	PN
<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette		LC	PN
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	LC	NT	PN
<i>Psittacula krameri</i>	Perruche à collier	NA	NA	
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	NA	VU	PN
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	NA	LC	PN
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	NA	EN	PN
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	LC	LC	PN
<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	LC	VU	PN
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	LC	LC	
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	NA	LC	PN
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	LC	LC	
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	NA	LC	PN
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC	LC	PN
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC	LC	
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	LC	LC	

Insectes

Lépidoptères

Groupe taxonomique	Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	Protection
hétérocères	<i>Anania hortulata</i>				
	<i>Autographa gamma</i>	Gamma			
	<i>Camptogramma bilineata</i>	Brocatelle d'or			
	<i>Cydalima perspectalis</i>	Pyrale du buis			
	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Écaille chinée			
	<i>Idaea rusticata</i>	Acidalie campagnarde			
	<i>Macrothylacia rubi</i>	Bombyx de la Ronce			
	<i>Noctua pronuba</i>	Hibou			
	<i>Papilionoidea</i>				
rhopalocères	<i>Pyrausta nivalis</i>				
	<i>Pyrausta purpuralis</i>				
rhopalocères	<i>Aglais io</i>	Paon-du-jour	LC	LC	
	<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne	LC	LC	

Groupe taxonomique	Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	Protection
	<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-corail	LC	LC	
	<i>Carcharodus alceae</i>	Hespérie de l'Alcée	LC	LC	
	<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	LC	LC	
	<i>Colias crocea</i>	Souci	LC	LC	
	<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	LC	LC	
	<i>Hipparchia fagi</i>	Sylvandre	LC	LC	PR
	<i>Limenitis camilla</i>	Petit Sylvain	LC	LC	
	<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	LC	LC	
	<i>Lysandra bellargus</i>	Azuré bleu-céleste		VU	
	<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	LC	LC	
	<i>Melanargia galathea</i>	Demi-Deuil	LC	LC	
	<i>Melitaea athalia</i>	Mélitée du Mélampyre	LC	LC	PR
	<i>Ochlodes sylvanus</i>	Sylvaine	LC	LC	
	<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	LC	LC	
	<i>Pieris brassicae</i>	Piérade du Chou	LC	LC	
	<i>Pieris napi</i>	Piérade du Navet	LC	LC	
	<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la Rave	LC	LC	
	<i>Polygonia c-album</i>	Gamma	LC	LC	
	<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la Bugrane	LC	LC	
	<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	LC	LC	
	<i>Thymelicus sylvestris</i>	Hespérie de la Houque	LC	LC	
	<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	LC	LC	

Odonates

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	Protection
<i>Aeshna</i>				
<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant	LC	LC	
<i>Chalcolestes viridis</i>	Leste vert	LC	LC	
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle	LC	LC	
<i>Erythromma lindenii</i>	Agrion de Vander Linden	LC	LC	
<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant	LC	LC	
<i>Libellula fulva</i>	Libellule fauve	LC	LC	
<i>Orthetrum</i>				
<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes	LC	LC	
<i>Sympecma fusca</i>	Leste brun	LC	LC	
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum sanguin	LC	LC	

<i>Sympetrum striolatum</i>	Sympétrum fascié	LC	LC	
-----------------------------	------------------	----	----	--

Orthoptères

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	Protection
<i>Chorthippus brunneus</i>	Criquet duettiste		LC	
<i>Chorthippus dorsatus</i>	Criquet verte-échine		LC	
<i>Chrysochraon dispar</i>	Criquet des clairières		LC	
<i>Conocephalus fuscus</i>	Conocéphale bigarré		LC	
<i>Euchorthippus declivus</i>	Criquet des mouillères		LC	
<i>Euchorthippus elegantulus</i>			LC	
<i>Gomphocerippus rufus</i>	Gomphocère roux		LC	
<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre		LC	
<i>Leptophyes punctatissima</i>	Leptophye ponctuée		LC	
<i>Nemobius sylvestris</i>	Grillon des bois		LC	
<i>Oecanthus pellucens</i>	Grillon d'Italie		LC	PR
<i>Oedipoda caerulea</i>	OEdipode turquoise		LC	PR
<i>Phaneroptera falcata</i>	Phanéroptère commun		LC	
<i>Phaneroptera nana</i>	Phanéroptère méridional		LC	
<i>Pholidoptera griseoaptera</i>	Decticelle cendrée		LC	
<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures		LC	
<i>Roeseliana roeselii</i>			LC	
<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux		LC	PR
<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande Sauterelle verte		LC	

Mammifères

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	Protection
<i>Apodemus sylvaticus</i>	Mulot sylvestre	LC		
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil européen	LC		
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	LC		PN
<i>Martes foina</i>	Fouine	LC		
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux	LC		PN
<i>Sorex</i>				
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	LC		
<i>Talpa europaea</i>	Taupe d'Europe	LC		
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	LC		

Chiroptères

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	Protection
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	NT	VU	PN
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	LC	EN	PN
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	LC	NT	PN
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	LC	VU	PN
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	LC	LC	PN
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	LC	LC	PN
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	NT	NT	PN
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	VU	NT	PN
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	LC	LC	PN
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	NT	NT	PN
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	NT	NT	PN
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	LC	DD	PN
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	LC	LC	PN

Reptiles

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	Protection
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard à deux raies	LC		PN
<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre helvétique			PN
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	LC		PN

Autres

Groupe taxonomique	Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	Protection
Arachnide	<i>Argiope bruennichi</i>	Épeire frelon			
Autres	<i>Chrysopa pallens</i>	Chrysope des haies			
	<i>Forficula auricularia</i>	Forficule			
	<i>Mantis religiosa</i>	Mante religieuse		LC	PR
Coléoptères	<i>Cetonia aurata</i>	Cétoine dorée			
	<i>Coccinella septempunctata</i>	Coccinelle à 7 points			
	<i>Cryptolaemus montrouzieri</i>				
	<i>Dorcus parallelipipedus</i>	Petite biche			
	<i>Harmonia axyridis</i>	Coccinelle asiatique			
	<i>Lampyris noctiluca</i>	Ver luisant			
	<i>Leptura aurulenta</i>	Lepture couleur d'or			
	<i>Lucanus cervus</i>	Cerf-volant			

Groupe taxonomique	Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	Protection
	<i>Melolontha melolontha</i>	Hanneton commun			
Diptères	<i>Ectophasia crassipennis</i>				
	<i>Episyrphus balteatus</i>				
	<i>Sarcophaga carnaria</i>	Mouche à damier			
	<i>Sphaerophoria scripta</i>				
	<i>Volucella pellucens</i>	Volucelle à ventre blanc en devant			
Champignons	<i>Amandinea punctata</i>				
	<i>Fomes fomentarius</i>	Amadouvier			
	<i>Graphis scripta</i>				
	<i>Xanthoria parietina</i>	Lichen encroûtant jaune			
Hémiptères	<i>Camptopus lateralis</i>	Alydide des genêts			
	<i>Cercopis vulnerata</i>	Cercope			
	<i>Palomena prasina</i>	Punaise verte			
	<i>Stictocephala bisonia</i>	Membracide bison			
Hyménoptères	<i>Apis mellifera</i>	Abeille domestique			
	<i>Bombus</i>				
	<i>Colletes hederæ</i>	Collète du lierre			
	<i>Diplolepis rosæ</i>	Cynips du rosier			
	<i>Scolia hirta</i>				
	<i>Vespa crabro</i>	Frelon d'Europe			
	<i>Vespa velutina</i>	Frelon à pattes jaunes			
	<i>Xylocopa violacea</i>	Abeille charpentière			

Annexe : Droit national : arrêtés de protection des espèces

Oiseaux

Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009

« Pour les espèces d'oiseaux dont la liste est fixée ci-après :

I. — Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps :

— la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids ;

— la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel ;

— la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée.

II. — Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

III. — Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des spécimens d'oiseaux prélevés :

— dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France, après le 19 mai 1981 ;

— dans le milieu naturel du territoire européen des autres États membres de l'Union européenne, après la date d'entrée en vigueur dans ces États de la directive du 2 avril 1979 susvisée. »

Mammifères

Article 2 Modifié par Arrêté du 1er mars 2019 - art. 2

« Pour les espèces de mammifères dont la liste est fixée ci-après :

I. - Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel.

II. - Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente, ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

III. - Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non, des spécimens de mammifères prélevés :

- dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France, après le 19 mai 1981 ;
- dans le milieu naturel du territoire européen des autres États membres de l'Union européenne, après la date d'entrée en vigueur de la directive du 21 mai 1992 susvisée. »

Reptiles et amphibiens

Article 2 de l'arrêté du 19 novembre 2007

« Pour les espèces d'amphibiens et de reptiles dont la liste est fixée ci-après :

I. Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel.

II. Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

III. Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps, la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés :

- dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France, après le 12 mai 1979 ;
- dans le milieu naturel du territoire européen des autres États membres de l'Union européenne, après la date d'entrée en vigueur de la directive du 21 mai 1992 susvisée. »

Article 3 de l'arrêté du 19 novembre 2007

« Pour les espèces d'amphibiens et de reptiles dont la liste est fixée ci-après :

Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel.

II. Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps, la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés

- dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France, après le 12 mai 1979 ;
- dans le milieu naturel du territoire européen des autres États membres de l'Union européenne, après la date d'entrée en vigueur de la directive du 21 mai 1992 susvisée. »

Insectes

Nationale: Arrêté du 23 avril 2007

Article 1

« Au sens du présent arrêté, on entend par :

- "spécimen" : tout œuf, toute larve, toute nymphe ou tout insecte vivant ou mort, ainsi que toute partie ou tout produit obtenu à partir d'un œuf, d'une larve, d'une nymphe ou d'un animal ;

- "spécimen prélevé dans le milieu naturel" : tout spécimen dont le détenteur ne peut justifier qu'il est issu d'un élevage dont le cheptel a été constitué conformément aux lois et règlements en vigueur au moment de l'acquisition des animaux ;

- "spécimen provenant du territoire métropolitain de la France" :

tout spécimen dont le détenteur ne peut justifier qu'il provient d'un autre Etat, membre ou non de l'Union européenne. »

Article 2

« Pour les espèces d'insectes dont la liste est fixée ci-après :

I. - Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des oeufs, des larves et des nymphes, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel.

II. - Sont interdites, sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

III. - Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps, la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non, des spécimens prélevés :

- dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France, après le 24 septembre 1993 ;
- dans le milieu naturel du territoire européen des autres États membres de l'Union européenne, après la date d'entrée en vigueur de la directive du 21 mai 1992 susvisée. »

Régionale: Article 1 de l'Arrêté du 22 juillet 1993

« Pour les espèces d'insectes dont la liste est fixée ci-après :

Sont interdits en tout temps, sur le territoire de la région Île-de-France, la destruction ou l'enlèvement des oeufs, des larves et des nymphes, la destruction, la capture, l'enlèvement, la préparation aux fins de collections des insectes suivants ou. qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat »

Flore

Article 1 de l'Arrêté du 20 janvier 1982, modifié par Arrêté du 31 août 1995 - art. 2

« Afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et de permettre la conservation des biotopes correspondants, sont interdits, en tout temps et sur tout le territoire métropolitain, la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces citées à l'annexe I du présent arrêté.

Toutefois, les interdictions de destruction, de coupe, de mutilation et d'arrachage, ne sont pas applicables aux opérations d'exploitation courante des fonds ruraux sur les parcelles habituellement cultivées. »

Annexe : Droit Européen, directives Oiseau et Habitat-faune-flore

Directive « Habitats-faune-flore » de 1992, annexe IV

L'annexe IV de la directive européenne 92/43/CEE, dite directive «Habitats / Faune / Flore», liste les espèces animales et végétales d'intérêt européen qui nécessitent une protection stricte sur le territoire des états membres de l'Union européenne.

Directive « Oiseau », annexe I

Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 abrogée et remplacée par la Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite Directive « Oiseaux »

Annexe 1 : « Les espèces mentionnées à l'annexe I font l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution »

De plus, la mise à mort, la capture intentionnelle, la destruction ou le déplacement des nids et des œufs (même vides), la perturbation intentionnelle, notamment en période de reproduction, et leur détention sont interdits.

Annexe : Droit international, convention de Berne de 1979

La Convention de Berne de 1979 oblige les pays signataires à établir des politiques nationales de conservation de la flore et de la faune sauve, mais aussi de leurs habitats naturels. Elle comporte quatre annexes listant le degré de protection des espèces protégées.

***Annexe I : Flore strictement protégée**

Les pays signataires doivent implémenter des mesures législatives afin de protéger les espèces citées par cette annexe. La cueillette, le ramassage, la coupe de ces essences, ainsi que leur détention et leur commerce, est interdit par la convention.

***Annexe II : Faune strictement protégée**

Les pays signataires sont tenus de garantir au niveau législatif la conservation de ces espèces. Ils doivent notamment interdire la capture, la détention ou la mise à mort intentionnelle de ces espèces, ainsi que la destruction de leurs aires de repos, de reproduction, et la destruction des nids et des œufs. Le commerce et la détention des animaux, vivants ou morts, de toute ou une partie de l'animal, ainsi que des produits obtenus à partir de celui-ci, sont interdits.

*** Annexe III : Faune protégée**

Les espèces figurant à l'annexe 3 de la Convention de Berne doivent être concernées par une réglementation nationale veillant à maintenir l'état des populations de ces espèces hors de danger. Ces mesures doivent garantir une réglementation du transport ou de la vente, ainsi que l'établissement de périodes de fermeture de l'exploitation de ces espèces. Les pays signataires s'engagent à ne pas recourir à des moyens non sélectifs de capture ou de mise à mort qui pourraient impacter l'espèce.

Enfin, l'annexe IV précise les moyens et méthodes de chasse ainsi que les autres formes d'exploitations interdites.

Annexe : Espèces déterminantes ZNIEFF

« L'inventaire ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique), est un inventaire national établi à l'initiative et sous le contrôle du Ministère de l'Environnement en application de l'article L. 411-5 du code de l'environnement. Il est mis en œuvre dans chaque région par les DREAL ou DRIEE. Il identifie, localise et décrit les territoires d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats. Il s'agit d'un outil de connaissance des espaces naturels qui possèdent des caractéristiques écologiques remarquables. Son objectif est d'améliorer la prise en compte de l'environnement dans tout projet d'aménagement du territoire ou dans les documents d'urbanisme.

Une ZNIEFF est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. Pour les définir il faut la présence d'au moins deux espèces déterminantes.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- **les ZNIEFF de type I**, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;
- **les ZNIEFF de type II**, qui sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I. »

(Source : DRIEE Ile-de-France, plus de précisions sur <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>)

Références bibliographiques

- AZUELOS L., RENAULT O., 2013. *Les milieux naturels et les continuités écologiques de Seine-et-Marne*. Conseil général de Seine-et-Marne. Édition Librairie des Musées, Deauville, 416 p.
- BIRARD J., ZUCCA M., LOIS G. et Natureparif, 2012. *Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Île-de-France*. Paris. 72 p.
- DE LACOSTE N., BIRARD J. et ZUCCA M. 2015. *Connaissances sur les mammifères non volants en Région Île-de-France*. Natureparif, Paris, 85p.
- DEWULF L. et HOUARD X. (coord.), 2016. *Liste rouge régionale des rhopalocères et des Zygènes d'Île-de-France*. natureparif – office pour les insectes et leur environnement – association des Lépidoptéristes de France. paris. 88 pages.
- FILOCHE S., PERRIAT F., MORET J. et HENDOUX F., 2010. *Atlas de la flore sauvage de Seine-et-Marne*. Conseil général de Seine-et-Marne, Édition Librairie des Musées, Deauville, 687 p.
- FILOCHE S., RAMBAUD M., BEYLOT A., HENDOUX F. et CBNBP/MNHN. Avril 2014. « Catalogue de la flore Vasculaire d'Île de-France (rareté, protections, menaces et statuts) »- Chapitre Invasive (colonne Inv. IDF).
- HOUARD X., GADOUM S., CARDINAL G. et MONSAVOIR A. 2018. « Évaluation des Orthoptera, Phasmida et Mantodea d'Île-de-France pour l'élaboration d'une Liste rouge régionale - Dossier de synthèse pour l'obtention du label de l'UICN France et la validation du CSRPN ». Opie. 24 p
- HOUARD X. et MERLET F. (coord.), 2014. *Liste rouge régionale des libellules d'Île-de-France*. Natureparif – Office pour les insectes et leur environnement – société française d'Odonatologie. Paris. 80 p.
- JAUZEIN P. et NAWROT O, 2013. *Flore d'Île-de-France, tome 2. Clés de détermination, taxonomie, statuts*. Éditions Quae. 605 p.
- LOÏS G., JULIEN J.-F. et DEWULF L., 2017. *Liste rouge régionale des chauves-souris d'Île-de-France*. Pantin : Natureparif. 152 p.
- MERIGUET B. et ZAGATTI P., 2016. *Coléoptères du Bassin parisien. Guide d'identification de terrain*. Éditions Delachaux et Niestlé, Paris. 288 p.
- RENAULT O., 2012. *La faune sauvage de Seine-et-Marne*, Illustria-Librairie des musées, Trouville-sur-Mer, 359 p.
- TRANCHARD J. et FROC, S, 2011. « Plan Régional d'Actions en faveur des chiroptères en Île-de-France : 2012 – 2016 ». BIOTOPE. 153 p.
- UICN France, MNHN, LPO, SEOF et ONCFS. 2016. « La Liste rouge des espèces menacées en France » - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.
- UICN France, MNHN, SFEPM et ONCFS. 2009. « La Liste rouge des espèces menacées en France » - Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France, 12 pp.
- WEGNEZ J., 2018. « Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes (PEE) d'Île-de-France », Version 2.0, mai 2018, CBNBP. 45p.